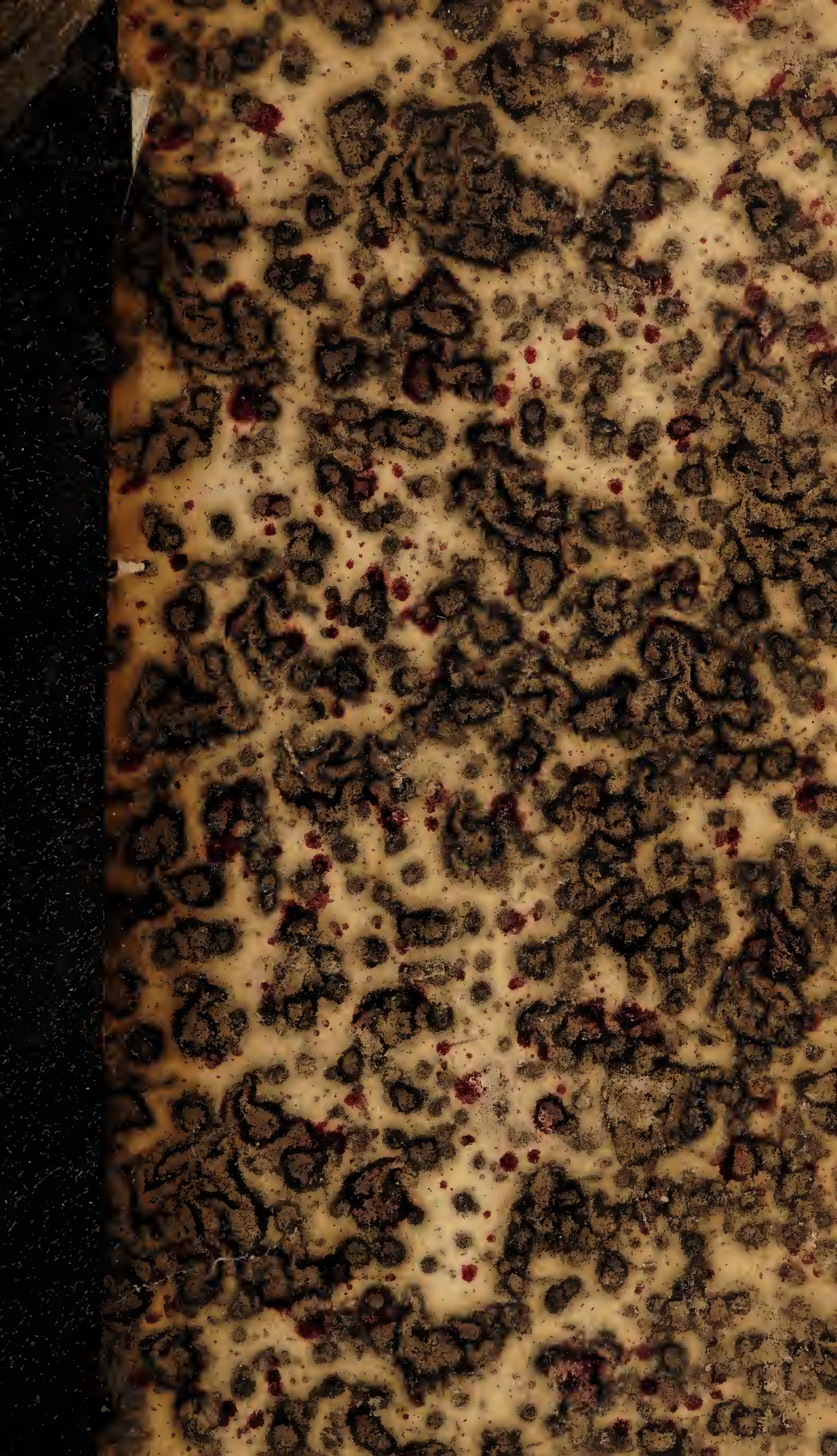
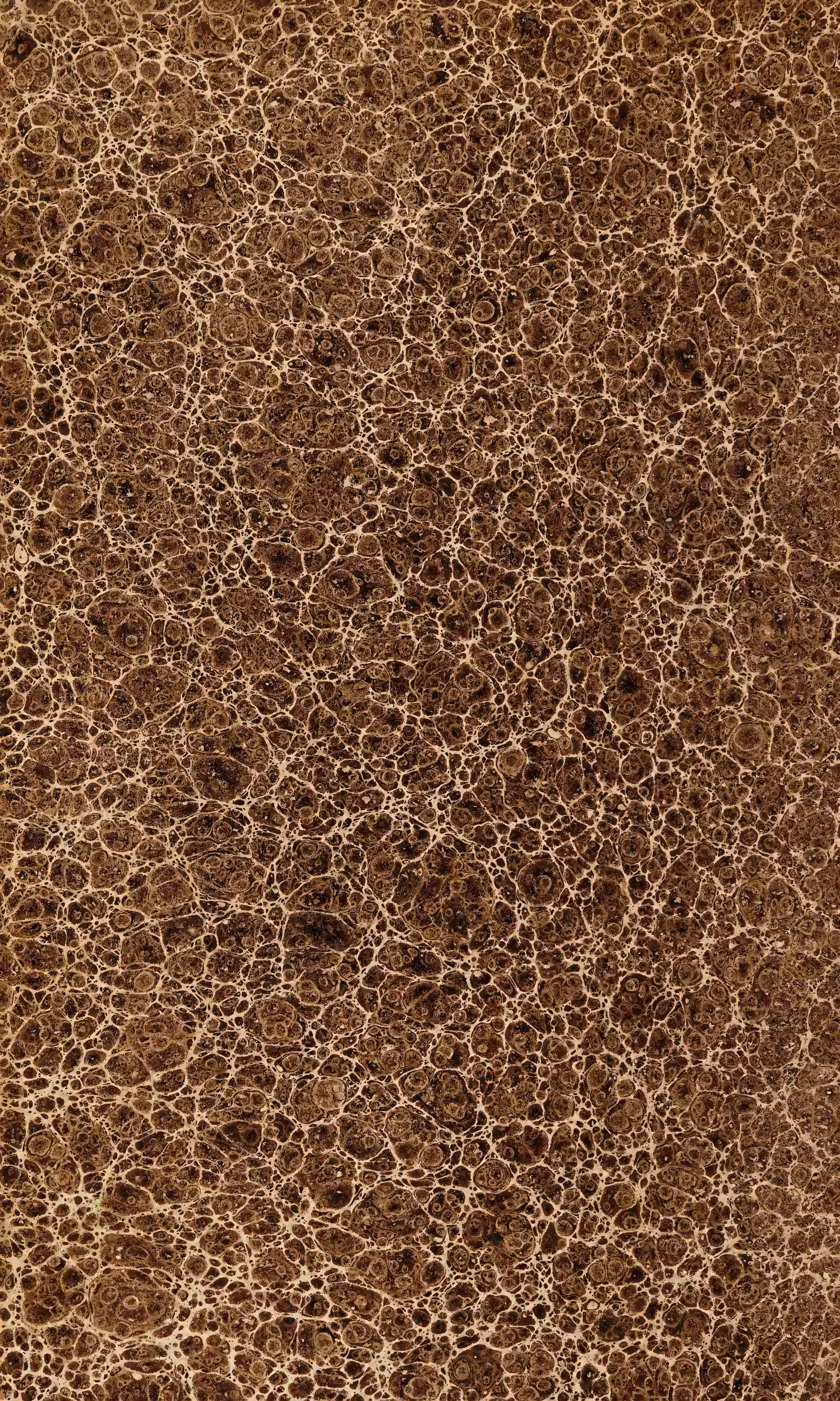
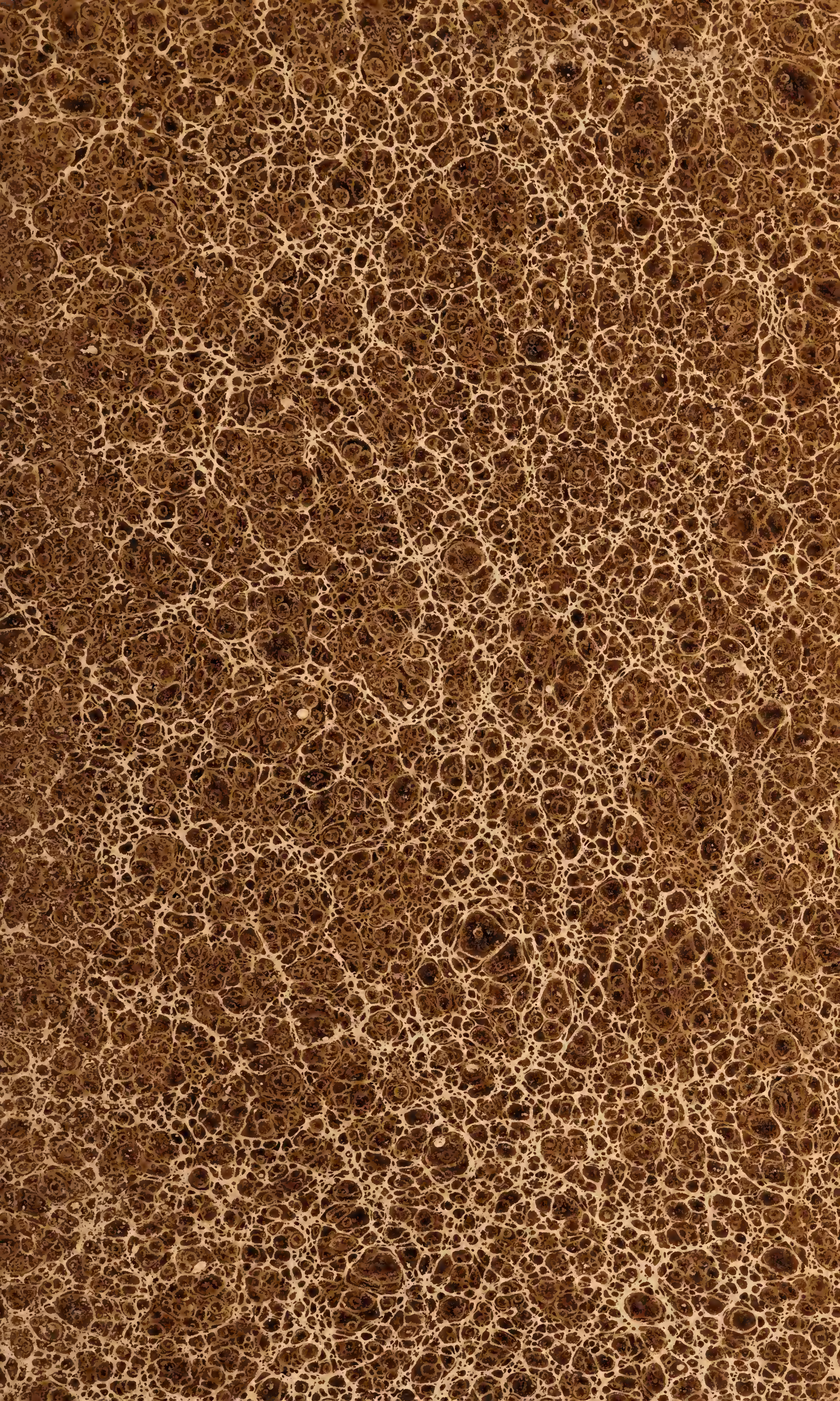






1) CENSORINUS

2) OBSEQUENS, J.

3) AMPELIUS, L.

SECONDE SÉRIE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE

LATINE-FRANÇAISE

DEPUIS ADRIEN JUSQU'A GRÉGOIRE DE TOURS

publiée

PAR C. L. F. PANCKOUCKE

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

IMPRIMERIE PANCKOUCKE,
rue des Poitevins, 14.

LIVRE

DE

CENSORINUS

SUR LE JOUR NATAL

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS EN FRANÇAIS

PAR M. J. MANGEART
Avocat
Ancien professeur de philosophie
Membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts
de l'arrondissement de Valenciennes

PARIS
C. L. F. PANCKOUCKE, ÉDITEUR
OFFICIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
RUE DES POITEVINS, 14

1843



NOTICE

SUR CENSORINUS.

Censorinus, grammairien et philosophe du IIIe siècle, florissait à Rome sous les règnes d'Alexandre Sévère, de Maximien et de Gordien. Bien que souvent cité avec éloge par Sidoine Apollinaire et par Cassiodore, cet auteur est généralement peu connu. Ainsi l'on ne sait au juste ni de quelle famille il descendait, ni l'endroit et l'année où il avait reçu le jour. Même obscurité sur les événements de sa vie, que sur ses liens civils. Il est hors de doute pourtant que bien longtemps avant lui il existait à Rome une famille notable, dont plusieurs membres avaient porté le surnom de Censorinus; et, vraisemblablement, notre auteur était un descendant de cette famille. Ainsi Tite-Live (liv. XLVII et XLIX) parle de L. Marcius Censorinus, qui, après avoir été édile curule, fut nommé consul avec M. Manilius, l'an 605 de la fondation de Rome, et partit pour déclarer la guerre aux Carthaginois. C'est de ce Marcius Censorinus que parle notre auteur, en son chapitre XVII. Tite-Live (liv. CXVIII et CXXVII) cite encore un autre L. Marcius Censorinus, qui, d'abord préteur, fut ensuite nommé consul et triompha de la Macédoine. Le même historien nous apprend enfin (liv. CXL, ch. 15) que, l'an de Rome 745, C. Marcius Censorinus fut consul avec C. Asinius Gallus. Ce Marcius Censorinus était de la cour de Caïus César, petit-fils d'Auguste. Il l'avait accompagné en Syrie, et y était mort huit ans environ après la mort d'Horace. Ce poëte, qui avait pour lui la plus profonde estime, lui avait adressé sa huitième ode du quatrième livre, dans laquelle il cherche à montrer que les louanges des poëtes sont du plus haut prix. Ce qu'il y a surtout de remarquable dans cette ode, c'est qu'Horace tient auprès de ce Marcius Censorinus le même langage à peu près que devait, trois siècles plus tard, tenir notre auteur auprès de Quintus Cerellius, en lui adressant le petit livre dont nous allons parler. Les rôles,

on le voit, sont bien changés. Huit ans avant J.-C., C. Marcius Censorinus, protecteur des savants, des philosophes, des poëtes, reçoit, à titre de présent, les ouvrages qu'ils lui adressent. Et, deux cent cinquante ans plus tard, nous retrouvons un descendant de ce Censorinus, qui, savant à son tour, protégé et non protecteur, grammairien et non préteur ou édile, philosophe et non courtisan, humble écrivain et non riche consul, sollicite le patronage que ses aïeux étaient en possession d'accorder.

Ce fut vers l'an 991 de la fondation de Rome, ou 238 de l'ère chrétienne, sous le consulat d'Ulpius et de Pontianus, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même (ch. XXI), que Censorinus écrivit ce petit, mais curieux ouvrage, qu'il intitula *de Die natali,* moins sans doute à cause des matières qu'il y traitait, que parce qu'il l'avait composé à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Quintus Cerellius. Aussi bien notre auteur y parle-t-il non-seulement de l'histoire naturelle de l'homme, mais encore de la musique, des rites religieux, de l'astronomie, de la chronologie, des années, des mois et des jours chez les Romains et les diverses nations.

Quoi qu'il en soit, ce petit livre a été de la plus grande utilité aux chronologistes, pour déterminer les principales époques des événements anciens. Aussi Joseph Scaliger (lib. III *Emend. temp.*) n'hésite-t-il point à nommer Censorinus, *eximius ille et doctissimus temporum et antiquitatis vindex.* Partout, en effet, cet auteur se montre aussi érudit que judicieux; et, comme l'a écrit M. Walkenaer[1], « il paraît avoir fait une étude particulière des livres des Pythagoriciens et des Étrusques; son style est toujours clair et concis, sans aucune trace de mauvais goût, mêlé seulement de quelques expressions peu classiques. »

Du reste, quelques savants ont pensé que ce petit livre n'était que l'abrégé, *epitome,* d'un ouvrage plus important, composé par Censorinus, et adressé sous le même titre à Quintus Cerellius. Ils rattachaient même à ce livre, ou, du moins, ils attribuaient à notre auteur les fragments d'un ouvrage intitulé *de Naturali Institutione,* qui traite de l'astronomie, de la géométrie, de la musique, de la versification. Ces *Fragments d'un auteur incertain* sont même imprimés, dans quelques anciennes éditions, à la suite du livre de Censorinus; mais on eut bientôt reconnu le peu de fondement de cette opinion.

[1] Article CENSORINUS de la *Biographie universelle,* publiée à Paris par les frères Michaud.

C'est à tort aussi, suivant nous, que quelques écrivains, et entre autres M. Fuhrmann (dans son *Manuel de littérature classique*, publié en allemand, tome IV, page 321), ont prétendu que Censorinus avait composé un livre intitulé *Indigitamenta*. Il est vrai que notre auteur parle, au chapitre III, d'un ouvrage sous ce titre; mais il l'attribue à Granius Flaccus, et il ajoute qu'il était dédié à César.

Indépendamment de son livre intitulé *de Die natali*, Censorinus avait composé un traité *sur les Accents*. Cet ouvrage, cité avec éloge par Cassiodore et par Priscien, n'est point parvenu jusqu'à nous.

Le livre de Censorinus était trop curieux, trop utile surtout aux chronologistes et aux savants, pour qu'on ne songeât point à l'éditer. Aussi fut-il successivement publié en Italie, en France, en Angleterre, en Allemagne. L'édition *princeps* parut à Bologne, en 1497, in-folio, avec le *Manuel d'Épictète* et la *Table de Cébès*. La meilleure édition est celle qu'a donnée Sigebert Havercamp, Leyde, 1743, in-8°, et qui, réimprimée sans aucun changement quatre ans plus tard, renferme, avec les *Fragments d'un auteur incertain*, les fragments des Satires de Lucilius, qu'on ne s'attendait guère à y trouver. La dernière édition est celle qu'a donnée Jean Sigismond Gruber à Nuremberg, in-8°, 1805, et qui y a été réimprimée, sous le même format, en 1810.

Jamais, que nous sachions, ce petit livre de Censorinus n'avait été traduit en notre langue; aussi le présentons-nous comme traduit en français pour la première fois.

Nous avons dû éclaircir par quelques notes les passages qui nous semblaient obscurs, ou qui réclamaient une interprétation toute spéciale. Les chapitres où sont retracées les principales règles de la musique, et dans lesquels ces règles sont appliquées au fait de la gestation et au système astronomique, étaient nécessairement dans ce cas. N'ayant point de meilleure interprétation à leur donner que celle que nous offrait le *Dictionnaire de musique* de J.-J. Rousseau, nous ne nous sommes fait aucun scrupule d'emprunter à cet auteur quelques articles, que l'on croirait avoir été composés tout exprès pour servir de commentaire à ces différents chapitres de Censorinus.

J. MANGEART.

CENSORINI
LIBER DE DIE NATALI
AD Q. CERELLIUM.

I. Præfatio.

Munera ex auro vel quæ ex argento nitent, cælato opere, quam materia, cariora, ceteraque, hoc genus, blandimenta Fortunæ, inhiat is, qui vulgo dives vocatur. Te autem, Q. Cerelli, virtutis non minus, quam pecuniarum divitem, id est vere divitem, ista non capiunt. Non quod earum possessionem, vel etiam usum a te omnino abjeceris, sed quod sapientium disciplina formatus, satis liquido comperisti, hujusmodi sita in lubrico, bona malave per se non esse, sed τῶν μέσων, hoc est bonorum malorumque media censeri. Hæc, ut Comicus ait [1],

..... Perinde sunt, ut illius est animus, qui ea possidet :
Qui uti scit, ei bona; illi, qui non utitur recte, mala.

Igitur, quoniam quisque, non quanto plura possidet, sed quanto pauciora optat, tanto est locupletior : opes tibi in animo maximæ, et eæ, quæ non modo bona generis humani præcedant, sed quæ ad deorum immortalium

CENSORINUS.

DU JOUR NATAL

OUVRAGE ADRESSÉ A Q. CERELLIUS.

I. Préface.

Les cadeaux qui consistent en objets d'or ou d'argent, objets plus précieux par le fini de leur travail que par le prix de leur matière, et toutes ces autres faveurs de la fortune, excitent la cupidité de celui que vulgairement on nomme riche. Quant à toi, Q. Cerellius, dont la vertu non moins que l'argent forme la richesse, c'est-à-dire qui es véritablement riche, tu ne te laisses point prendre à de tels appâts. Non que tu en aies à tout jamais repoussé loin de toi la possession ou même la jouissance; mais, formé par les préceptes des sages, tu as assez clairement reconnu que toutes ces fragilités ne sont par elles-mêmes ni des biens ni des maux, mais des choses indifférentes, c'est-à-dire tenant le milieu entre les maux et les biens. Elles n'ont, suivant la pensée du poëte comique,

« De valeur que celle qu'a l'esprit de celui qui les possède : des biens, pour qui sait en user; des maux, pour qui en use mal. »

Donc, puisque, je ne dirai point plus on possède, mais moins on désire, plus on est riche, ton âme est riche des biens les plus grands, de ces biens qui non-seulement l'emportent sur tous les biens d'ici-bas, mais qui encore

æternitatem penitus accedant. Quod enim Xenophon Socraticus dicit : *Nihil egere, est deorum : quam minime autem, proximum a diis.* Quare, quum dona pretiosa neque tibi per animi virtutem desint, neque mihi per rei tenuitatem supersint, quodcunque hoc libri est, meis opibus comparatum, Natalitii titulo [2] tibi misi. In quo non, ut plerisque mos est, aut ex ethica parte philosophiæ, præcepta ad beate vivendum, quæ tibi scriberem mutuatus sum : aut ex artibus rhetorum locos laudibus tuis celebrandis persequutus (ad id enim virtutum omnium fastigium ascendisti, ut cuncta, quæ vel sapienter monentur, vel facunde prædicantur, vita moribusque superaveris) : sed ex philologis commentariis quasdam quæstiunculas delegi, quæ congestæ possint aliquantum volumen efficere. Idque a me vel docendi studio, vel ostentandi voto non fieri, prædico : ne in me, ut vetus adagium est, jure dicatur : *Sus Minervam.* Quum vero tuo collatu scirem, me plura didicisse, ne beneficiis tuis viderer ingratus, nostrorum veterum sanctissimorum hominum exempla sum sequutus. Illi enim, quod alimenta, patriam, lucem, se denique ipsos deorum dono habebant, ex omnibus aliquid dîs sacrabant; magis adeo ut se gratos approbarent, quam quos deos iis arbitrarentur indigere. Itaque, quum perciperent fruges, antequam vescerentur, dîs libare instituerunt : et, quum agros atque urbes possiderent, partem quamdam templis, sacellisque, ubi eos colerent, dicaverunt : quidam etiam pro cetera bona corporis valetudine crinem deo sacrum

nous rapprochent le plus des dieux immortels. Car, ainsi que le dit Xénophon, ce disciple de Socrate, « N'avoir besoin de rien, c'est le propre des dieux; manquer du moins possible, c'est être le plus près de la divinité. » Puis donc que, par ta sagesse, tu ne manques point de biens précieux, et que, par l'exiguité de ma fortune, moi, je n'ai rien de trop, ce livre, fruit de mon travail, je te l'adresse, quel qu'il soit, à titre de cadeau natal. Tu n'y trouveras point, suivant le plus commun usage, ni des préceptes pour bien vivre, empruntés à la partie morale de la philosophie; ni, pour célébrer tes louanges, ces lieux communs puisés dans les traités de rhétorique (tu t'es, en effet, élevé si haut dans le culte de toutes les vertus, que toutes les leçons des philosophes comme tous les éloges des rhéteurs pâliraient devant ta vie et tes mœurs); mais c'est dans les commentaires philologiques que j'ai glané quelques petites questions qui par leur ensemble pussent composer un petit volume. Et cela non point par pédanterie, ni par ostentation, je le jure; ne voulant point qu'on pût à bon droit m'appliquer ce vieil adage : « L'écolier qui en remontre à son maître. » Mais, sachant combien tes conférences m'avaient été utiles, j'ai voulu, pour ne point paraître ingrat, suivre l'exemple de nos plus pieux ancêtres. Ceux-ci, en effet, n'ignorant point qu'ils devaient à la bonté des dieux leur fortune, leur patrie, la lumière du ciel, en un mot, tout leur être, sacrifiaient aux dieux quelque chose de tous ces biens, beaucoup plus par le désir de leur témoigner leur gratitude, que par la pensée que les dieux pussent manquer de quelque chose. Aussi, avant d'employer pour vivre les fruits de leurs récoltes, en offraient-ils les prémices aux dieux; et, comme ils possédaient et des villes et des campagnes, ne manquaient-ils point d'y élever quelques temples et chapelles qui leur étaient dédiés. Quelques-uns même, pour remercier le ciel de leur santé prospère,

pascebant. Ita ego, a quo plura in litteris percepi, tibi hæc exigua reddo libamina.

II. Cur Genio mero, et quo modo sacrificetur.

Nunc, quoniam *de Die natali* liber inscribitur, a votis auspicia sumantur. Itaque hunc diem, quod ait Persius [3],

.... Numera meliore lapillo;

idque quam sæpissime facias exopto : et quod idem subjungit,

Funde merum Genio.

Hic forsitan quis quærat, quid causæ sit, ut merum fundendum Genio, non hostiam faciundam, putaverit? quod scilicet, ut Varro testatur, cui titulus est *Atticus* [4], et est de numeris, id moris institutique majores nostri tenuerunt, ut quum die natali munus annale Genio solverent, manum a cæde ac sanguine abstinerent, ne die, qua ipsi lucem accepissent, aliis demerent. Denique Deli, ad Apollinis Genitoris aram, ut Timæus auctor est, nemo hostiam cædit. Illud etiam in hoc die observandum, quod Genio factum neminem oportet ante gustare, quam eum, qui fecerit. Sed et hoc a quibusdam sæpe quæsitum, solvendum videtur, quid sit Genius, curve eum potissimum suo quisque natali veneremur.

consacraient leur chevelure à quelque divinité. Par la même raison, moi qui ai reçu de toi tant de trésors littéraires, je t'offre aujourd'hui ce faible hommage de ma reconnaissance.

II. Pourquoi et de quelle manière on sacrifie au Génie pur.

D'abord, puisque ce livre a pour titre *du Jour natal*, permets-moi d'entrer en matière par un vœu. Ce jour donc, comme le dit Perse,

« Marque-le du meilleur caillou, »

et marque-le ainsi le plus souvent possible, c'est là mon désir; et, suivant ce qu'ajoute le même poëte,

« Verse le vin pur au Génie. »

Ici, on me demandera peut-être pourquoi c'est une libation de vin pur, et non le sacrifice d'une victime, que le poëte pense qu'il faille offrir au Génie? C'est que, comme le témoigne Varron, dans son livre intitulé *Atticus*, où il traite des nombres, c'était chez nos ancêtres un usage établi, que, lorsque le jour de leur naissance ils consacraient à leur Génie l'offrande natale, leurs mains devaient être pures de toute effusion de sang, de peur que le jour même où ils avaient reçu l'existence ne les vît l'arracher aux autres. A Délos, enfin, les autels d'Apollon Genitor, suivant ce qu'assure Timée, ne sont jamais arrosés du sang des victimes. Il faut aussi, à propos de ce jour, observer que personne, avant le sacrificateur, ne peut goûter à ce qui vient d'être offert au Génie. Une autre question que l'on a bien souvent posée, et qui me paraît devoir être résolue, c'est de savoir ce que c'est qu'un Génie, et pourquoi chacun le vénère de préférence le jour natal.

III. Genius quid sit, et unde dicatur.

Genius est deus, cujus in tutela, ut quisque natus est, vivit. Hic, sive quod, ut genamur, curat, sive quod una genitur nobiscum; sive etiam, quod nos genitos suscipit ac tuetur; certe a genendo Genius appellatur. Eumdem esse Genium et Larem, multi veteres memoriæ prodiderunt: in queis etiam Granius Flaccus in libro, quem ad Cæsarem *de Indigitamentis*[5] scriptum reliquit. Hunc in nos maximam, quin immo omnem habere potestatem, creditum est. Nonnulli binos Genios in iis duntaxat domibus, quæ essent maritæ, colendos putaverunt. Euclides autem Socraticus duplicem omnibus omnino Genium dicit appositum: quam rem apud Lucilium in libro Satirarum nono licet cognoscere. Genio igitur potissimum per omnem ætatem quotannis sacrificamus. Quanquam non solum hic, sed et alii sunt præterea dii complures, hominum vitam, pro sua quisque portione, adminiculantes: quos volentem cognoscere, Indigitamentorum libri satis edocebunt. Sed omnes hi semel in unoquoque homine numinum suorum effectum repræsentant; quocirca non per omne vitæ spatium novis religionibus arcessuntur. Genius autem ita nobis assiduus observator appositus est, ut ne puncto quidem temporis longius abscedat; sed ab utero matris exceptos, ad extremum vitæ diem comitetur. Sed, quum singuli homines, suos tantummodo proprios colant natales; ego tamen duplici quotannis officio hujusce religionis adstringor.

III. Ce que c'est qu'un Génie, et d'où vient ce nom.

Le Génie est un dieu sous la tutelle de qui chacun, dès l'instant de sa naissance, est placé pour toute sa vie. Ce dieu, soit parce qu'il préside à notre génération, soit parce qu'il naît avec nous, soit parce que, une fois engendrés, il nous protége et nous défend, s'appelle Génie, du mot latin *genere*. Le Génie et le dieu Lare ne font qu'un seul et même dieu, suivant l'opinion de beaucoup d'anciens auteurs, au nombre desquels on peut compter Granius Flaccus, dans son livre à César, qui nous est parvenu avec ce titre : *De Indigitamentis*. Ce dieu, suivant la croyance commune, a sur nous, non pas seulement une grande influence, mais le pouvoir le plus entier. Quelques-uns ont reconnu un double Génie, mais pour les maisons seulement des personnes mariées. Euclide même, ce disciple de Socrate, dit qu'un double Génie préside sans distinction à la vie de chacun : c'est un fait qu'on peut vérifier dans Lucilius, en son neuvième livre de Satires. C'est donc au Génie que, de préférence, à chaque anniversaire de notre naissance, nous offrons un sacrifice; bien que, indépendamment de ce dieu, il en soit beaucoup d'autres qui, chacun sous un certain rapport, nous viennent en aide durant le cours de notre vie; et si l'on demandait à les connaître, nous renverrions aux livres des Pontifes qui en parlent avec assez de détails. Mais tous ces dieux n'exercent qu'une fois dans le cours de la vie de chaque homme l'influence de leur divinité : aussi ne leur rend-on point un culte de chaque jour. Le Génie, au contraire, est un gardien si rigoureusement attaché à nos pas, qu'il ne s'éloigne point de nous un seul instant; mais, nous prenant au sortir du sein de nos mères, il nous accompagne jusqu'au tombeau. Du reste, si chaque homme n'a de jour natal à célébrer que le sien,

Nam, quum ex te tuaque amicitia honorem, dignitatem, decus, atque præsidium, cuncta denique vitæ præmia recipiam; nefas arbitror, si diem tuum, qui te mihi in hanc lucem edidit, meo illo proprio negligentius celebravero; ille enim mihi vitam, hic fructum vitæ atque ornamentum peperit.

IV. Variæ opiniones veterum philosophorum de generatione.

At, quoniam ætas a die natali initium sumit, suntque ante hunc diem multa, quæ ad hominum pertinent originem : non alienum videtur, de his dicere prius, quæ sunt natura priora. Igitur, quæ veteribus de origine humana fuerint opiniones, ex his quædam breviter exponam. Prima et generalis quæstio inter antiquos sapientiæ studiosos versata est; quod, quum constet, homines singulos ex parentum seminibus procreatos, successione prolis multa sæcula propagare; alii semper homines fuisse, nec unquam, nisi ex hominibus natos, atque eorum generi caput exordiumque nullum exstitisse arbitrati sunt : alii vero fuisse tempus, quum homines non essent, et his ortum aliquando principiumque natura tributum. Sed prior illa sententia, qua semper humanum genus fuisse creditur, auctores habet : Pythagoram Samium, et Ocellum Lucanum, et Archytam Tarentinum, omnesque adeo Pythagoricos. Sed et Plato Atheniensis, et Xenocrates, et Dicæarchus Messenius, itemque antiquæ Academiæ philosophi non aliud videntur opinati.

c'est un culte qui m'est imposé à moi deux fois l'an. Aussi bien, puisque c'est à toi et à ton amitié que je dois tout, honneur, dignité, considération, patronage, et toutes les aisances de la vie, regarderais-je comme un crime d'honorer avec moins de zèle que le mien l'anniversaire du jour où, pour mon bonheur, tu as reçu la naissance; car si l'un m'a donné la vie, l'autre m'a valu ce qui en fait le soutien et l'ornement.

IV. Diverses opinions des philosophes anciens sur la génération.

Mais puisque l'âge de l'homme date du jour de sa naissance, et qu'avant ce moment il y a bien des choses qui ont trait à son origine, il ne me semble point hors de propos de parler de ce qui se passe avant l'instant où il est mis au jour. Je dois donc exposer d'abord, en peu de mots, quelles ont été les opinions des anciens sur l'origine de l'homme. Une première question, une question générale, a divisé les anciens philosophes, en présence de ce fait constant, que chaque homme, après avoir été engendré de la semence de son père, avait, à son tour, engendré des fils pendant une suite de siècles. Les uns donc ont pensé qu'il avait toujours existé des hommes, que jamais il n'en était né que d'autres hommes, et qu'on ne pouvait assigner au genre humain ni souche ni commencement. Suivant les autres, au contraire, un temps aurait été où les hommes n'existaient pas, et c'est la nature qui leur aurait d'abord donné l'être et la vie. Le premier système, celui qui admet l'éternité de la race humaine, a pour partisans Pythagore de Samos, Ocellus de Lucanie, Archytas de Tarente, et avec eux tous les Pythagoriciens. A ce système encore paraissent se ranger, et Platon l'Athénien, et Xénophon, et Dicéarque de Messine, et tous les philosophes de l'ancienne Académie. Aristote de Sta-

Aristoteles quoque Stagirites, et Theophrastus, multique præterea non ignobiles Peripatetici, idem scripserunt, ejusque rei exempla dicunt, quod negént, omnino posse reperiri, avesne ante, an ova generata sint; quum et ovum sine ave, et avis sine ovo gigni non possit. Itaque et omnium, quæ in sempiterno isto mundo semper fuerunt, futuraque sunt, aiunt, principium fuisse nullum; sed orbem esse quemdam generantium nascentiumque, in quo uniuscujusque geniti initium simul et finis esse videatur [6]. Qui autem homines aliquos primigenios divinitus naturave factos crederent, multi fuerunt, sed aliter atque aliter in hac æstimatione versati. Nam, ut omittam quod fabulares poetarum historiæ ferunt, homines primos aut Promethei molli luto esse formatos, aut Deucalionis Pyrrhæque duris lapidibus esse natos; quidam ex ipsis sapientiæ professoribus, nescio, an magis monstrosas, certe non minus incredibiles, rationum suarum proferunt opiniones. Anaximander Milesius, videri sibi, ex aqua terraque calefactis exortos esse, sive pisces, sive piscibus simillima animalia : in his homines concrevisse, fœtusque ad pubertatem intus retentos : tum demum, ruptis illis, viros mulieresque, qui se jam alere possent, processisse. Empedocles autem egregio suo carmine, quod ejusmodi esse prædicat Lucretius :

> Ut vix humana videatur stirpe creatus,

tale quiddam confirmat. Primo membra singula ex terra quasi prægnante passim edita, deinde coisse, et effecisse

gire lui-même, et Théophraste, et aussi plusieurs fameux Péripatéticiens, ont écrit dans le même sens, et donnent un exemple à l'appui de ce fait, en niant qu'on puisse jamais dire lesquels, des oiseaux ou des œufs, auraient été engendrés les premiers, vu qu'on ne peut admettre la génération de l'oiseau sans œuf, ni de l'œuf sans oiseau. Aussi disent-ils que rien de ce qui existe ou existera dans ce monde, qui est éternel, ne peut avoir eu de commencement; mais que, dans cette masse sphérique d'êtres qui donnent ou reçoivent la naissance, on ne peut distinguer pour aucun être ni commencement ni fin. Quant au système qui admet que quelques hommes aient été d'abord créés par la nature ou la divinité, il a aussi de nombreux partisans, mais dont les opinions se divisent en plusieurs nuances. Car, pour ne point parler de ceux qui, suivant les récits fabuleux des poëtes, font naître les premiers hommes, ou du limon de Prométhée, ou des pierres de Deucalion et Pyrrha, au nombre des philosophes eux-mêmes, on en trouve qui, à l'appui de leur système, donnent des raisons, sinon aussi ridicules, du moins tout aussi incroyables. Suivant Anaximandre de Milet, de l'eau et de la terre échauffées seraient nés, ou des poissons, ou des animaux tout à fait semblables aux poissons : dans leur sein se seraient formés et développés des fœtus humains, lesquels, à l'époque de puberté, auraient brisé l'obstacle qui les retenait, et alors seraient passés à l'état d'hommes et de femmes capables de se substanter eux-mêmes. Empédocle, de son côté, dans son poëme fameux dont Lucrèce dit

« Qu'on a peine à croire qu'il sorte de la main d'un homme, »

Empédocle émet une opinion qui tient de celle-ci. D'abord la terre, pour ainsi dire en travail, aurait donné naissance à chacun de nos membres pris isolément; puis,

solidi hominis materiam, igni simul et humori permixtam. Cetera quid necesse est persequi? quæ non capiant similitudinem veritatis? Hæc eadem opinio etiam in Parmenide Veliensi fuit, pauculis exceptis ab Empedocle dissensis. Democrito vero Abderitæ ex aqua limoque primum visum est homines procreatos; nec longe secus Epicurus [7] : is enim credidit, limo calefacto uteros nescio quos radicibus terræ cohærentes primum increvisse, et infantibus ex se editis ingenitum lactis humorem, natura administrante, præbuisse, quos, ita educatos et adultos, genus hominum propagasse. Zenon Cittieus, Stoicæ sectæ conditor, principium humano generi ex novo mundo constitutum putavit, primosque homines ex solo adminiculo divini ignis, id est Dei providentia, genitos. Denique, etiam vulgo creditum est, ut plerique genealogiæ auctores sunt, quarumdam gentium, quæ ex adventitia stirpe non sint [8], principes terrigenas esse, ut in Attica, et Arcadia, Thessaliaque, eosque αὐτόχθονας vocitari [9] : ut in Italia poeta cecinit [10] : *Nymphas indigenasque Faunos nemora quædam tenuisse,* non difficile rudis antiquorum credulitas recepit. Nunc vero eo licentiæ processit lubido, ut vix auditu ferenda confingant. Post hominum memoriam, progeneratis jam gentibus, et urbibus conditis, homines e terra diversis modis editos, ut in Attica fertur regione Erichthonius [11] ex Vulcani semine humo exortus : et in Colchide, vel in Bœotia consitis anguis dentibus armati partus : e quibus, mutua cæde inter se necatis, pauci

de leur rapprochement successif, aidé d'un mélange d'eau et de feu, se serait formée la charpente osseuse composant le corps entier de l'homme. Qu'ai-je besoin de poursuivre toute cette série d'invraisemblances ? Telle fut aussi l'opinion de Parménide de Vélie, à part quelques points sur lesquels il s'est éloigné d'Empédocle. Quant à Démocrite d'Abdère, c'est d'eau et de limon qu'il pensa que les premiers hommes avaient été formés. Telle fut aussi à peu près l'opinion d'Épicure : selon lui, en effet, c'est dans le limon échauffé que se sont développés je ne sais quels utérus dont les racines plongeaient dans la terre; et ces utérus, obéissant à l'action de la nature, distillaient une sorte de lait dont se nourrirent les embryons qui s'y étaient formés, et qui, ainsi élevés et développés, ont propagé le genre humain. Zénon de Cittium, fondateur de la secte du Portique, assigna pour principe à la race humaine le commencement du monde lui-même, et pensa que les premiers hommes avaient été créés par la seule influence du feu divin, c'est-à-dire par la providence de Dieu. Enfin, on a cru aussi, d'après bon nombre d'auteurs de généalogies, que quelques nations, qui ne descendaient point d'une souche étrangère, ont eu pour chefs des enfants de la terre; ce qui eut lieu dans l'Attique, par exemple, dans l'Arcadie et dans la Thessalie, et qu'on appelait ces nations autochthones. De même aussi en Italie, où, comme l'a dit le poëte, et comme l'ont facilement admis l'ignorance et la crédulité des anciens, « certains bois eurent autrefois pour habitants des Nymphes et des Faunes indigènes. » Mais il y a plus, et l'imagination en est venue à ce point de licence, qu'on a rêvé des choses qu'à peine l'oreille peut entendre. D'après certaines traditions, la terre était déjà couverte de nations et de villes, quand de différentes manières elle fit sortir des hommes de son sein : ainsi, dans l'Attique, Érichthonius, né de la semence de Vulcain répandue à terre;

superasse traduntur, qui in conditu Thebarum Cadmo fuerint adjumento. Nec non in agro Tarquiniensi puer dicitur exaratus, nomine Tages, qui disciplinam cecinerit extispicii : quam Lucumones, tum Etruriæ potentes, exscripserunt.

V. De semine hominis, et e quibus partibus exeat.

Hactenus de prima hominum origine. Ceterum, quæ ad præsentes nostros pertinent natales, eorumque initia, quam potero compendio, dicam. Igitur, semen unde exeat, inter sapientiæ professores non constat. Parmenides enim, tum ex dextris, tum e lævis partibus derivari putavit. Hipponi vero Metapontino, sive, ut Aristoxenus auctor est, Samio, ex medullis profluere semen videtur : idque eo probari, quod post admissionem pecudum, si quis, qui mares sunt, perimat, medullas utpote exhaustas non reperiat. Sed hanc opinionem nonnulli refellunt, ut Anaxagoras, Democritus, et Alcmæon Crotoniates. Hi enim post gregum contentionem non medullis modo, verum et adipe, multaque carne mares exhauriri respondent. Illud quoque ambiguam facit inter auctores opinionem, utrumne ex patris tantummodo semine partus nascatur, ut Diogenes, et Hippon, Stoicique scripserunt, an etiam ex matris, quod Anaxagoræ et Alcmæoni, nec non Parmenidi, Empedoclique, et Epicuro

dans la Colchide ou dans la Béotie, ces hommes armés qui naquirent des dents d'un dragon semées à travers champs, et qui s'entre-tuèrent, au point qu'il n'en resta qu'un très-petit nombre pour aider Cadmus à construire la ville de Thèbes. On dit encore que, dans un champ du territoire de Tarquinies, on vit sortir d'un sillon un enfant, nommé Tagès, lequel enseigna et dicta l'art des aruspices aux Lucumons, alors maîtres de l'Étrurie.

V. De la semence de l'homme, et quelles parties du corps la fournissent.

C'en est assez sur la première origine des hommes. Je vais maintenant exposer, aussi brièvement que je pourrai, ce qui a rapport à notre présent anniversaire, aux premiers moments de notre existence. Et d'abord, quant à la source de la semence, c'est un point sur lequel les philosophes ne sont pas d'accord. Parménide a pensé qu'elle sortait tantôt du testicule droit, tantôt du gauche. Quant à Hippon de Métapont, ou, comme Aristoxène nous l'assure, de Samos, il croit que c'est des canaux médullaires que vient la semence : ce qui le prouve, selon lui, c'est que si on tue un mâle immédiatement après le coït, on pourra voir qu'il ne lui reste pas de moelle. Mais cette opinion est rejetée par quelques auteurs, et, entre autres, par Anaxagoras, Démocrite et Alcméon de Crotone. Ceux-ci répondent, en effet, qu'après le coït ce n'est point la moelle seulement, mais encore la graisse et la chair même qui s'épuisent chez les mâles. Une autre question encore arrête les auteurs, celle de savoir si la semence du père seul est prolifique, comme l'ont écrit Diogène, Hippon et les Stoïciens; ou s'il en est de même de celle de la mère, comme l'ont pensé Anaxagoras et Alcméon, Parménide, Empédocle et Épicure. Sur ce point,

visum est. Quæ disserens, non definite se scire, Alcmæon confessus est, ratus, neminem posse perspicere.

VI. Quid primum in infante formetur, et quo modo alatur in utero? Cur mas aut femella nascatur. Cur gemini. De conformatione partus.

Empedocles, quem in hoc Aristoteles sequutus est, ante omnia cor judicavit increscere, quod hominis vitam maxime contineat. Hippon vero, caput, in quo est animi principale. Democritus alvum cum capite, quæ plurimum habent ex inani. Anaxagoras cerebrum, unde omnes sunt sensus. Diogenes Apolloniates ex humore primum carnem fieri existimavit, tum ex carne ossa, nervosque, et ceteras partes enasci. At Stoici una totum infantem figurari dixerunt, ut una nascitur, aliturque. Sunt, qui id opinentur fieri ipsa natura, ut Aristoteles, atque Epicurus; sunt, qui potentia spiritus semen comitantis, ut Stoici ferme universi; sunt, qui æthereum calorem inesse arbitrentur, qui membra disponat, Anaxagoram sequuti. Utcunque tamen formatus infans, quemadmodum in matris utero alatur, duplex opinio est. Anaxagoræ enim, ceterisque compluribus, per umbilicum cibus administrari videtur; at Diogenes et Hippon existimarunt, esse in alvo prominens quiddam, quod infans ore apprehendat, ex eoque alimentum ita trahat, ut, quum editus est, ex matris uberibus. Ceterum, ut mares feminæve nascantur, quid causæ esset, varie ab iisdem philosophis traditum est. Nam, ex quo parente

toutefois, Alcméon avoua qu'il ne se prononçait point d'une manière bien positive, persuadé que personne ne pouvait s'assurer de la réalité du fait.

VI. Qu'est-ce qui se forme le premier dans l'enfant, et comment se nourrit-il dans le sein de la mère? Ce qui fait que c'est un garçon ou une fille. Raison de la naissance des jumeaux. De la conformation du fœtus.

Empédocle, en cela suivi par Aristote, pensa qu'avant tout se développait le cœur, parce qu'il est la principale source de la vie de l'homme; suivant Hippon, c'était la tête, attendu qu'elle est le siége de l'âme; selon Démocrite, c'étaient la tête et le ventre, parties qui renferment le plus de vide; d'après Anaxagoras, c'était le cerveau, d'où rayonnent tous les sens. Diogène d'Apollonie pensa que de la semence liquide se formait d'abord la chair, puis de la chair les os, les nerfs et les autres parties du corps. Les Stoïciens soutinrent que l'enfant prenait sa forme d'un seul coup, de même qu'il naît et qu'il grandit tout entier. Il en est qui attribuent à la nature elle-même ce travail : Aristote, par exemple, puis Épicure; d'autres qui l'assignent à la vertu d'un esprit accompagnant la semence : ce sont presque tous les Stoïciens; d'autres enfin prétendent, d'après Anaxagoras, qu'il y a dans la semence une chaleur éthérée qui agence les membres. Quelle que soit, au reste, la manière dont se forme l'enfant, il est nourri dans le sein de sa mère, et, sur ce point encore, il y a deux opinions. Anaxagoras, en effet, et beaucoup d'autres ont pensé qu'il prenait sa nourriture par le cordon ombilical; Diogène et Hippon prétendent, au contraire, qu'il y a dans la matrice une proéminence que l'enfant saisit avec la bouche, et d'où il tire sa nourriture, comme, après qu'il est né, il le fait des mamelles de sa mère. Quant au pourquoi de la naissance des filles et des garçons, c'est un point sur lequel les mêmes phi-

seminis amplius fuit, ejus sexum repræsentari dixit Alcmæon; ex seminibus autem tenuioribus feminas, ex densioribus mares fieri, Hippon affirmat. Utrius vero parentis principium sedem prius occupaverit, ejus reddi naturam Democritus retulit. At, inter se certare feminas, et mares, et, penes utrum victoria sit, ejus habitum referri, auctor est Parmenides. Et e dextris partibus profuso semine mares gigni, at e lævis feminas [12], Anaxagoras Empedoclesque consentiunt : quorum opiniones, ut de hac specie congruæ, ita de similitudine liberorum sunt dispariles. Super qua re Empedoclis disputata ratio talis profertur. Si par calor in parentum seminibus fuerit, patri similem marem procreari; si frigus, feminam matri similem. Quod si patris calidum erit, et frigidum matris, puerum fore, qui matris vultum repræsentet; at si calidum matris, patris autem fuerit frigidum, puellam futuram, quæ patris reddat similitudinem. Anaxagoras autem ejus parentis faciem referre liberos judicavit, qui seminis amplius contulisset. Ceterum, Parmenidis sententia est, quum dexteræ partes semina dederint, tunc filios esse patri similes; quum lævæ, tunc matri. Sequitur vero de geminis, qui ut aliquando nascantur, modo seminis fieri Hippon ratus est. Id enim, quum amplius est, quam uni satis fuerit, bifariam deduci. Id ipsum ferme Empedocles videtur sensisse : nam causas quidem, cur divideretur, non posuit : tantummodo ait, si utrumque sedes æque calidas occupaverit, utrumque marem nasci : si frigidas æque, utramque feminam; si vero alterum

losophes ne sont pas non plus d'accord. Suivant Alcméon, l'enfant a le sexe de celui de ses père ou mère qui a fourni le plus de semence; d'après Hippon, de la semence la plus déliée naissent les filles, et de la plus épaisse les garçons; d'après Démocrite, l'enfant a le sexe de celui de ses père ou mère dont la semence a la première occupé son réceptacle; suivant Parménide, au contraire, il y a dans le coït une lutte entre l'homme et la femme, et celui des deux à qui reste la victoire donne son sexe à l'enfant; Anaxagoras et Empédocle, de leur côté, s'accordent à penser que la semence épanchée du testicule droit produit les garçons, et celle du gauche les filles. Au reste, si ces deux philosophes sont d'accord sur ce point, ils ne le sont plus sur la question de la ressemblance des enfants. Voici, à cet égard, la thèse soutenue par Empédocle : si dans la semence du père et de la mère il y a eu le même degré de chaleur, il naît un garçon qui ressemble au père; si le même degré de froid, il naît une fille qui ressemble à la mère. Que si la semence du père est chaude, et froide celle de la mère, il naîtra un garçon qui ressemblera à la mère; si la semence de la mère est chaude, et froide celle du père, il naîtra une fille qui ressemblera au père. Anaxagoras pensait, lui, que les enfants ressemblaient à celui de leur père ou mère qui avait fourni le plus de semence. Quant à Parménide, il soutenait que quand la semence venait du testicule droit, c'était au père; quand du gauche, c'était à la mère que l'enfant ressemblait. Il me reste à parler de la naissance des jumeaux, fait accidentel qu'Hippon attribue à la quantité de semence, laquelle, selon lui, s'épanche sur deux points, quand il y en a plus qu'il n'en faut pour un seul enfant. C'est aussi ce que semble penser Empédocle; mais il n'a pas indiqué les motifs de cette division de la semence; il se borne à dire que si la matière, en s'épanchant sur deux points, y trouve un égal degré de

calidiorem, alterum frigidiorem, dispari sexu partum futurum.

VII. De temporibus quibus partus solent esse ad nascendum maturi, deque numero septenario.

Superest dicere de temporibus quibus partus soleant esse ad nascendum maturi. Qui locus eo mihi cura majore tractandus est, quod quædam necesse est, de astrologia, musica et arithmetica attingere. Jam primum, quoto post conceptionem mense infantes edi soleant, frequenter inter veteres agitatum, non convenit. Hippon Metapontinus a septimo ad decimum mensem nasci posse existimavit; nam septimo partum jam esse maturum, eo quod in omnibus numerus septenarius plurimum possit. Siquidem septem formemur mensibus, additisque alteris recti consistere incipiamus, et post septem menses dentes nobis innascantur, iidemque post septimum cadunt annum, quarto decimo autem pubescere solemus. Sed hanc a septem mensibus incipientem maturitatem, usque ad decimum perductam: ideo, quod in aliis omnibus hæc eadem natura est, ut septem mensibus, annisve, tres aut menses, aut anni, ad confirmationem accedant. Nam dentes septem mensium infanti nasci, et maxime decimo perfici mense: septimo anno primos eorum excidere, decimo ultimos; post decimum quartum annum nonnullos, sed omnes intra septimum decimum annum pubescere. Huic opinioni in parte aliqua repugnant alii, alii in parte

chaleur, il naîtra deux garçons; si un égal degré de froid, deux filles; si plus de chaleur sur un point, et plus de froid sur l'autre, des jumeaux de différent sexe.

VII. Des temps auxquels le fruit de la conception est mûr pour l'enfantement, et du nombre septenaire.

Il me reste à parler du temps auquel le fruit de la conception est mûr pour l'enfantement, et je dois y apporter d'autant plus de soin, qu'il me faudra toucher à quelques questions d'astrologie, de musique et d'arithmétique. Et d'abord, combien de mois après la conception l'enfantement a-t-il ordinairement lieu? c'est ce que les anciens ont souvent discuté, mais sans jamais tomber d'accord. Hippon de Métapont a pensé que l'enfantement pouvait avoir lieu du septième au dixième mois; selon lui, en effet, dans le septième mois le fruit est déjà mûr; car le nombre septenaire a partout la plus grande influence. Aussi bien sommes-nous formés au bout de sept mois; sept mois encore, et nous commençons à nous tenir sur nos jambes; à sept mois aussi nos dents commencent à se montrer; ces mêmes dents tombent à l'âge de sept ans, et à quatorze ans nous entrons en puberté. Or, cette maturité qui commence à la fin du septième mois se continue jusqu'au dixième, parce qu'en toutes choses il faut aux sept mois ou aux sept années de formation en ajouter trois autres pour le développement. C'est ainsi que nos dents, qui commencent à pousser au septième mois, ne se montrent tout à fait qu'au dixième; ainsi encore ces dents premières tombent les unes à sept ans, et les autres à dix; ainsi, enfin, plusieurs jeunes gens sont pubères au bout de leur quatorzième année, tous au moins le sont dans leur dix-septième. Cette opinion a, sous un point de vue, des adversaires; sous un

consentiunt. Nam septimo mense parere mulierem posse, plurimi affirmant, ut Theano Pythagorica, Aristoteles Peripateticus, Diocles, Evenor, Straton, Empedocles, Epigenes, multique præterea; quorum omnium consensus Euthyphronem Cnidium non deterret, id ipsum intrepide pernegantem. Contra eum ferme omnes, Epicharmum sequuti, octavo mense nasci negaverunt. Diocles tamen Carystius, et Aristoteles Stagirites, aliter senserunt. Nono autem, et decimo mense, tum Chaldæi plurimi et idem mihi supra nominatus Aristoteles, edi posse partum putaverunt; neque Epigenes Byzantius nono posse fieri contendit; nec Hippocrates Cous decimo. Ceterum undecimum mensem Aristoteles solus recipit, ceteri universi improbarunt.

VIII. Rationes Chaldæorum de tempore partus : item de zodiaco et de conspectibus.

Sed nunc Chaldæorum ratio breviter tractanda est, explicandumque, cur septimo mense, et nono, et decimo, tantummodo posse nasci homines arbitrentur. Ante omnia igitur dicunt, actum vitamque nostram, stellis tam vagis, quam statis, esse subjectam, earumque vario multiplicique cursu, genus humanum gubernari, sed ipsarum motus, schemataque, et effectus, a sole crebro immutari. Nam, ut aliæ occasum, nonnullæ stationem faciant, nosque omnes dispari sua temperatura afficiant, solis fieri potentia. Itaque eum, qui stellas ipsas, quibus movemur, permovet, animam nobis dare,

autre, des partisans. Que la femme puisse accoucher au bout de sept mois, c'est un point reconnu par la plupart des auteurs, tels que Théano, disciple de Pythagore, Aristote le Péripatéticien, Dioclès, Evénor, Straton, Empédocle, Épigène, et beaucoup d'autres encore, dont les colonnes serrées n'effrayent point, cependant, Euthyphron de Gnide, qui nie intrépidement cette possibilité. Il est combattu, à son tour, par presque tous les philosophes, qui, à l'exemple d'Épicharme, nient que l'enfantement ait lieu dans le huitième mois. Dioclès de Caryste, néanmoins, et Aristote de Stagire, ont pensé le contraire. Quant à la naissance dans le neuvième et le dixième mois, elle est admise, et par la plupart des Chaldéens, et par Aristote dont je viens de parler; Épigène de Byzance ne la nie point pour le neuvième mois, ni Hippocrate de l'île de Co pour le dixième. Mais le onzième mois, admis par Aristote seul, est rejeté par tous les autres.

VIII. Calculs des Chaldéens sur la durée de la gestation; *item*, du zodiaque et de l'aspect sidéral.

J'ai maintenant à parler en peu de mots du calcul des Chaldéens, et à dire pourquoi ils ont pensé que l'homme ne pouvait naître que dans les septième, neuvième et dixième mois de la conception. Ils posent en principe que notre vie et notre manière d'être sont subordonnées à des étoiles soit errantes, soit fixes, dont le cours aussi multiple que varié gouverne le genre humain, et dont les mouvements, les phases et les effets subissent souvent l'influence du soleil. Si les unes se précipitent, si d'autres restent immobiles, si toutes elles nous font sentir leur différente température, c'est à l'action du soleil que sont dus tous ces phénomènes. Aussi cet astre, en agissant sur ces étoiles qui réagissent sur nous, nous donne-t-il

qua regamur; potentissimum in nos esse, moderarique, quando post conceptionem veniamus in lucem; sed hoc per tres facere conspectus. Quid autem sit conspectus, et quot ejus genera, ut liquido perspici possit, paucis prædicam. Circulus est, ut ferunt, signifer, quem Græci vocant ζωδιακόν; in quo sol, et luna, ceteræque stellæ vagæ feruntur. Hic in duodecim partes, totidem signis redditas, æquabiliter divisus est. Eum sol annuo spatio metitur: ita in unoquoque signo ferme unum mensem moratur. Sed signum quodlibet cum ceteris singulis habet mutuum conspectum, non tamen uniformem cum omnibus. nam validiores alii, infirmiores alii habentur. Igitur, quo tempore partus concipitur, sol in aliquo signo sit necesse; et in aliqua ejus particula, quem locum conceptionis proprie appellant. Sunt autem hæ particulæ in unoquoque signo tricenæ, totius vero zodiaci numero CCCLX: has Græci μοίρας cognominarunt: eo videlicet, quod deas Fatales nuncupant μοίρας. Et hæ particulæ nobis veluti fata sunt: nam, qua potissimum oriente nascantur, plurimum refert. Sol ergo, quum in proximum signum transcendit, locum illum conceptionis, aut imbecillo videt conspectu, aut etiam nec conspicit: nam plures, proximantia sibimet zodia, invicem se videre omnino negaverunt. At, quum in tertio est signo, hoc est uno medio interposito, tunc primum illum locum, unde profectus est, videre dicitur, sed valde obliquo et invalido lumine; qui conspectus vocatur καθ᾽ ἑξάγωνον, qui sextam partem circuli subtendit[13]. Nam

l'âme qui nous dirige. C'est lui qui agit sur nous le plus puissamment, quand, après la conception, se prépare notre naissance, et cette action se produit sous l'influence de trois différents aspects. Or, que faut-il entendre par *aspects*, et combien en est-il de sortes? Ma réponse, pour être claire, sera courte : Il est, dit-on, un cercle de différents signes que les Grecs nomment *zodiaque*, et qui est parcouru par le soleil, la lune, les autres étoiles errantes; on le divise en douze parties égales, figurées par autant de signes. Comme le soleil met un an à parcourir ce cercle, de même il met un mois environ à parcourir chaque signe. Or, chacun de ces signes est en regard avec tous les autres, mais sous un aspect qui n'est pas uniforme à l'égard de tous; de ces aspects, en effet, les uns sont plus forts, les autres plus faibles. Donc, au moment de la conception, le soleil se trouve nécessairement dans un signe, et même dans un point déterminé, que l'on appelle proprement le point de la conception. Or, ces points sont au nombre de trente dans chaque signe; ce qui fait, pour le cercle entier, trois cent soixante. Les Grecs ont appelé ces points *μοῖραι*, sans doute parce que c'est le nom des déesses du destin, et que de ces points dépendent, pour ainsi dire, nos destinées : aussi l'action de naître sous l'un ou sous l'autre est-elle ce qu'il y a de plus important. Le soleil, donc, quand il est entré dans le second signe, ne voit plus le premier que faiblement, ou même ne l'aperçoit plus du tout; car beaucoup d'auteurs ont nié qu'entre signes contigus l'aspect pût avoir lieu de l'un à l'autre. Mais quand il est dans le troisième signe, c'est-à-dire quand il y en a un entre ce troisième et celui de la conception, alors il voit, dit-on, ce premier signe d'où il est parti, mais il n'y porte qu'un rayon oblique et, par conséquent, affaibli. Cet aspect est appelé *καθ' ἑξάγωνον*, parce que son arc embrasse la sixième partie du cercle. Si, en effet,

si, ut a primo zodio ad tertium, sic a tertio ad quintum, inde porro ad septimum, ac deinde alternæ lineæ emittantur, hexagoni æquilateralis forma in eodem circulo scriberetur. Hunc quidam conspectum non usquequaque receperunt, quod minimum ad maturitatem partus videatur conferre. Quum vero in quartum signum pervenit, et media duo sunt, videt *κατὰ τετράγωνον* : quoniam illa linea, qua visus pertendit, quartam partem orbis abscidit. Quum autem in quinto est, tribus interjacentibus mediis, *κατὰ τρίγωνον* adspicit. Nam tertiam signiferi partem visus ille metitur. Quæ duæ visiones *τετράγωνοι* et *τρίγωνοι* perquam efficaces, incrementum partus multum adminiculant. Ceterum a loco sexto conspectus omni caret efficientia : ejus enim linea nullius polygoni afficit latus. At a septimo zodio, quod est contrarium, plenissimus potentissimusque conspectus, quosdam jam maturos infantes educit, qui septemmestres appellantur, quia septimo mense nascuntur. At, si intra hoc spatium maturescere uterus non potuerit ; octavo mense non editur (ab octavo enim signo, ut a sexto, inefficax visus); sed vel nono mense, vel decimo. Sol enim a nono zodio particulam conceptionis rursus conspicit *κατὰ τρίγωνον*, et a decimo *κατὰ τετράγωνον*. Qui conspectus, ut supra jam dictum est, perquam efficaces sunt. Ceterum, undecimo non putant nasci, quia languido jam radio infirmum lumen *καθ᾽ ἑξάγωνον* mittatur. Multo minus duodecimo, unde conspectus pro nullo habetur : itaque secundum rationem hanc *ἑπτάμηνοι* na-

du premier au troisième signe, de celui-ci au cinquième, de ce dernier au septième et ainsi de suite, vous conduisez des lignes droites, vous aurez tracé dans le cercle la figure d'un hexagone équilatéral. On n'a pas toujours pris en considération cet aspect, parce qu'il paraît n'avoir presque aucune influence sur le fruit de la conception pour en hâter la maturité. Mais quand le soleil est parvenu dans le quatrième signe, et que deux autres l'éloignent de son point de départ, son rayon est κατὰ τετράγωνον; la ligne, en effet, qu'il parcourt embrasse la quatrième partie du cercle; et quand il est dans le cinquième, et qu'ainsi trois signes l'ont séparé de son point de départ, son rayon est dit κατὰ τρίγωνον, d'autant qu'il embrasse la troisième partie du zodiaque. Ces deux derniers aspects, τετράγωνοι et τρίγωνοι, sont les plus efficaces pour favoriser le développement du fruit de la conception. Du reste, l'aspect pris du sixième signe n'exerce aucune influence : la ligne, en effet, qu'embrasse ce signe, ne touche l'un des côtés d'aucun polygone. Il en est tout autrement du septième signe, lequel donne l'aspect le plus complet et le plus efficace; sa vertu fait quelquefois sortir des flancs de la mère le fruit déjà mûr, et l'enfant, dans ce cas, est dit *septemmestris*, parce qu'il naît dans le septième mois de la conception. Mais si, dans cet espace de sept mois, il n'a pas atteint sa maturité, il ne saurait naître dans le huitième (car du huitième signe, pas plus que du sixième, l'aspect n'a d'efficacité), mais dans le neuvième ou dans le dixième mois. Du neuvième signe, en effet, le soleil regarde de nouveau κατὰ τρίγωνον le point de la conception; et, du dixième signe, l'aspect a lieu κατὰ τετράγωνον, et ces deux aspects, comme nous l'avons déjà dit, sont des plus efficaces. Au surplus, on ne pense pas que l'enfantement puisse avoir lieu dans le onzième mois, parce que le rayon n'arrive qu'affaibli, et καθ' ἑξάγωνον, sur le

scuntur κατὰ διάμετρον, ἐννεάμηνοι autem κατὰ τρίγωνον, δεκάμηνοι vero κατὰ τετράγωνον.

IX. Opinio Pythagoræ de conformatione partus.

Hac Chaldæorum sententia explicata, transeo ad opinionem Pythagoricam, Varroni tractatam in libro, qui vocatur *Tubero*, et intus inscribitur, *de Origine humana*. Quæ quidem ratio præcipue recipienda ad veritatem proxime videtur accedere. Alii enim plerique, quum omnes partus non uno tempore fiant maturi, una tamen eademque tempora omnibus conformandis dederunt : ut Diogenes Apolloniates, qui masculis, ait, corpus quatuor mensibus formari, et feminis quinque ; vel Hippon, qui diebus sexaginta infantem scribit formari, et quarto mense carnem fieri concretam, quinto ungues, capillumque nasci; septimo jam hominem esse perfectum. Pythagoras autem (quod erat credibilius) dixit, partus esse genera duo, alterum septem mensium, alterum decem : sed priorem aliis dierum numeris conformari, aliis posteriorem : eos vero numeros, qui in unoquoque partu aliquid afferunt mutationis, tum autem semen in sanguinem, aut sanguis in carnem, aut caro in hominis figuram convertitur, inter se collatos rationem habere

point de la conception ; bien moins encore peut-il avoir lieu dans le douzième, d'autant que du signe correspondant l'aspect est comme s'il n'existait pas. D'après ces calculs, donc, les enfants naissent à sept mois sous l'influence de l'aspect κατὰ διάμετρον, à neuf mois sous celle de l'aspect κατὰ τρίγωνον, et à dix mois par suite de l'aspect κατὰ τετράγωνον.

IX. Opinion de Pythagore sur la formation du produit utérin.

Après cette explication du système des Chaldéens, je passe à l'opinion de Pythagore, traitée par Varron dans son livre appelé *Tubéron*, et intitulé *De l'origine de l'homme ;* et cette opinion, qui est de toutes la plus recevable, me paraît se rapprocher le plus de la vérité. La plupart, en effet, des autres philosophes, tout en n'assignant pas à la maturité du produit utérin une époque toujours la même, ont prétendu que sa formation avait lieu dans un espace de temps toujours égal : on peut citer à cet égard Diogène d'Apollonie, suivant qui le corps des garçons est formé dans le quatrième mois, et celui des filles dans le cinquième; et Hippon, qui soutient que l'enfant est formé soixante jours après la conception, ajoutant que dans le quatrième mois la chair prend sa consistance, dans le cinquième poussent les ongles et les cheveux, et dans le septième l'enfant est parvenu à sa perfection. Pythagore, au contraire (et en cela il nous semble plus dans le vrai), admit deux sortes de gestation, l'une de sept et l'autre de dix mois ; mais aussi des nombres de jours différents pour la conformation. Or, ces nombres, qui, dans chaque gestation, amènent quelque changement, puisque c'est d'abord la semence qui se change en sang, puis le sang en chair, et enfin la chair en l'homme lui-même, ces nombres, dans leur cor-

eam, quam voces habent, quæ in musica σύμφωνοι vocantur.

X. De musica, ejusque regulis.

Sed hæc, quo sint intellectu apertiora, prius aliqua, de musicæ regulis huic loco necessaria, dicentur; eo quidem magis, quod ea dicam, quæ ipsis musicis ignota sunt. Nam sonos scienter tractavere, et congruenti ordine reddidere illos : ipsis autem sonis motuum modum, mensuramque invenere geometræ magis, quam musici. Igitur musica est scientia bene modulandi [14] : hæc autem est in voce, sed vox alias gravior mittitur, alias acutior. Singulæ tamen voces simplices, et utcunque missæ, φθόγγοι vocantur. Discrimen vero, quo alter φθόγγος acutior est, alter gravior, appellatur διάστημα [15]. Inter infimam, summamque vocem, multa esse possunt in ordine posita diastemata : quæ alia aliis majora minorave. Ut est illud, quod τόνον appellant [16], vel hoc minus ἡμιτόνιον [17], vel duorum, triumve, ac deinceps aliquot tonorum intervallum. Sed non promiscue voces omnes cum aliis ut libet junctæ, concordabiles in cantu reddunt effectus. Ut litteræ nostræ, si inter se passim jungantur, et non congruenter, sæpe nec verbis, nec syllabis copulandis concordabunt : sic in musica certa quædam sunt intervalla, quæ symphonias possint efficere. Est autem symphonia [18] duarum vocum disparium inter se junctarum concentus. Symphoniæ simplices ac primæ sunt tres, quibus reli-

rélation, présentent le même rapport que ce qu'on appelle, en musique, consonnances.

X. De la musique et de ses règles.

Mais, pour que tout cela devienne plus compréhensible, mon sujet exige que je dise d'abord quelques mots touchant les règles de la musique; d'autant plus que je parlerai de choses que ne connaissent pas les musiciens eux-mêmes: car ils ont fait sur les sons de savants traités, ils les ont classés d'une manière convenable; mais, quant aux divers mouvements, quant à la mesure des sons, les règles en sont dues aux géomètres plutôt qu'aux musiciens. La musique est la science de bien moduler : elle consiste dans le son; or, le son est tantôt plus grave, tantôt plus aigu. Chaque son, cependant, pris d'une manière absolue, est appelé φθόγγος. La différence d'un son à un autre, entre le grave et l'aigu, est appelée diastème. Entre le son le plus grave et le son le plus aigu peuvent se trouver plusieurs diastèmes successifs, les uns plus grands, les autres plus petits; celui, par exemple, qui est nommé τόνος, ou celui, plus petit, appelé ἡμιτόνιον, ou l'intervalle de deux ou trois tons, et ainsi de suite. Mais il ne faut point croire que tous les sons, arbitrairement combinés avec n'importe quels autres, produisent dans le chant des consonnances agréables à l'oreille. De même que les lettres de notre alphabet, si on les assemble au hasard et sans aucun ordre, ne formeront presque jamais ni un mot, ni même une syllabe qu'on puisse prononcer; de même, dans la musique, il n'y a que certains intervalles qui puissent produire des symphonies. Or, la symphonie est l'union de deux sons différents qui forment un concert. Les symphonies simples et primitives sont au

quæ constant [19] : una duorum tonorum et hemitonii habens διάστημα, quæ vocatur διὰ τεσσάρων [20]: altera trium et hemitonii, quam vocant διὰ πέντε [21] : tertia est διὰ πασῶν [22] : cujus διάστημα continet duas priores. Est enim vel sex tonorum, ut Aristoxenus, musicique [23] asseverant; vel quinque et duorum hemitoniorum, ut Pythagoras, geometræque [24], qui demonstrant, duo hemitonia tonum complere non posse. Quare etiam hujusmodi intervallum Platoni abusive ἡμιτόνιον, proprie autem δίεσις [25] vel λεῖμμα [26] appellatur. Nunc vero, ut aliquid appareat, quemadmodum voces, nec sub oculos, nec sub tactum cadentes, habere possint mensuras [27] : admirabile Pythagoræ referam commentum : qui, secreta naturæ scrutando, reperit, phthongos musicorum convenire ad rationem numerorum. Nam chordas æque crassas, parique longitudine diversis ponderibus tetendit : quibus sæpe pulsis, nec phthongis ad ullam symphoniam concordantibus, pondera mutabat, et id identidem frequenter expertus, postremo deprehendit, tunc duas chordas concinere id, quod est διὰ τεσσάρων, quum earum pondera inter se collata rationem haberent, quam tria ad quatuor. Quem phthongum arithmetici Græci ἐπίτριτον vocant, Latini supertertium [28]. At eam symphoniam quæ διὰ πέντε dicitur, ibi invenit, ubi ponderum discrimen in sesquitertia est proportione, quam duo faciunt ad tria collata, quod ἡμιόλιον appellant [29]. Quum autem altera chorda, duplo majore pondere, quam altera, tenderetur, et esset διπλασίῳ locus, διὰ

nombre de trois; les autres en sont dérivées : la première, ayant un intervalle de deux tons et un semi-ton, s'appelle *diatessaron;* la seconde, de trois tons et un semi-ton, se nomme *diapente;* la troisième est nommée *diapason :* son intervalle renferme les deux premières. Il est, en effet, de six tons, comme le prétendent Aristoxène et les musiciens; ou de cinq tons et de deux semi-tons, comme le soutiennent Pythagore et les géomètres, qui démontrent que deux semi-tons ne peuvent former un ton complet. Aussi est-ce abusivement que Platon nomme cet intervalle ἡμιτόνιον; il est proprement appelé δίεσις ou λεῖμμα. Et maintenant, pour expliquer jusqu'à un certain point comment des sons qui ne tombent ni sous les yeux ni sous le tact, sont susceptibles d'être mesurés, je rapporterai l'admirable expédient de Pythagore, qui, scrutant les secrets de la nature, découvrit que les rapports des nombres s'appliquaient aux sons des musiciens. Il prit des cordes sonores, de mêmes grosseur et longueur, et il y suspendit différents poids; voyant, après avoir frappé ces cordes à diverses reprises, qu'il n'obtenait, des sons qu'elles rendaient, aucune consonnance, il changea les poids; et après avoir répété souvent ses expériences, il finit par découvrir que deux cordes donnaient la consonnance *diatessaron,* lorsque leurs poids tendants étaient dans le rapport de 3 à 4 : ce son, les arithméticiens grecs l'appellent ἐπίτριτον, les latins *supertertium.* Quant à la consonnance nommée *diapente,* il la rencontra quand ses poids étaient dans la proportion sesquitierce, que présente 2 comparé à 3; et cette consonnance s'appelle ἡμιόλιος. Quand une corde était tendue par un poids deux fois fort comme celui de l'autre corde, et qu'ainsi elle se trouvait en raison double, la consonnance était celle appelée *diapason.* Il réitéra sur des flûtes les mêmes expériences, et il obtint les mêmes résultats. Ces flûtes étaient de même grosseur, la longueur seule variait : la

πασῶν sonabat. Hoc et in tibiis, si conveniret, tentavit : nec aliud invenit. Nam quatuor tibias pari cavo paravit, impares longitudine. Primam (verbi causa) longam digitos sex : secundam, tertia parte addita, id est digitorum octo : tertiam, digitorum novem, sescuplo longiorem, quam primam : quartam vero duodecim digitorum, quæ primam longitudine duplicaret. His itaque inflatis, et binarum facta collatione, omnium musicorum auribus approbavit, primam et secundam reddere eam convenientiam, quam reddit διὰ τεσσάρων symphonia, ibique esse proportionem supertertiam [30]. Inter primam vero, ac tertiam tibiam, ubi sescupla proportio [31] est, resonare διὰ πέντε. Primæ autem, quartæque intervallum, quod habet duplam proportionem [32], διάστημα facere διὰ πασῶν. Sed inter tibiarum chordarumque naturam, hoc interest, quod tibiæ incremento longitudinis fiunt graviores, chordæ autem, augmento additi ponderis [33], acutiores : utrobique tamen est eadem proportio.

XI. Ratio Pythagoræ de conformatione partus confirmata.

His expositis, forsitan obscure, sed quam potui lucidissime, redeo ad propositum : ut doceam, quid Pythagoras de numero dierum ad partus pertinentium senserit. Primum, ut supra memoravi, generaliter duos esse partus dixit : alterum minorem, quem vocant septemmestrem, qui decimo et ducentesimo die post conceptionem exeat ab utero ; alterum majorem, decemmestrem, qui

première, par exemple, était longue de six doigts; la seconde, longue d'un tiers en plus, en avait huit; la troisième, plus longue de moitié que la première, en avait neuf; la quatrième enfin, longue deux fois comme la première, en avait douze. Il souffla dans chacune de ces flûtes, et, comparaison faite des sons de chacune deux à deux, il démontra aux musiciens qui l'écoutaient que la première et la seconde flûte, dans le rapport de 3 à 4, présentaient une consonnance pareille à celle dite *diatessaron;* qu'entre la première et la troisième, dans le rapport de 2 à 3, on obtenait la consonnance *diapente;* qu'enfin l'intervalle de la première à la quatrième, dans le rapport de 1 à 2, était le diastème qu'on nomme *diapason.* Mais entre les cordes sonores et les flûtes il y a cette différence, que plus les flûtes sont longues, plus leur son est grave; tandis que, pour les cordes, plus les poids tendants augmentent, plus le son des cordes devient aigu, mais toujours dans les mêmes proportions d'un côté comme de l'autre.

XI. Démonstration du système de Pythagore sur la conformation du fœtus.

Après cet exposé, obscur peut-être, mais le plus clair cependant que j'aie pu le faire, je reviens à mon sujet, c'est-à-dire à l'explication de ce que Pythagore a pensé sur le nombre des jours de la gestation. Et d'abord, comme je l'ai dit plus haut, il admit en général deux espèces de gestation, l'une plus courte et dite de sept mois, qui, deux cent dix jours après la conception, fait sortir l'enfant des flancs de sa mère; l'autre, plus longue et dite de dix mois, qui l'en fait sortir au bout de deux cent

edatur die CCLXXIV; quorum prior ac minor, senario maxime continetur numero. Nam, quod ex semine conceptum est, sex, ut ait, primis diebus humor est lacteus: deinde proximis octo, sanguineus: qui octo, quum ad primos sex accesserunt, faciunt primam symphoniam διὰ τεσσάρων; tertio gradu novem dies accedunt, jam carnem facientes: hi quum sex illis primis collati, sescuplam faciunt rationem, et secundam symphoniam διὰ πέντε. Tum deinceps sequentibus duodecim diebus, fit corpus jam formatum. Horum quoque ad eosdem sex collatio, tertiam διὰ πασῶν reddit symphoniam, duplici ratione subjectam. Hi quatuor numeri, VI, VIII, IX, XII, conjuncti, faciunt dies XXXV. Nec immerito senarius fundamentum gignendi est: nam eum τέλειον Græci, nos autem perfectum vocamus: quod ejus partes tres, sexta, et tertia, et dimidia, id est unus, et duo, et tres, eumdem ipsum perficiunt. Sed, ut initia seminis, et lacteum illud conceptionis fundamentum, primitus hoc numero absolvitur: sic hoc initium formati hominis, et velut alterum maturescendi fundamentum, quod est quinque et triginta dierum, sexies ductum, quum ad diem CCX pervenit, maturum procreatur. Alter autem ille partus, qui major est, majori numero continetur, septenario scilicet, quo tota vita humana finitur: ut et Solon scribit, et Judæi in dierum omnium numeris sequuntur, et Etruscorum libri Rituales videntur indicare. Hippocrates quoque, aliique medici, in corporum valetudinibus non aliud ostendunt; namque septimum

soixante-quatorze jours. Dans la première, c'est-à-dire la plus courte, le nombre senaire joue le principal rôle. En effet, cette partie de la semence qui a donné lieu à la conception, n'est, pendant les six premiers jours, qu'un liquide laiteux, qui, pendant les huit jours suivants, passe à l'état de sang : ces huit jours, ajoutés aux six premiers, présentent la première consonnance appelée *diatessaron*. Ensuite il s'écoule neuf jours pour la formation de la chair; ces neuf jours, comparés aux six premiers, sont dans le rapport de 2 à 3, et présentent la consonnance *diapente*. Viennent ensuite douze jours nouveaux, pendant lesquels s'achève la formation du corps; leur comparaison avec les six premiers jours établit le rapport de 1 à 2, et présente la troisième consonnance appelée *diapason*. Ces quatre nombres 6, 8, 9, 12, réunis, donnent pour total trente-cinq jours. Et ce n'est point sans raison que le nombre senaire est le fondement de la génération; aussi bien ce nombre est-il appelé par les Grecs τέλειος, et *parfait* dans notre langage, parce que trois parties, le sixième, le tiers et la moitié de ce nombre, c'est-à-dire 1, 2 et 3, concourent à le parfaire. Mais de même que ce premier état de la semence, ce principe laiteux de la conception exige tout d'abord l'accomplissement de ce nombre de six jours; de même ce premier état de l'homme conformé, cet autre principe qui appelle la maturité à venir, lequel a trente-cinq jours, y arrive après six révolutions de ce nombre de 35, c'est-à-dire au bout de deux cent dix jours. Quant à l'autre gestation, qui est plus longue, elle a pour principe un nombre plus grand, c'est-à-dire le nombre septenaire, qui se rencontre à toutes les époques importantes de la vie de l'homme, ainsi que l'a écrit Solon, ainsi que le suivent les Juifs dans tous les calculs de leurs jours, ainsi enfin que paraissent l'indiquer les Rituels des Étrusques. Hippocrate lui-même, et d'autres médecins, ne suivent point, dans

quemque diem κρίσιμον observant. Itaque, ut alterius partus origo in sex est diebus, post quos semen in sanguinem vertitur : ita hujus in septem : et, ut ibi quinque et triginta diebus infans membratur, ita hic pro portione, diebus fere quadraginta. Quare in Græcia dies habent quadragesimos insignes. Namque prægnans ante diem quadragesimum non prodit in fanum, et post partum quadraginta diebus pleræque fere graviores sunt, nec sanguinem interdum continent, et parvuli ferme per hos dies morbidi, sine risu, nec sine periculo sunt. Ob quam causam, quum is dies præterit, diem festum solent agitare ; quod tempus appellant τεσσαρακοστόν. Hi igitur dies XXXX per septem illos initiales multiplicati, fiunt dies CCLXXX, id est hebdomades quadraginta. Sed, quoniam ultimæ illius hebdomadis primo die editur partus, sex dies decedunt : et CCLXXIV observatur. Qui numerus dierum ad tetragonum illum Chaldæorum conspectum subtiliter congruit. Nam, quum signiferum orbem diebus CCCLXV et aliquot horis sol circumeat, quarta necesse est parte dempta, id est diebus LXXXX et uno, aliquotque horis, tres quadras, reliquis diebus ducentis septuaginta quinque non plenis, percurrat, usque dum perveniat ad id loci, unde conceptionis initium quadratus adspiciat. Unde autem mens humana dies istos commutationis speculari, et arcana naturæ rimari potuerit, nemo miretur. Hæc enim frequens medicorum experientia pervidit ; qui quum multas animadverterent semen non retinere conceptum, compertum

les maladies du corps, d'autre opinion; car ils nomment *κρίσιμον* (critique) chaque septième jour, et ils l'observent attentivement. Ainsi, de même que l'élément primitif, dans la première gestation, emploie six jours, passé lesquels la semence se change en sang; de même, dans la seconde, il en emploie sept : et comme, dans le premier cas, la conformation de l'enfant n'est complète qu'au bout de trente-cinq jours; de même, dans le second cas, elle ne l'est qu'au bout de quarante jours environ. Voilà pourquoi ce nombre de quarante jours est remarquable chez les Grecs : aussi la femme en couches ne paraît-elle point en public avant le quarantième jour après sa délivrance; pendant cet espace de temps la plupart des femmes souffrent, pour ainsi dire, encore plus de leur grossesse; souvent elles ont des pertes de sang qu'on ne peut arrêter; pendant ce laps de temps aussi, les nouveau-nés sont tout malades : aucun sourire de leur part, pour eux pas un seul instant exempt de danger. Voilà pourquoi aussi le dernier de ces quarante jours est un jour de fête; et ce jour, on l'appelle *τεσσαρακοστόν* (quarantième). Ces quarante jours, donc, multipliés par les sept jours primordiaux, donnent pour total 280, c'est-à-dire quarante semaines. Mais, comme l'enfant vient au monde le premier jour de cette dernière semaine, il faut en déduire six jours, et il en reste 274 : nombre qui coïncide merveilleusement avec cet aspect que l'on nomme, dans le système des Chaldéens, *τετράγωνον*. Car, puisque le zodiaque est parcouru par le soleil en trois cent soixante-cinq jours et quelques heures, il faut bien, si l'on en déduit le quart, c'est-à-dire quatre-vingt-onze jours et quelques heures, qu'il parcoure les trois autres quarts dans les deux cent soixante-quinze autres jours, moins quelques heures, jusqu'à ce qu'il soit parvenu au point d'où il regarde, *κατὰ τετράγωνον*, le point de la conception. Mais comment l'esprit

habuerunt, quod intra sex dies, septemve ejiciebatur, esse lacteum, et vocaverunt ἔκρυσιν; quod postea autem, sanguineum, idque ἐκτρωσμὸς appellatur. Quod vero ambo partus videntur paribus dierum numeris contineri, Pythagoras imparem laudet, tamen a secta non discrepat[34]: duos enim impares CCVIIII et CCLXXIII dicit expleri; ad quorum consummationem aliquid ex sequentibus accedere, quod tamen diem solidum non afferat. Cujus exemplum videmus tam in anni, quam mensis spatio servasse naturam: quum et anni imparem dierum CCCLXV numerum aliquanto cumulaverit; et mensi lunari ad dies undetriginta aliquid addiderit.

XII. De laudibus musicæ, ejusque virtute.

Nec vero incredibile est, ad nostros natales musicam pertinere: hæc enim, sive in voce tantummodo est, ut Socrates ait; sive, ut Aristoxenus, in voce et corporis motu; sive in his, et præterea in animi motu, ut putat Theophrastus: certe multum obtinet divinitatis, et animis permovendis plurimum valet. Nam, nisi grata esset immortalibus diis, qui constant ex anima divina, profecto ludi scenici, placandorum deorum causa instituti non

humain a-t-il pu observer ces jours de métamorphoses successives, et pénétrer ces mystères de la nature? On ne s'en étonnera pas, si l'on réfléchit que ces découvertes sont dues aux nombreuses observations des médecins qui, voyant que bien des femmes ne conservaient pas dans leurs flancs la semence de l'homme, ont remarqué qu'elle était laiteuse quand elle s'échappait dans les six ou sept premiers jours de la conception; et, cette perte, ils l'ont appelée ἔκρυσις (écoulement); que, plus tard, elle était un liquide sanguin; et alors cette perte s'appelle ἐκτρωσμός (avortement). Quant au fait de voir l'une et l'autre gestation embrasser un nombre de jours pair, alors que Pythagore regarde comme seul parfait le nombre impair, il n'y a point là une contradiction avec les principes de sa secte; car, si l'on compte par jours pleins, lui-même il donne les deux nombres impairs, 209 et 273; mais, à chacun de ces nombres de jours, il faut ajouter quelques heures, lesquelles cependant ne forment point un jour entier. La nature elle-même nous en fournit un exemple, tant dans la durée de l'année que dans celle du mois, puisque l'année se compose du nombre impair de trois cent soixante-cinq jours, plus quelques heures, et le mois lunaire d'un peu plus que vingt-neuf jours.

XII. Louanges et vertus de la musique.

Et qu'y a-t-il de si étrange, à ce que la musique ait quelque rapport à notre naissance? Soit, en effet, qu'elle ne consiste que dans la voix, comme le dit Socrate; soit, comme le prétend Aristoxène, qu'elle consiste dans la voix et dans les mouvements du corps; soit que la voix, les mouvements du corps, et, en outre, les mouvements de l'âme concourent à la constituer, comme le pense Théophraste; certes, elle a bien des caractères de la divinité, et elle peut beaucoup pour remuer les âmes.

essent : nec tibicen omnibus supplicationibus in sacris ædibus adhiberetur : non cum tibicine triumphus ageretur : non Apollini cithara, non Musis tibiæ, ceteraque id genus essent attributa; non tibicinibus, per quos numina placantur, esset permissum, aut ludos publice facere, ac vesci in Capitolio, aut Quinquatribus minusculis [35], id est idibus juniis, urbem vestitu quo vellent, personatis temulentisque pervagari. Hominum quoque mentes, et ipsæ (quamvis Epicuro reclamante) divinæ, suam naturam per cantus agnoscunt. Denique, quo facilius sufferant laborem, vel in navis metu a vectore symphonia adhibetur : legionibus quoque in acie dimicantibus etiam metus mortis classico depellitur. Quam ob rem Pythagoras, ut animum sua semper divinitate imbueret, priusquam se somno daret, et quum esset expergitus, cithara, ut ferunt, cantare consueverat; et Asclepiades medicus, phreneticorum mentes morbo turbatas, sæpe per symphoniam suæ naturæ reddidit. Herophilus autem, artis ejusdem professor, venarum pulsus rhythmis musicis ait moveri. Itaque, si et in corporis et animi motu est harmonia, procul dubio a natalibus nostris musica non est aliena.

Et si elle n'était aussi agréable aux dieux immortels, dont l'âme est sûrement divine, aurait-on institué, pour les apaiser, les jeux scéniques? emploierait-on un joueur de flûte pour toutes les prières qui leur sont adressées dans les temples? verrait-on un joueur de flûte conduire les triomphes? eût-on jamais donné pour attribut à Apollon une cithare, et aux Muses des flûtes ou tout autre instrument de ce genre? eût-on permis aux joueurs de flûte qui apaisent les dieux de célébrer des jeux publics, de vivre dans le Capitole, et, aux petites Quinquatries, c'est-à-dire aux ides de juin, de parcourir la ville vêtus comme ils le voudraient, masqués et en état d'ivresse? Les âmes des hommes eux-mêmes, qui, elles aussi, sont divines, malgré l'opinion contraire d'Épicure, reconnaissent par les chants leur nature. Enfin, il n'y a point jusqu'au pilote qui ne fasse, dans les moments de danger, exécuter de la symphonie à son bord, pour donner du courage aux matelots épouvantés. C'est la trompette aussi qui ôte aux soldats de nos légions, sur le champ de bataille, la crainte de la mort. Voilà pourquoi Pythagore, afin que son âme demeurât toujours pénétrée de sa divinité, avait, dit-on, coutume de jouer de la cithare avant de s'abandonner au sommeil, et dès qu'il était réveillé. Voilà pourquoi aussi le médecin Asclépiade, quand il avait à calmer les esprits troublés des frénétiques, parvenait souvent à les rendre à leur état normal par l'emploi de la symphonie. Hérophile, de son côté, qui professait le même art, prétend que les pulsations des veines se font d'après les règles du rhythme musical. Si donc il y a de l'harmonie dans les mouvements et du corps et de l'âme, il est hors de doute que la musique n'est point étrangère au fait de notre naissance.

XIII. De spatio cœli, terræque ambitu, siderumque distantia.

Ad hæc accedit, quod Pythagoras prodidit, hunc totum mundum musica factum ratione: septemque stellas inter cœlum et terram vagas, quæ mortalium geneses moderantur, motum habere εὔρυθμον, et intervalla musicis diastematis congrua, sonitusque varios reddere, pro sua quamque altitudine, ita concordes, ut dulcissimam quidem concinant melodiam, sed nobis inaudibilem, propter vocis magnitudinem, quam capere aurium nostrarum angustiæ non possunt. Nam, ut Eratosthenes geometrica ratione collegit, maximum terræ circuitum esse stadiorum CCLII millium: ita Pythagoras, quot stadia inter terram et singulas stellas essent indicavit. Stadium autem in hac mundi mensura id potissimum intelligendum est, quod Italicum vocant, pedum IↃCXXV: nam sunt præterea et alia, longitudine discrepantia: ut Olympicum, quod est pedum IↃC; item Pythicum, pedum CIↃ. Igitur ab terra ad lunam Pythagoras putavit esse stadiorum circiter CXXVI millia, idque esse toni intervallum; a luna autem usque ad Mercurii stellam, quæ στίλβων vocatur, dimidium ejus, velut ἡμιτόνιον; hinc ad φώσφορον, quæ est Veneris stella, fere tantumdem, hoc est aliud ἡμιτόνιον: inde porro ad solem ter tantum, quasi tonum et dimidium. Itaque solis astrum abesse a terra tonos tres et dimidium, quod vocatur διὰ πέντε; a luna autem duos et dimidium, quod est διὰ τεσσάρων: a sole vero ad stellam Martis, cui nomen est

XIII. De l'étendue du ciel; de l'orbe de la terre; de la distance des astres.

Ajoutez à cela ce qu'a dit Pythagore, que tout cet univers est organisé d'après le système musical; que les sept étoiles errantes entre le ciel et la terre, qui règlent la génération des mortels, ont un mouvement harmonique et des intervalles correspondant aux diastèmes musicaux, et qu'elles émettent, chacune suivant sa hauteur, des accords divers et si réguliers, qu'il en résulte une délicieuse mélodie, mais que nos oreilles n'entendent point, trop faibles qu'elles sont pour soutenir la grandeur majestueuse d'un tel concert. Car de même qu'Ératosthène a démontré, par des calculs géométriques, que la plus grande circonférence de la terre est de 252,000 stades, de même Pythagore a indiqué combien il y avait de stades entre la terre et chacune des étoiles. Et le stade dont il est question dans cette mesure du monde est celui qu'on nomme italique, qui est de 625 pieds; car il y en a plusieurs autres de différentes longueurs : comme le stade olympique, de 600 pieds; et le pythique, de 1,000. Donc, de la terre à la lune, Pythagore a pensé qu'il y a environ 126,000 stades, ce qui donne l'intervalle d'un ton; que de la terre à l'étoile de Mercure, qui est nommée *stilbon*, il y en a la moitié, soit un semi-ton; que de Mercure à l'étoile de Vénus, nommée *phosphoros*, il y en a environ autant, soit encore un semi-ton; que de cette étoile au soleil il y en a trois fois autant, soit un ton et demi; qu'ainsi le soleil est éloigné de la terre de trois tons et un semi-ton, soit de l'intervalle qu'on nomme *diapente*; qu'il est distant de la lune de deux tons et demi, soit de l'intervalle qu'on nomme *diatessaron*; que du soleil à l'étoile de Mars, appelée *pyroïs*, il y a autant de distance que de la terre à la lune, soit l'intervalle d'un ton; que de l'étoile de Mars à celle de Jupiter, appelée

πυρόεις, tantumdem intervalli esse, quantum a terra ad lunam, idque facere τόνον; hinc ad Jovis stellam, quæ φαέθων appellatur, dimidium ejus, quod facit ἡμιτόνιον : tantumdem a Jove ad Saturni stellam, cui φαίνων nomen est, id est aliud ἡμιτόνιον : inde ad summum cœlum, ubi signa sunt, perinde ἡμιτόνιον. Itaque a cœlo summo ad solem diastema esse διὰ τεσσάρων, id est duorum tonorum et dimidii : ad terræ autem summitatem ab eodem cœlo tonos esse sex, in quibus sit διὰ πασῶν symphonia [36]. Præterea multa, quæ musici tractant, ad alias retulit stellas, et hunc omnem mundum ἐναρμόνιον [37] esse ostendit. Quare Dorylaus scripsit, esse hunc mundum organum Dei : alii addiderunt esse idem τὸ χορεῖον, quia septem sunt vagæ stellæ, quæ plurimum moveantur. Sed, his omnibus subtiliter tractandis, hic locus non est : quæ, si vellem in unum librum separatim congerere, tamen in angustiis versarer : quin potius (quoniam me longius dulcedo musica abduxit) ad propositum revertor.

XIV. Distinctiones ætatum hominis secundum opiniones multorum; deque annis climactericis.

Igitur, expositis iis quæ ante diem natalem sunt, nunc, ut climacterici anni noscantur, quid de gradibus ætatis humanæ sensum sit, dicam. Varro quinque gradus ætatis æquabiliter putat esse divisos; unumquemque scilicet, præter extremum, in annos xv. Ita primo gradu usque ad annum xv, pueros dictos, quod sint puri, id est impubes. Secundo ad xxx annum, adolescentes,

phaéthon, il y en a la moitié, soit un semi-ton; qu'il y en a autant de l'étoile de Jupiter à celle de Saturne, qu'on nomme *phénon*, soit encore un semi-ton; que de là au ciel supérieur, où sont les signes, il y a de même l'intervalle d'un semi-ton; qu'ainsi, du ciel supérieur au soleil, il y a l'intervalle *diatessaron*, c'est-à-dire de deux tons et demi; et que, du même ciel au point le plus bas de la terre, il existe six tons, ce qui donne l'intervalle *diapason*. Il a, de plus, rapporté aux autres étoiles beaucoup d'autres règles constitutives de l'art musical, et il a prouvé que tout cet univers est enharmonique : aussi Dorylas a-t-il écrit que ce monde est l'instrument de Dieu; d'autres ont ajouté qu'il en est le χορεῖον (salle de bal), à cause des évolutions aussi variées que régulières des sept étoiles errantes. Mais tout ceci exigeant des détails minutieux, ce n'est point ici le lieu de m'y arrêter; d'ailleurs j'y consacrerais un volume tout entier, que je me trouverais trop à l'étroit encore. Cessant donc la digression où m'ont entraîné les charmes de la musique, je reviens à mon sujet.

XIV. Distinction des âges de l'homme, suivant les opinions de plusieurs; et des années climatériques.

Maintenant, donc, que j'ai parlé de ce qui se passe avant la naissance, je vais, pour que l'on sache ce que c'est que les années climatériques, dire comment on a gradué les divers âges de l'homme. Varron pense que la vie de l'homme se divise en cinq époques égales, de quinze ans chacune, excepté la dernière. La première, qui s'arrête à la quinzième année, comprend les enfants nommés *pueri*, parce qu'ils sont purs, c'est-à-dire im-

ab adolescendo sic nominatos. In tertio gradu qui erant, usque XXXXV annos, juvenes appellatos, eo quod rempublicam in re militari possunt juvare. In quarto autem usque ad LX annum seniores esse vocitatos, quod tunc primum senescere corpus incipiat. Inde usque finem vitæ uniuscujusque, quintum gradum factum, in quo qui essent, senes appellatos, quod ea ætate corpus senio jam laboraret. Hippocrates medicus in septem gradus ætates distribuit : finem primæ putavit VII annum, secundæ XIV, tertiæ XXVIII, quartæ XXXV, quintæ XXXXII, sextæ LVI, septimæ novissimum annum vitæ humanæ. Solon autem partes fecit decem : et Hippocratis gradum tertium, et sextum, et septimum, singulos bifariam divisit, ut unaquæque ætas annos haberet septenos. Staseas Peripateticus ad has Solonis decem hebdomadas addidit duas, et spatium plenæ vitæ quatuor et octoginta annorum esse dixit : quem terminum si quis præterit, facere idem qued σταδιοδρόμοι ac quadrigæ faciunt, quum extra finem procurrunt [38]. Etruscis quoque libris Fatalibus ætatem hominis duodecim hebdomadibus describi Varro commemorat. Quæ duo ad decies septenos annos posset fatalia deprecando [39] rebus divinis proferri : ab anno autem octuagesimo nec postulari debere, nec posse ab diis impetrari. Ceterum post annos octoginta quatuor a mente sua homines abire, neque his fieri prodigia [40]. Sed ex iis omnibus proxime videntur accessisse naturam, qui hebdomadibus humanam vitam emensi sunt. Fere enim post septimum quemque annum articulos quosdam,

pubères; la seconde, qui va jusqu'à trente ans, renferme les adolescents, ainsi appelés du mot *adolescere*; la troisième, jusqu'à quarante-cinq ans, comprend les jeunes gens appelés *juvenes*, parce qu'ils défendent (*juvant*) comme soldats la république; la quatrième, jusqu'à soixante ans, renferme les *seniores*, ainsi nommés parce qu'à cette époque le corps commence à vieillir (*senescere*); la cinquième embrasse tout le temps qui s'écoule pour chacun depuis la soixantième année jusqu'à la mort: et cette catégorie comprend les vieillards (*senes*), dont le corps, à cette époque, est appesanti par la vieillesse (*senio*). Hippocrate le médecin divise en sept périodes la vie de l'homme : la première se termine à sept ans, la seconde à quatorze, la troisième à vingt-huit, la quatrième à trente-cinq, la cinquième à quarante-deux, la sixième à cinquante-six, et la septième va jusqu'au dernier jour de la vie. Quant à Solon, il la divise en dix degrés, par le dédoublement qu'il fait des troisième, sixième et septième périodes d'Hippocrate, de manière à ce que chaque période soit de sept ans. Staséas le Péripatéticien, à ces dix semaines de Solon, en ajouta deux, et quatre même pour désigner la vie la plus longue; soutenant que quiconque dépassait cette limite, faisait ce que font, dans le stade, les coureurs et les conducteurs de quadriges, quand ils dépassent le but. Les Étrusques aussi, au rapport de Varron, dans leurs livres sacrés appelés *Fatales*, divisent la vie de l'homme en douze semaines : observant que l'on peut, par des prières, obtenir des dieux qu'ils éloignent le moment fatal en ajoutant deux semaines nouvelles aux dix premières semaines; mais que, passé quatre-vingts ans, c'est une chose que l'homme ne doit point demander, et que les dieux ne peuvent accorder; que l'homme, d'ailleurs, après quatre-vingts ans de vie, n'est plus guère qu'un corps sans âme, et ce n'est point alors que les dieux feraient

et in his aliquid novi natura ostendit : ut et in elegia Solonis cognoscere datur : ait enim, in prima hebdomade dentes homini cadere; in secunda, pubem apparere; in tertia, barbam nasci; in quarta, vires; in quinta, maturitatem ad stirpem relinquendam; in sexta, cupiditatibus temperari; in septima, prudentiam linguamque consummari; in octava, eadem manere; in qua alii dixerunt, oculos albescere; in nona, omnia fieri languidiora; in decima, hominem fieri morti maturum; * tamen in secunda hebdomade, vel incipiente tertia, vocem crassiorem, et inæquabilem fieri, quod Aristoteles appellat τραγίζειν, antiqui nostri hirquitallire, et inde ipsos putant hirquitallos appellari, quod tum corpus hircum olere incipiat. De tertia autem ætate adolescentulorum tres gradus esse factos in Græcia, priusquam ad viros perveniatur, quod vocent annorum quatuordecim παῖδα : μελλέφηβον autem quindecim; dein sedecim ἔφηβον; tum septemdecim ἐξέφηβον. Præterea multa sunt de his hebdomadibus, quæ medici ac philosophi libris mandaverunt. Unde apparet, ut in morbis dies septimi suspecti sunt, ac κρίσιμοι dicuntur; ita per omnem vitam septimum quemque annum periculosum, et velut κρίσιμον esse, et κλιμακτηρικὸν vocari. Sed ex his genethliaci alios aliis difficiliores esse dixerunt; et nonnulli eos potissimum, quos ternæ hebdomades conficiunt, putant observandos, hoc est unum et vicesimum, et quadragesimum secundum, dein tertium et sexagesimum, postremum octogesimum et quartum, in quo Sta-

pour lui des miracles. Mais de tous les auteurs, ceux-là me semblent le plus dans le vrai, qui ont divisé par semaines de sept ans la vie de l'homme. Aussi bien est-ce après chaque période de sept années que la nature fait apparaître en nous quelques nouveaux caractères, ainsi que nous pouvons le voir dans l'élégie de Solon, où il est dit que dans la première semaine l'homme perd ses premières dents; dans la seconde, son menton se garnit de poil follet; dans la troisième, sa barbe pousse; dans la quatrième, ses forces se développent; dans la cinquième, il est mûr pour la procréation; dans la sixième, il commence à mettre un frein à ses passions; dans la septième, sa prudence et son langage sont à leur apogée; dans la huitième, sa perfection se maintient; et, suivant d'autres auteurs, ses yeux commencent à perdre de leur éclat; dans la neuvième, affaiblissement de toutes ses facultés; dans la dixième, maturité voisine de la mort. Dans la deuxième semaine, pourtant, ou au commencement de la troisième, sa voix devient plus forte et moins égale, ce qu'Aristote appelle τραγίζειν, et nos ancêtres *hirquitallire* (muer de voix); aussi nomment-ils les jeunes gens de cet âge *hirquitalli*, parce que leur corps commence à sentir le bouc (*hircus*). Quant à la troisième époque, celle qui comprend les adolescents, les Grecs y ont distingué trois degrés, avant que l'adolescent passe à l'état d'homme : aussi l'appellent-ils παῖς (enfant) à quatorze ans, μελλέφηβος (futur pubère) à quinze, ἔφηβος (pubère) à seize, et ἐξέφηβος (ex-pubère) à dix-sept. Il y a encore, sur ces semaines, bien des choses à lire dans les écrits des médecins et des philosophes. De tout cela il résulte que, comme dans les maladies chaque septième jour est périlleux et pour cela même appelé critique, de même, dans tout le cours de la vie humaine, chaque septième année a ses crises et ses dangers; ce qui la fait nommer climatérique. Encore, parmi ces années cri-

seas terminum vitæ defixit. Alii autem non pauci unum omnium difficillimum κλιμακτῆρα prodiderunt, anno scilicet undequinquagesimo, quem complent anni septies septeni : ad quam opinionem plurimorum consensus inclinat : nam quadrati numeri potentissimi ducuntur. Denique Plato ille (venia ceterorum) philosophus sanctissimus, quadrato numero annorum vitam humanam consummari putavit novenario, qui complet annos octuaginta et unum. Fuerunt etiam, qui utrumque reciperent numerum, undequinquagesimum et octogesimum unum : et minorem nocturnis genesibus, majorem diurnis adscriberent. Plerique aliter moti, duos istos numeros subtiliter discreverunt, dicentes, septenarium ad corpus, novenarium ad animum pertinere : hunc medicinæ corporis, et Apollini attributum ; illum Musis ; quia morbos animi, quos appellant πάθη, musica lenire ac sanare consueverit. Itaque primum κλιμακτῆρα annum quadragesimum et nonum esse prodiderunt, ultimum autem octogesimum et unum, medium vero ex utroque permixtum, anno tertio et sexagesimo, quem vel hebdomades novem vel septem enneades conficiunt. Hunc licet quidam periculosissimum dicant, quod et ad corpus, et ad animum pertineat : ego tamen ceteris duco infirmiorem. Nam utrumque quidem supra dictum continet numerum, sed neutrum quadratum : et, ut est ab utroque non alienus, ita in neutro potens : nec multos sane, quos vetustas claros nomine celebrat, hic annus absumpsit. Aristotelem Stagiritem reperio ; sed hunc ferunt natu-

tiques, en est-il qui sont regardées par les astrologues comme l'étant plus que les autres : les plus à craindre et à observer, selon eux, sont celles qui ferment chaque période de trois semaines, c'est-à-dire la vingt et unième année, la quarante-deuxième, la soixante-troisième, et enfin la quatre-vingt-quatrième, qui est celle où Staséas a fixé le terme de la vie humaine. Plusieurs autres auteurs n'admettent qu'une année climatérique : cette année, la plus critique de toutes, est la quarante-neuvième, comme résultant de sept septenaires; et cette opinion est suivie par la plupart des auteurs, lesquels regardent les nombres carrés comme exerçant la plus grande influence. Platon, enfin, le plus respectable des philosophes (n'en déplaise aux autres), a pensé que le terme de la vie humaine était un nombre carré, que ce nombre était le carré de neuf, ce qui fait quatre-vingt-un ans; quelques-uns même ont admis l'un et l'autre nombre, c'est-à-dire 49 et 81, ajoutant que le plus petit s'appliquait aux enfants mis au monde pendant la nuit, et le plus grand aux enfants nés durant le jour. Plusieurs philosophes, mus par une autre idée, ont, à la faveur d'une distinction ingénieuse, dit que le nombre septenaire regardait le corps, et le novenaire l'âme; que l'un, qui intéressait la santé du corps, était attribué à Apollon; et que l'autre l'était aux Muses, vu que les maladies de l'âme, qu'on appelle πάθη, sont souvent calmées et guéries par le secours de la musique. Aussi, distinguant trois années climatériques, ils ont fixé la première à quarante-neuf ans, la dernière à quatre-vingt-un, et la moyenne, celle qui tient des deux autres, à soixante-trois, d'autant qu'elle résulte de neuf semaines, ou de sept neuvaines d'années. Et, bien que celle-ci soit regardée par quelques personnes comme la plus critique, vu qu'elle intéresse le corps et l'âme, je la regarde, moi, comme moins importante que les autres. Car, si elle renferme en elle les deux nombres qui consti-

ralem stomachi infirmitatem, crebrasque morbidi corporis offensiones adeo virtute animi diu sustentasse, ut magis mirum sit, ad annos sexaginta tres eum vitam pertulisse, quam ultra non protulisse.

XV. De diversorum hominum clarorum tempore mortis; deque laudibus Q. Cerellii.

Quare, sanctissime Cerelli, quum istum annum, qui maxime fuerat corpori formidolosus, sine ullo incommodo transieris: ceteros, qui leviores sunt, κλιμακτῆρας minus tibi extimesco, præsertim quum in te animi potius, quam corporis naturam, sciam dominari, eosque viros, qui tales fuerunt, non prius vita excessisse, quam ad annum illum octogesimum et unum pervenerint, in quo Plato finem vitæ et legitimum esse existimavit, et habuit. Hoc anno et Dionysius Heracleotes, ut vita abiret, cibo abstinuit: et contra Diogenes cibi cruditate in choleram solutus est. Eratosthenes quoque, ille orbis terrarum mensor, et Xenocrates Platonicus, veteris Academiæ princeps, ad eumdem annum vixerunt. Non pauci etiam per animi spiritum, molestiis corporis superatis, limitem istum transgressi sunt: ut Carneades, a quo tertia Academia est, quæ dicitur nova; vel Cleanthes, qui uno

tuent celles-ci, elle n'est cependant le carré d'aucun d'eux; et, tout en tenant de l'une et de l'autre, elle n'a pourtant l'influence ni de la première ni de la dernière : aussi n'a-t-elle été fatale qu'à bien peu d'hommes célèbres de l'antiquité. Je rencontre, dans ce cas, Aristote de Stagire; mais telle était, dit-on, la faiblesse naturelle de son tempérament, telles les infirmités qui souvent assaillirent son corps débile, et contre lesquelles il n'avait que sa force d'âme, qu'il est plus étonnant que ce philosophe ait vécu soixante-trois années, qu'il ne l'est que sa vie ne se soit pas étendue au delà.

XV. Époque de la mort de différents hommes célèbres. Éloge des vertus de Q. Cerellius.

Aussi, vénérable Cerellius, puisque tu as passé, sans aucune incommodité, cette année que ton corps avait le plus à craindre, je redoute bien moins pour toi les autres années climatériques, d'autant qu'elles sont moins laborieuses. Je sais, d'ailleurs, que chez toi c'est beaucoup plutôt l'âme que le corps qui domine, et que les personnages qui ont eu cette organisation, n'ont jamais quitté la vie avant d'avoir atteint leur quatre-vingt-unième année, qui, suivant Platon, est le terme légitime de la vie de l'homme, année qui fut aussi le terme de la sienne. C'est à cet âge que Denys d'Héraclée se priva de nourriture pour mourir, et que Diogène, par un excès contraire, étouffa sous le poids des aliments dont il s'était gorgé. Ératosthène aussi, ce savant à qui nous devons la mesure du monde, et le Platonicien Xénocrate, chef de l'ancienne Académie, ont atteint tous deux cette même année. Plusieurs même, triomphant par leur force d'âme des maladies de leur corps, ont dépassé cette limite : ainsi Carnéade, fondateur de la troisième Académie, appelée nouvelle; ainsi Cléanthe, qui vécut quatre-vingt-dix-

minus centum explevit : at Xenophanes Colophonius major annorum centum fuit. Democritum quoque Abderiten, et Isocratem rhetorem, ferunt prope ad id ætatis pervenisse, quo Gorgian Leontinum, quem omnium veterum maxime senem fuisse, et octo supra centum annos habuisse constat. Quod si cultoribus sapientiæ, sive per animi virtutem, seu lege fati, diutina obtigit vita : non despero, quin te quoque, diu corpore atque animo valentem, longior maneat senectus. Quem enim veterum nunc memoria suspicimus, quem prudentia, vel temperantia, vel justitia, vel fortitudine, tibi antistare dicemus? quis eorum si adesset, non in te omnium virtutum prædicationem conferret? quis tuis laudibus se postponi erubesceret? Illud certe, ut arbitror, dignum est prædicatione, quod, quum illis ferme omnibus, quamvis prudentissimis, et procul a republica motis, non contigerit sine offensione, et odio plerumque capitali, vitam degere : tu tamen, officiis municipalibus functus, honore sacerdotii in principibus tuæ civitatis conspicuus, ordinis etiam equestris dignitate gradum provincialium supergressus, non modo sine reprehensione, et invidia semper fuisti, verum etiam omnium omnino amorem cum maxima gloria consequutus es. Quis a te nosci, aut ex amplissimo senatus ordine non expetivit, aut ex humiliore plebis non optavit? Quis mortalium vel te vidit, vel de tuo nomine accepit, quin et loco fratris germani diligat, et vice parentis veneretur? Quis ignorat, probitatem primam, fidem summam, benignitatem incredi-

neuf ans accomplis; ainsi Xénophane de Colophon, qui vécut plus de cent années; ainsi Démocrite d'Abdère et Isocrate le Rhéteur, qui vécurent, dit-on, presque autant que Gorgias de Leontium, lequel est regardé comme ayant atteint l'âge le plus avancé, et qui est mort à cent huit ans. Que si ces disciples de la sagesse, soit par la force de leur âme, soit par une loi du destin, ont joui d'une longue vie, je ne désespère point que, vigoureux comme tu l'es et d'âme et de corps, une vieillesse encore plus longue ne te soit réservée. Parmi ces anciens sages, en effet, qui pourrions-nous trouver qui te soit supérieur en prudence, en tempérance, en justice, en grandeur d'âme? Qui d'entre eux, s'il était ici, ne reporterait sur toi l'éloge de toutes les vertus? qui d'entre eux rougirait de ne venir qu'après toi dans ce sublime panégyrique? Mais ce qui, suivant moi, est le plus digne de remarque, c'est que, quand presque aucun de ces sages, malgré leur excessive prudence, malgré leur éloignement des affaires de la république, n'a pu finir ses jours sans encourir quelques reproches, souvent même des inimitiés capitales; toi, qui as rempli des fonctions municipales; toi, que les honneurs du sacerdoce ont fait distinguer parmi les premiers de tes concitoyens; toi, que la dignité de l'ordre équestre a élevé au-dessus du rang d'un habitant de province; non-seulement tu n'as jamais encouru ni haine ni blâme, mais tu as su te concilier et l'amour et l'estime de tous. Quel membre de l'ordre illustre des sénateurs, quel citoyen pris dans les rangs plus modestes du peuple, n'a point recherché, n'a point envié l'honneur d'être connu de toi? Quel homme ou t'a vu, ou te connaît seulement de nom, qui ne te chérisse à l'égal d'un frère, ne te vénère comme un fils? Qui ne sait que la plus entière probité, qu'une fidélité à toute épreuve, qu'une bonté incomparable, qu'une modestie et une retenue sans égales, que toutes les vertus, enfin, qui distinguent l'humanité, se

bilem, modestiam, verecundiamque singularem, ceteraque humanitatis officia penes te unum esse? et quidem majora, quam possint digne a quoquam referri. Quare et ego his nunc commemorandis supersedebo. De eloquentia quoque sileo : quam omnia nostrarum provinciarum tribunalia, omnes præsides noverunt : quam denique urbs Roma, et auditoria sacra mirata sunt. Hæc se et ad præsens et in futura sæcula satis ipsa nobilitat.

XVI. De tempore et ævo.

Nunc vero, quatenus de die natali scribo, meum munus implere conabor, tempusque hodiernum, quo maxime flores, quam potero, lucidissimis notis signabo, ex quo etiam primus ille tuus natalis liquido noscetur. Tempus autem, non diem tantummodo, vel mensem, vel annum vertentem, appello; sed et quod quidam lustrum, aut annum magnum vocant, et quod sæculum nominant. Ceterum de ævo, quod est tempus unum et maximum, non multum est, quod in præsentia dicatur. Est enim immensum, sine origine, sine fine, quod eodem modo semper fuit, et semper futurum est, neque ad quemquam hominum magis, quam ad alterum pertinet. Hoc in tria dividitur tempora, præteritum, præsens, futurum. Ex quibus præteritum initio caret, exitu futurum : præsens autem, quod medium est, adeo exiguum, et incomprehensibile est, ut nullam recipiat longitudinem, neque aliud esse videatur, quam transacti futurique

trouvent toutes réunies en ta personne, et à un tel degré encore, qu'il n'est pas possible de les célébrer dignement? Aussi ne m'étendrai-je pas davantage sur leur éloge. Je ne dirai rien non plus de ton éloquence, connue de tous les tribunaux de nos provinces, de tous les magistrats qui les président; de cette éloquence qui a fait l'admiration de Rome entière et de nos temples les plus saints. Elle se recommande assez d'elle-même pour le présent et pour les siècles à venir.

XVI. De la durée (temps relatif) et du temps (temps absolu).

Maintenant donc, que le jour natal a été l'objet de cet écrit, je vais tâcher d'atteindre le but que je me suis proposé : je décrirai avec le plus de clarté possible le temps présent, celui où tu vis dans tout ton éclat, et cette description fera connaître clairement le jour où tu as reçu la naissance. Or, j'appelle temps relatif, non-seulement un jour, ou un mois, ou le cours d'une année, mais aussi ce que quelques auteurs nomment lustre, ou grande année, et ce que d'autres appellent un siècle. Quant au temps lui-même (temps absolu), qui est un et le plus compréhensif, j'ai peu de choses à en dire pour le présent. Son caractère, en effet, c'est l'immensité; de n'avoir ni commencement ni fin, parce qu'il a toujours été, que toujours il sera de la même manière, et qu'il ne se rapporte pas plus à un homme qu'à un autre. On peut l'envisager sous trois rapports : le passé, le présent et l'avenir. Au passé jamais de commencement; à l'avenir jamais de fin; quant au présent, temps intermédiaire, il est si court, si incompréhensible, qu'il n'admet aucune étendue, et semble n'être tout au plus que le point de contact qui au passé rattache l'avenir. Il est si variable

conjunctio : adeo porro instabile, ut ibidem sit nunquam; et quidquid transcurrit, a futuro decerpit, et apponit præterito. Hæc inter se tempora, anteactum dico, et futurum, neque paria sunt, neque ita, ut alterum altero longius breviusve videatur. Quidquid enim non habet finem, collationem mensuræ non recipit. Quapropter ævum neque annorum, neque sæculorum numero, nec denique ullo finiti temporis modulo metiri conabor. Hæc enim ad ætatem infinitam non sunt brumalis unius instar horæ [41]. Itaque, ut sæcula possim percurrere, et hoc nostrum præsens designare, omissis aureis argenteisque, et hoc genus poeticis, a conditu urbis Romæ, patriæ nostræ communis, exordiar.

XVII. Sæculum, quid sit ex diversorum opinione : itemque ex libris Ritualibus Etruscorum? Romanorum sæculum, quale sit? de ludorum Sæcularium institutione, eorumque celebratione usque ad imperatores Septimium et M. Aurelium Antoninum : item de die natali Q. Cerellii.

Et quoniam sæcula aut naturalia sunt, aut civilia, prius de naturalibus dicam. Sæculum autem est spatium vitæ humanæ longissimum, partu et morte definitum. Quare, qui annos triginta sæculum putarunt, multum videntur errasse. Hoc enim tempus γενεὰν vocari, Heraclitus auctor est, quia orbis ætatis in eo sit spatio. Orbem autem vocant ætatis, dum natura humana a sementi ad sementem revertitur. Hoc quidem γενεᾶς tempus alii aliter definierunt. Herodicus, annos quinque et viginti, scribit, dici γενεάν; Zenon triginta. Sæculum autem quid sit, usque adhuc arbitror ad subtile examinatum non esse.

aussi, que jamais il ne ressemble à lui-même, et que tout ce qu'il embrasse, il l'arrache à l'avenir pour l'ajouter au passé. Comparés entre eux, ces temps, je parle du passé et de l'avenir, ne sont ni égaux, ni tels que l'un puisse être considéré comme plus court ou plus long que l'autre. Ce qui, en effet, n'a point de limites, n'est susceptible d'aucune mesure. Aussi n'essayerai-je point de mesurer le temps absolu ni par le nombre des années, ni par celui des siècles, ni par aucune espèce de division du temps fini : car tous ces termes de comparaison n'équivaudraient point, auprès du temps infini, à une seule heure d'hiver. Aussi, dans la revue que je vais faire des siècles passés, sans m'occuper de ces temps que les poëtes ont nommés âge d'or, âge d'argent ou de tout autre nom, je prendrai pour point de départ la fondation de Rome, notre patrie commune.

XVII. Du siècle; ce que c'est d'après la définition de divers auteurs; ce que c'est d'après les Rituels des Étrusques; ce qu'est le siècle des Romains; de l'institution des jeux Séculaires, et de leur célébration jusqu'au temps des empereurs Septimius et M. Aurelius Antoninus; du jour natal de Q. Cerellius.

Et comme on divise les siècles en naturels et civils, je parlerai d'abord des siècles naturels. Le siècle est la plus longue durée de la vie humaine : il a pour limites la naissance et la mort de l'homme; aussi ceux qui ont pensé que l'espace de trente ans formait un siècle, me semblent s'être gravement trompés. Suivant Héraclite, en effet, ce laps de temps est appelé *γενεὰ* (génération), parce qu'il s'opère dans cet espace une révolution d'âge d'homme. Or, on donne ce nom de révolution d'âge d'homme à l'espace compris entre le moment où il reçoit la naissance et le moment où il la donne. Quant au nombre d'années qui compose une génération, il varie suivant les divers auteurs. Herodicus prétend qu'elle se forme de vingt-cinq

Poetæ quidem multa incredibilia scripserunt, nec minus historici Græci: quamvis eos a vero non par fuit recedere; ut Herodotus, apud quem legimus, Arganthonium, Tartessiorum regem, centum et quinquaginta annorum fuisse: ut Ephorus, qui tradit, Arcadas dicere, apud se reges antiquos aliquot ad trecentos vixisse annos. Verum hæc, ut fabulosa, prætereo. Sed inter ipsos astrologos, qui in stellarum, signorumque ratione verum scrutantur, nequaquam etiam convenit. Epigenes in centum duodecim annis longissimam vitam constituit; Berosus autem in centum sedecim; alii ad centum viginti annos produci posse, quidam etiam ultra crediderunt. Fuerunt, qui non idem putarent ubique observandum, sed varie per diversas regiones, prout in singulis sit cœli ad circulum finitorem inclinatio, quod vocatur κλίμα. Sed, licet veritas in obscuro lateat, tamen in unaquaque civitate quæ sint naturalia sæcula, Rituales Etruscorum libri videntur docere: in queis scriptum esse fertur, initia sic poni sæculorum; quo die urbes atque civitates constituerentur: de his, qui eo die nati essent, eum, qui diutissime vixisset, die mortis suæ primi sæculi modulum finire. Eoque die, qui essent reliqui in civitate, de his rursum ejus mortem, qui longissimam ætatem egisset, finem esse sæculi secundi. Sic deinceps tempus reliquorum terminari. Sed ea, quod ignorarent homines, putare, portenta mitti divinitus, quibus admonerentur, unumquodque sæculum esse finitum. Hæc portenta Etrusci, pro haruspicii disciplinæque suæ peritia, diligenter observata

années, Zénon de trente. Et quant à la durée du siècle, c'est une question qui, selon moi, n'a pas encore été suffisamment examinée. Bien des absurdités ont été débitées à cet égard par les poëtes et même par les historiens grecs, quoique ceux-ci auraient dû, plus que les poëtes, craindre de tant s'éloigner de la vérité; témoin Hérodote, dans lequel nous lisons qu'Arganthonius, roi des Tartessiens, a vécu cent cinquante années; témoin Ephorus, suivant lequel les Arcadiens prétendaient que quelques-uns de leurs anciens rois avaient vécu trois cents ans. Tous ces récits me paraissant autant de fables, je les passe sous silence. Mais il y a pareille divergence même parmi les astrologues, qui cherchent la verité dans l'inspection des astres et des signes astronomiques. Épigène fixe à cent douze ans la durée de la plus longue vie humaine; Bérose la fixe à cent seize années; d'autres ont prétendu qu'elle peut aller jusqu'à cent vingt ans, et même plus loin encore, suivant quelques auteurs. Il en est qui ont pensé que le terme de la plus longue vie n'était pas le même partout, mais qu'il variait dans chaque pays, suivant l'inclinaison du ciel vers l'horizon, ce qui s'appelle climat. Mais, bien que la vérité soit cachée dans les ténèbres, cependant les Rituels des Étrusques semblent indiquer ce que, pour chaque cité, l'on nomme siècles naturels; suivant ces livres, en effet, voici comment s'établit le commencement de chaque siècle : partant du jour de la fondation des villes et des cités, on cherche, parmi ceux qui sont nés ce jour-là, celui qui a le plus longtemps vécu, et l'on assigne le jour de sa mort pour terme à la durée du premier siècle. On en fait autant à l'égard de ceux qui sont nés ce jour-là encore, et la mort de celui qui a le plus longtemps vécu marque la fin du deuxième siècle. De même encore pour tous les siècles suivants. Mais, dans leur ignorance de la vérité, les hommes ont pensé que certains prodiges apparaissaient,

in libros retulerunt. Quare in Tuscis historiis, quæ octavo eorum sæculo scriptæ sunt, ut Varro testatur, et quot numero sæcula ei genti data sint, et transactorum singula quanta fuerint, quibusve ostentis eorum exitus designati sint, continetur. Itaque scriptum est, quatuor prima sæcula annorum fuisse centum et quinque : quintum, centum viginti trium; sextum, undeviginti et centum : septimum, totidem; octavum tum demum agi; nonum et decimum superesse; quibus transactis, finem fore nominis Etrusci. Romanorum autem sæcula quidam ludis Sæcularibus putant distingui. Cui rei fides si certa est, modus Romani sæculi est incertus. Temporum enim intervalla, quibus ludi isti debeant referri, non modo quanta fuerint retro, ignoratur : sed ne quanta quidem esse debeant, scitur. Nam ita institutum esse, ut centesimo quoque anno fierent, id, quum Antias aliique historici auctores sunt, tum Varro *de Scenicis originibus* libro primo ita scriptum reliquit : « Quum multa portenta fierent, et murus ac turris, quæ sunt intra portam Collinam et Esquilinam, de cœlo essent tacta, et ideo libros Sibyllinos decemviri adissent; renuntiarunt, uti Diti patri, et Proserpinæ, ludi Terentini in campo Martio fierent, et hostiæ furvæ immolarentur; utique ludi centesimo quoque anno fierent. » Item T. Livius libro CXXXVI : « Eodem anno ludos Sæculares Cæsar ingenti apparatu fecit; quos centesimo quoque anno (is enim terminus sæculi) fieri mos. » At contra, ut decimo centesimoque anno repetantur, tam commentarii quindecimvirorum,

par lesquels les dieux avertissaient les mortels que chaque siècle était fini. Les Étrusques, vu leur science et leur habileté dans l'art des aruspices, après avoir observé ces prodiges avec attention, les ont consignés dans leurs livres. Aussi les Annales de l'Étrurie, écrites, comme Varron nous l'apprend, dans le cours du huitième siècle de cette nation, nous montrent-elles, et combien de siècles d'existence lui sont réservés, et combien il y en a d'écoulés, et par quels prodiges est marqué le terme de chacun d'eux. Ainsi nous y lisons que les quatre premiers siècles ont été de cent cinq années, le cinquième de cent vingt-trois, le sixième de cent dix-neuf, le septième d'autant, que le huitième est en train de s'écouler, et qu'il ne reste plus à s'accomplir que le neuvième et le dixième, après la révolution desquels disparaîtra le nom étrusque. Quant aux siècles des Romains, quelques auteurs pensent qu'on les distingue par les jeux Séculaires. Si cette opinion est vraie, la durée du siècle romain est incertaine; car on ignore non-seulement à quels intervalles de temps ces jeux ont été célébrés autrefois, mais même à quels intervalles de temps ils doivent l'être. Ils devaient, en effet, l'être tous les cent ans, si l'on en croit non-seulement Valerius d'Antium et d'autres historiens, mais encore Varron, qui, dans son premier livre des *Origines scéniques*, s'exprime ainsi : « Comme plusieurs prodiges avaient lieu, et que le mur et la tour qui se trouvent entre la porte Colline et la porte Esquiline venaient d'être frappés de la foudre, les décemvirs, après avoir interrogé les livres Sibyllins, déclarèrent qu'il fallait, dans le Champ de Mars, célébrer en l'honneur de Pluton et de Proserpine les jeux Séculaires, et leur immoler des victimes noires; et que ces jeux fussent renouvelés tous les cent ans. » On lit aussi au livre CXXXVI de Tite-Live : « La même année, César célébra avec une grande pompe les jeux Séculaires, qui, d'après l'usage reçu, se célèbrent tous les cent ans, c'est-

quam divi Augusti edicta testari videntur. Adeo, ut Horatius Flaccus in carmine, quod Sæcularibus ludis cantatum est, id tempus hoc modo designaverit :

Certus undenos decies per annos
Orbis ut cantus referatque ludos
Ter die clara, totiesque grata
Nocte frequentes.

At enim, temporum si veterum revolvantur annales, longe magis in incerto invenietur. Primos enim ludos Sæculares exactis regibus post Romam conditam annis CCXXXXV a Valerio Publicola institutos esse, Valerius Antias ait : at quindecimvirorum commentarii annis CCLXXXXVIII, M. Valerio, S. P. Verginio coss.; secundos ludos, ut Antias vult, anno post Urbem conditam quinto trecentesimo : ut vero in commentariis quindecimvirorum scriptum est, anno octavo et quadringentesimo; M. Valerio Corvino iterum, C. Pœtilio coss. Tertii ludi fuerunt, Antiate Livioque auctoribus, P. Claudio Pulchro, C. Junio Pullo coss., aut, ut in libris quindecimvirorum scriptum est, anno quingentesimo duodevicesimo, P. Cornelio Lentulo, C. Licinio Varo coss. De quartorum ludorum anno triplex opinio est. Antias enim, et Varro, et Livius, relatos esse prodiderunt, L. Martio Censorino, M. Manilio coss., post Romam conditam IↃCV. At Piso Censorius, et Cn. Gellius, sed et Cassius Hemina, qui illo tempore vivebat, post annum factos tertium affirmant, Cn. Cornelio Lentulo, L. Mummio

à-dire à la fin de chaque siècle. » Ces jeux, au contraire, se célébraient tous les cent dix ans, si l'on en croit, soit les commentaires des quindécemvirs, soit les édits du divin Auguste; si bien qu'Horace, dans son épode en l'honneur des jeux Séculaires, a marqué ce temps par les paroles suivantes :

« Qu'une nouvelle carrière de dix fois onze années ramène parmi nous ces chants et ces jeux solennels, célébrés pendant trois jours de splendeur, et autant de nuits d'allégresse. »

Que si l'on déroule les annales des temps anciens, il en résultera bien plus d'incertitude encore. En effet, si l'on en croit Valerius d'Antium, c'est après l'expulsion des rois, et l'an de Rome 245, que Valerius Publicola aurait institué les premiers jeux Séculaires; au contraire, suivant les commentaires des quindécemvirs, ils l'auraient été en l'an 298, sous le consulat de M. Valerius et de S. P. Verginius. Les seconds jeux ont eu lieu, selon Valerius d'Antium, l'an 305 de la fondation de Rome, et, d'après les commentaires des quindécemvirs, l'an 408, sous le deuxième consulat de M. Valerius Corvinus et sous celui de C. Pétilius. Les troisièmes ont eu lieu, d'après l'Antiate et Tite-Live, sous le consulat de P. Claudius Pulcher et de C. Junius Pullus, ou, comme on le voit dans les livres des quindécemvirs, en l'an 518, sous le consulat de P. Cornelius Lentulus et de C. Licinius Varus. Quant à l'année où furent célébrés les quatrièmes jeux, il y a trois opinions. L'Antiate, Varron et Tite-Live nous apprennent qu'ils eurent lieu en l'an 605 de la fondation de Rome, sous le consulat de L. Martius Censorinus et de M. Manilius; mais Pison l'ex-censeur, Cn. Gellius et Cassius Hemina, qui vivait à cette époque, affirment qu'ils ont eu lieu trois années plus tard, l'an 608, sous le consulat de Cn. Cornelius Lentulus et

Achaico coss., id est anno ɪↃcviii. In quindecimvirorum autem commentariis notantur sub anno ɪↃcxxviii, M. Æmilio Lepido, L. Aurelio Oreste coss. Quintos ludos C. Furnio, C. Junio Silano coss. anno ɪↃccxxxvii, Cæsar Augustus et Agrippa fecerunt. Sextos autem fecit Tib. Claudius Cæsar, se iv, et L. Vitellio iii coss., anno ɪↃccc. Septimos Domitianus, se xiv, et L. Minucio Rufo coss., anno ɪↃcccxxxxi. Octavos imperatores Septimius et M. Aurelius Antoninus, Cilone et Libone coss., anno ɪↃcccclvii. Hinc animadvertere licet, neque post centum annos, ut hi referrentur ludi, statum esse, neque post centum decem. Quorum etiamsi alterutrum retro fuisset observatum, non tamen id satis argumenti esset, quo quis his ludis sæcula discerni constanter affirmet, præsertim quum ab Urbis primordio ad reges exactos, annos ccxxxxiv, factos esse, nemo sit auctor. Quod tempus procul dubio naturali majus est sæculo. Quod si quis credit, ludis Sæcularibus sæcula discerni, sola nominis origine inductus : sciat, sæculares dici potuisse, quod plerumque semel fiant hominis ætate. Ut multa alia, quæ raro fiant, post sæculum evenire, loquentium consuetudo usurpat. Sed nostri majores, quod naturale sæculum quantum esset, exploratum non habebant, civile ad certum annorum modulum centum statuerunt; testis est Piso, in cujus annali septimo scriptum est sic : « Roma condita, anno ɪↃlxxxxvi, sæculum accipit, his consulibus queis proximi sunt consules M. Æmilius, M. F. Lepidus,

de L. Mummius Achaïcus; au contraire, d'après les commentaires des quindécemvirs, ils sont indiqués sous l'année 628, consulat de M. Émilius Lepidus et de L. Aurelius Orestès. Les cinquièmes jeux furent célébrés par César Auguste et par Agrippa, l'an 737, sous le con sulat de C. Furnius et de C. Junius Silanus. Les sixièmes le furent par Tib. Claudius César, sous son quatrième consulat et sous le troisième de L. Vitellius, l'an de Rome 800. Les septièmes le furent par Domitien, sous son quatorzième consulat et sous celui de L. Minucius Rufus, en l'an 841. Les huitièmes furent célébrés par les empereurs Septimius et M. Aurelius Antoninus, sous le consulat de Cilon et de Libon, l'an de Rome 957. D'où l'on peut voir que ce n'est ni tous les cent ans, ni tous les cent dix ans, que ces jeux devaient être célébrés. Et quand bien même on aurait observé dans le passé l'une ou l'autre de ces périodes de temps, cela ne suffirait point toutefois pour qu'on se crût en droit d'affirmer que toujours les jeux Séculaires distinguassent la fin d'un siècle; d'autant plus que, de la fondation de Rome jusqu'à l'expulsion des rois, il s'est écoulé deux cent quarante-quatre années, et qu'aucun auteur ne nous apprend que ces jeux aient eu lieu dans cet intervalle, qui, sans contredit, est plus long qu'un siècle naturel. Que si, trompé par la seule étymologie du mot, quelqu'un pensait que les siècles se distinguaient par les jeux Séculaires, qu'il sache que ces jeux peuvent avoir été nommés ainsi, parce que généralement chaque homme les voit célébrer une fois dans sa vie. C'est ainsi que, dans le langage habituel, on dit de beaucoup d'autres choses qui n'ont lieu que rarement, qu'on ne les voit qu'une fois dans un siècle. Mais si nos ancêtres n'étaient point fixés sur le nombre d'années qui compose un siècle naturel, ils l'étaient sur la durée du siècle civil, qui, suivant eux, se composait de cent ans révolus; témoin Pison, dans la septième annale duquel

C. Popilius II absens. » Sed, ut hunc numerum constituerent nostri, non nihil causæ fuit; primum, quod multos suorum civium ad hanc ætatem vitam producere videbant; dein, quod Etruscos, quorum prima sæcula centenum fuerant annorum, etiam hic, ut in aliis plerumque, imitari, voluerunt. Præterea fieri potest, quod refert Varro, quodque Dioscorides astrologus scripsit, Alexandriæ inter eos, qui mortuos solent conservare, constare, hominem plus centum annis vivere non posse: id cor humanum declarare eorum, qui integri perierunt sine corporis tabe. Eo, quod id multis annis pendendo, omnis ætatis incrementa et diminutiones observent: et anniculi pendere duas drachmas, bimi quatuor, et sic in annos singulos, usque ad quinquaginta, accedere binas; ab iis centum drachmis ab anno quinquagesimo item decedere in unoquoque binas. Ex quo perspicuum sit, centesimo anno redire ad anni primi pondus, nec longius vitam posse produci. Quoniam igitur civile Romanorum sæculum centum annis transigitur, scire licet, in decimo sæculo et primum natalem tuum fuisse, et hodiernum esse. Quot autem sæcula urbi Romæ debeantur, dicere meum non est: sed, quid apud Varronem legerim, non tacebo, qui libro *Antiquitatum* duodevicesimo ait, fuisse Vettium Romæ in augurio non ignobilem, ingenio magno, cuivis docto in disceptando parem; eum se audisse dicentem: Si ita esset, ut traderent historici, de Romuli urbis condendæ auguriis, ac duodecim vulturibus; quo-

nous lisons ces mots : « Rome, dans la cinq cent quatre-vingt-seizième année de sa fondation, voit un nouveau siècle s'ouvrir sous le consulat qui précède immédiatement celui de M. Émilius, M. F. Lepidus, et C. Popilius, absent, consul pour la seconde fois. » Mais, dans la fixation de ce nombre de cent ans, nos ancêtres ont eu plusieurs motifs : d'abord, c'est qu'ils avaient observé que bon nombre de leurs concitoyens vivaient jusqu'à cet âge ; ensuite, c'est qu'ils voulurent, sur ce point, comme sur bien d'autres, imiter les Étrusques, dont les premiers siècles avaient été de cent années. Cela vient peut-être aussi de ce que rapportent Varron et l'astrologue Dioscoride, qu'à Alexandrie ceux qui ont l'habitude d'embaumer les morts pour les conserver, sont persuadés que l'homme ne peut vivre plus de cent ans, comme le prouve le poids du cœur de ceux qui, jouissant de la meilleure santé, sont passés de vie à trépas sans la moindre altération du corps. Et comme, à la suite de plusieurs pesées faites à différents âges, ils ont observé les accroissements et les pertes que chaque âge apporte avec lui, ils prétendent que le cœur, à un an, pèse deux drachmes ; à deux ans, quatre ; et qu'il augmente ainsi de deux drachmes par année jusqu'à cinquante ans ; puis, à partir de cet âge, où il pèse cent drachmes, chaque année lui en ôte deux ; d'où il résulte qu'à cent ans il ne pèse que ce qu'il pesait à un an, et que la vie ne peut point s'étendre au delà. Puis donc que le siècle civil des Romains est de cent années, on peut voir que c'est dans le dixième que se placent ton jour natal et son présent anniversaire. Quant au nombre de siècles réservés à la ville de Rome, ce n'est pas à moi qu'il appartient de le dire ; mais je ne puis taire ce que j'ai lu dans Varron, qui, au dix-huitième livre de ses *Antiquités,* nous apprend qu'il y eut à Rome un certain Vettius, célèbre dans l'art des augures, remarquable par son génie, et ne le cédant à aucun autre par sa science

niam CXX annos incolumis præteriisset, populus Romanus ad mille et ducentos perventurum.

XVIII. De anno magno, secundum diversorum opiniones; item de diversis aliis annis; de olympiadibus, et lustris, et agonibus Capitolinis : et quo anno hic liber scriptus sit.

Hactenus dictum de sæculo. Nunc de annis majoribus dicam, quorum magnitudo adeo diversa, tam gentibus observata, quam auctoribus tradita est, ut alii annum magnum esse in annis vertentibus duobus, alii in multis annorum millibus arbitrati sint. Quod quale sit, jam nunc conabor absolvere. Veteres in Græcia civitates quum animadverterent, dum sol annuo cursu orbem suum circuit, lunam interdum terdecies exoriri, idque sæpe alternis fieri, arbitrati sunt, lunares XII menses, et dimidiatum, ad annum naturalem convenire. Itaque annos civiles sic statuerunt, ut intercalando facerent alternos XII mensium, alternos XIII; utrumque annum separatim, vertentem; junctos ambo, annum magnum vocantes. Idque tempus τριετηρίδα appellabant, quod tertio quoque anno intercalabatur, quamvis biennii circuitus, et re vera διετηρὶς esset. Unde mysteria, quæ Libero patri alternis fiunt annis, trieterica a poetis dicuntur. Postea, cognito errore[42], hoc tempus duplicarunt, et τετραετηρίδα fecerunt; sed eam, quod quinto

et son érudition; et qu'il lui a entendu dire « que s'il faut ajouter foi à ce que nous rapportent les historiens, relativement aux augures et aux douze vautours qui ont signalé la fondation de Rome, puisque le peuple romain avait sain et sauf dépassé cent vingt ans, il parviendrait à douze cents années. »

XVIII. De la grande année selon les opinions de divers auteurs; de plusieurs autres révolutions; des olympiades; des lustres, et des jeux Capitolins; en quelle année ce livre a été composé.

Mais c'en est assez à propos du siècle; maintenant je parlerai des grandes années, dont la longueur est si diverse, soit dans les pratiques des peuples, soit dans les traditions des auteurs, que les uns font consister la grande année dans la réunion de deux années solaires, les autres dans le concours de plusieurs milliers d'années. Je vais chercher à expliquer ces différences. Plusieurs anciennes cités de la Grèce, ayant remarqué que, pendant l'année qu'emploie le soleil à accomplir sa révolution, il y avait quelquefois treize levers de la lune, et que cela arrivait une fois tous les deux ans, ont pensé qu'à l'année solaire répondaient douze mois lunaires et demi; elles établirent donc leurs années civiles de manière à ce que, par une intercalation, les unes se composassent de douze mois et les autres de treize, appelant année solaire chacune d'elles prise isolément, et grande année la réunion de deux années solaires. Et cet espace de temps était appelé triétéride, parce que l'intercalation d'un mois avait lieu à chaque troisième année, bien que cette révolution n'embrassât que deux ans, et ne fût en réalité qu'une diétéride; c'est ce qui fait que les mystères célébrés une fois tous les deux ans, en l'honneur de Bacchus, sont nommés triétériques par les poëtes. Ayant plus tard reconnu leur erreur, les anciens ont doublé cet espace de temps, et établi la

quoque anno redibat, πενταετηρίδα nominabant. Qui annus magnus ex quadriennio commodior visus est. Ut annus solis constaret ex diebus CCCLXV, et diei parte circiter quarta, quæ unum in quadriennio diem conficeret. Quare Agon et in Elide Jovi Olympio, et Romæ Capitolino, quinto quoque anno redeunte, celebratur. Hoc quoque tempus, quod ad solis modo cursum, nec ad lunæ congruere videbatur, duplicatum est, et ὀκταετηρὶς facta; quæ tunc ἐννεαετηρὶς vocitata, quia primus ejus annus nono quoque anno redibat. Hunc circuitum verum annum magnum esse, pleraque Græcia existimavit: quod ex annis vertentibus solidis constaret, ut proprie in anno magno fieri par est. Nam dies sunt solidi, uno minus centum [43], annique vertentes solidi octo. Hanc ὀκταετηρίδα vulgo creditum est ab Eudoxo Cnidio institutam. Sed hanc Cleostratum Tenedium primum ferunt composuisse, et postea alios aliter, qui mensibus varie intercalandis suas ὀκταετηρίδας protulerunt; ut fecit Harpalus, Nauteles, Mnesistratus, item alii, in queis Dositheus, cujus maxime Ὀκταετηρὶς Eudoxi inscribitur. Ob hoc multæ in Græcia religiones hoc intervallo temporis summa cærimonia coluntur. Delphis quoque ludi, qui vocantur Pythia, post octavum annum olim conficiebantur. Proxima est hanc magnitudinem, quæ vocatur δωδεκαετηρὶς, ex annis vertentibus duodecim. Huic anno Chaldaico nomen est, quem genethliaci non ad solis lunæque cursus, sed ad observationes alias habent accommodatum: quod in eo dicunt tempestates, frugumque

tétraétéride, qui, parce qu'elle revenait à chaque cinquième année, fut nommée pentaétéride. Cette formation de la grande année par la réunion de quatre années solaires parut plus commode; car, l'année solaire se composant de trois cent soixante-cinq jours et un quart environ, cette fraction permettait d'ajouter, tous les quatre ans, un jour plein à la quatrième année. Voilà pourquoi, au retour de chaque cinquième année, on célèbre des jeux dans l'Élide en l'honneur de Jupiter Olympien, et à Rome, en l'honneur de Jupiter Capitolin. Ce temps, aussi, qui semblait ne répondre qu'au cours du soleil, et non à celui de la lune, fut encore doublé, et l'on établit l'octaétéride, qu'on appela ennéaétéride, parce qu'elle reparaissait à chaque neuvième année; et cet espace de temps fut considéré, par presque toute la Grèce, comme la véritable grande année, parce qu'elle résulte d'un nombre d'années naturelles sans fraction, comme cela doit avoir lieu pour toute grande année. Celle-ci, en effet, se composait de quatre-vingt-dix-neuf jours pleins et huit années naturelles aussi sans fraction. L'institution de cette octaétéride est généralement attribuée à Eudoxe de Cnide; mais c'est à Cléostrate de Ténédos qu'appartient, dit-on, l'honneur de l'avoir inventée. Après lui sont venus d'autres auteurs qui, par différentes intercalations de mois, ont proposé chacun leur octaétéride. Ainsi ont fait Harpalus, Nautélès, Mnésistrate, et d'autres encore, parmi lesquels Dosithée, dont le travail a pour titre : *l'Octaétéride d'Eudoxe.* De là vient qu'en Grèce on célèbre, avec grande cérémonie, plusieurs fêtes religieuses après cette période de temps. A Delphes, aussi, les jeux qu'on appelle Pythiques étaient célébrés autrefois tous les huit ans. La grande année qui se rapproche le plus de celle-ci est la dodécaétéride, formée de douze années solaires. On l'appelle année chaldaïque : les astrologues de la Chaldée l'ont réglée non sur le cours du soleil et de la lune,

proventus, sterilitates item, morbosque circumire. Præterea sunt anni magni complures : ut Metonicus, quem Meton Atheniensis ex annis undeviginti constituit, eoque ἐννεαδεκαετηρὶς appellatur, et intercalatur septies, in eoque anno sunt dierum sex millia et ıɔccccxxxx. Est et Philolai Pythagorici annus, ex annis lviiii, in quo sunt menses intercalares viginti et unus : item Callippi Cyziceni, ex annis lxxvi; ita, ut menses duodetriginta intercalentur; et Democriti, ex annis lxxxii; quum intercalares sint perinde viginti octo. Sed et Hipparchi, ex annis ccciv, in quo intercalatur centies decies bis. Hæc annorum magnitudo eo discrepat, quod inter astrologos non convenit, quanto vel sol plus quam trecentos sexaginta quinque dies in anno conficiat, vel luna minus quam triginta in mense. Ad Ægyptiorum vero annum magnum luna non pertinet, quam Græce κυνικὸν, Latine canicularem vocamus, propterea, quod initium illius sumitur, quum primo die ejus mensis, quem vocant Ægyptii thoth, caniculæ sidus exoritur. Nam eorum annus civilis solos habet dies ccclxv, sine ullo intercalari. Itaque quadriennium apud eos uno circiter die minus est, quam naturale quadriennium : eoque fit, ut anno cıɔccccclxi ad idem revolvatur principium. Hic annus etiam ἡλιακὸς a quibusdam dicitur; et ab aliis ὁ Θεοῦ ἐνιαυτός [44]. Est præterea annus, quem Aristoteles maximum potius, quam magnum, appellat, quem solis, lunæ, vagarumque quinque stellarum orbes conficiunt, quum ad idem signum, ubi quondam simul fuerunt, una referuntur.

mais d'après d'autres observations; parce qu'il ne faut pas moins, disent-ils, que cette révolution de temps pour embrasser les diverses saisons, les époques d'abondance, de stérilité, et de maladies. Il y a encore plusieurs autres grandes années, telles que l'année métonique, composée de dix-neuf années solaires, par Méton d'Athènes : aussi l'appelle-t-on ennéadécaétéride; on y intercale sept mois, et l'on y trouve six mille neuf cent quarante jours. On distingue aussi l'année du pythagoricien Philolaüs, formée de cinquante-neuf années solaires, avec l'intercalation de vingt et un mois; puis celle de Callippe de Cyzique, composée de soixante-seize années, avec l'intercalation de vingt-huit mois; puis celle de Démocrite, formée de quatre-vingt-deux ans, à la faveur de vingt-huit mois intercalaires; puis encore celle d'Hipparque, composée de trois cent quatre ans, avec l'intercalation de cent douze mois. Cette différence de longueur des grandes années tient à ce que les astrologues ne sont pas d'accord sur le point de savoir ni la fraction qu'il faut ajouter aux trois cent soixante-cinq jours de l'année solaire, ni ce qu'il faut ôter aux trente jours du mois lunaire. Les Égyptiens, dans la formation de leur grande année, n'ont aucun égard à la lune appelée par les Grecs κυνικὸς, par les Latins *canicularis*, par la raison qu'elle commence avec le lever de la canicule, le premier jour du mois que les Égyptiens appellent thoth. En effet, leur année civile n'a que trois cent soixante-cinq jours, sans aucune intercalation. Aussi l'espace de quatre ans est-il, chez eux, plus court d'un jour environ que l'espace de quatre années naturelles; ce qui fait que la correspondance ne se rétablit qu'à la quatorze cent soixante et unième année. Cette année est aussi appelée par quelques-uns héliaque, et par d'autres l'année de Dieu. Il y a encore l'année nommée par Aristote suprême, plutôt que grande, et que forment les révolutions du soleil, de la lune et des cinq étoiles

Cujus anni hiems summa est κατακλυσμὸς, quam nostri diluvionem vocant; æstas autem ἐκπύρωσις, quod est mundi incendium : nam his alternis temporibus mundus tum exignescere, tum exaquescere videtur. Hunc, Aristarchus putavit, esse annorum vertentium duum millium CCCCLXXXIV; Aretes Dyrrachinus, quinque millium IↃLII; Heraclitus et Linus, decem millium CCꝏ ; Dion , X. CIↃ. CCꝏ LXXXIV; Orpheus, CCIↃXX; Cassandrus, tricies sexies centum millium. Alii vero infinitum esse, nec unquam in se reverti existimarunt. Sed horum omnium πενταετηρίδας maxime notandis temporibus Græci observant, id est quaternum annorum circuitus, quas vocant olympiadas : et nunc apud eos ducentesima quinquagesima quarta Olympias numeratur, ejusque annus hic secundus. Idem tempus anni magni Romanis fuit, quod Lustrum appellabant : ita quidem a Servio Tullio institutum, ut quinto quoque anno, censu civium habito, lustrum considere tur; sed non ita a posteris servatum. Nam, quum inter primum a Servio rege conditum lustrum, et id, quod ab imperatore Vespasiano, V, et Cæsare III coss. factum est, anni fuerint paullo minus sexcentis quinquaginta, lustra tamen per ea tempora non plura, quam septuaginta quinque sunt facta; et postea plane fieri desierunt. Rursus tamen annus idem magnus per Capitolinos agonas cœptus est diligentius servari : quorum agonum primus a Domitiano institutus fuit, duodecimo ejus et Ser. Cornelii Dolabellæ consulatu. Itaque hoc nunc anno qui celebratus est agon undequadragesi-

errantes, lorsque tous ces astres sont revenus au point d'où ils étaient partis. Cette année a un grand hiver, appelé par les Grecs κατακλυσμὸς, c'est-à-dire déluge; puis, un grand été, nommé par les Grecs ἐκπύρωσις, ou incendie du monde. Le monde, en effet, semble être tour à tour inondé ou embrasé à chacune de ces époques. Cette année, d'après l'opinion d'Aristarque, se compose de deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre années solaires. Arétès de Dyrrachium la fait de cinq mille cinq cent cinquante-deux années; Héraclite et Linus, de dix mille huit cents; Dion, de dix mille huit cent quatre-vingt-quatre; Orphée, de cent mille vingt années; Cassandre, de trois millions six cent mille. D'autres enfin ont considéré cette année comme infinie, et ne devant jamais recommencer. Mais de tous ces intervalles de temps, le plus en usage chez les Grecs est la pentaétéride, ou période de quatre ans, qu'ils appellent olympiade; et maintenant ils se trouvent dans la seconde année de leur deux cent cinquante-quatrième olympiade. La grande année des Romains est la même chose que l'intervalle de temps qu'ils ont appelé lustre. Son institution date de Servius Tullius, et s'applique à chaque période de cinq années, au bout desquelles se faisait le cens des citoyens. Mais cela fut changé plus tard; car, du premier lustre fermé par le roi Servius, jusqu'à celui qui le fut par l'empereur Vespasien, consul pour la cinquième fois, et par César sous son troisième consulat, on compte presque six cent cinquante ans, et pourtant il n'y a eu dans ce laps de temps que soixante-quinze lustres; et depuis cette époque même il n'en a plus été question. Cependant on n'a point perdu de vue la grande année; mais c'est par les jeux Capitolins qu'on a commencé à l'observer plus attentivement. Ces jeux furent pour la première fois célébrés par Domitien, sous son douzième consulat et sous celui de Ser. Cornelius Dolabella. Ainsi les jeux qui ont

mus numeratur. Quod ad annos pertinet magnos; in præsentia satis dictum: nunc de annis vertentibus dicendi locus.

XIX. De annis vertentibus diversarum nationum.

Annus vertens est natura, dum sol percurrens duodecim signa, eodem, unde profectus est, redit. Hoc tempus quot dierum esset, ad certum nondum astrologi reperire potuerunt. Philolaus annum naturalem dies habere prodidit CCCLXIV, et dimidiatum. Aphrodisius CCCLXV, et partem diei octavam. Callippus autem CCCLXV, et Aristarchus Samius tantumdem, et præterea diei partem CIƆIƆCXXIII; Meton vero CCCLV, et dierum quinque undevicesimam partem. Œnopides CCCLXV, et dierum duum et viginti undesexagesimam partem. Harpalus autem CCCLXV, et horas æquinoctiales tredecim. At noster Ennius CCCLXVI. Plerique præterea incomprehensibile quiddam et inenuntiabile esse existimaverunt: sed pro vero, quod proximum putabant, amplexi sunt dies scilicet CCCLXV. Igitur, quum tanta inter viros doctissimos fuerit dissensio: quid mirum, si anni civiles, quos diversæ civitates, rudes etiam tum, sibi quæque statuebant, tam inter se discrepent, quam cum illo naturali non congruant? Et in Ægypto quidem antiquissimum, ferunt, annum bimestrem fuisse; post deinde ab Isone rege quadrimestrem factum: novissime Arminon ad tredecim menses et dies quinque perduxisse. Item in Achaia Ar-

été célébrés cette année, sont les trente-neuvièmes à partir de l'institution. Mais c'en est assez pour ce qui regarde les grandes années; c'est à présent le moment de parler des années naturelles.

XIX. Des années naturelles de diverses nations.

L'année naturelle est le temps qu'emploie le soleil, après avoir parcouru les douze signes, à revenir au point d'où il était parti. Quant au nombre de jours dont elle se compose, c'est un point que les astrologues n'ont pu encore fixer d'une manière certaine. L'année naturelle a, suivant Philolaüs, trois cent soixante-quatre jours et demi; et, suivant Aphrodisius, trois cent soixante-cinq jours et un huitième. Callippe la forme de trois cent soixante-cinq jours, de même qu'Aristarque de Samos, qui pourtant y ajoute un seize cent vingt-troisième. Suivant Méton, elle en a trois cent cinquante-cinq, et, en outre, la dix-neuvième partie de cinq jours; suivant Œnopide, elle en a trois cent soixante-cinq, plus la cinquante-neuvième partie de vingt-deux jours. Harpalus lui donne trois cent soixante-cinq jours et treize heures équinoxiales; Ennius, notre compatriote, la compose de trois cent soixante-six jours. Au reste, la plupart des auteurs l'ont considérée comme quelque chose d'incompréhensible et d'indéterminable; et, prenant pour la vérité ce qui en approchait le plus, ils ont formé de trois cent soixante-cinq jours l'année naturelle. En présence de ce désaccord des hommes les plus savants, peut-on bien s'étonner de ce que les années civiles, établies par chaque cité grossière encore, diffèrent autant les unes des autres qu'elles se rapportent peu à cette année naturelle? Ainsi, en Égypte, dans les temps les plus reculés, on assure que l'année se composait de deux mois; et que, plus tard,

cades trimestrem annum primo habuisse dicuntur, et ob id προσέληνοι appellati : non, ut quidam putant, quod ante sint nati, quam lunæ astrum cœlo esset; sed quod prius habuerint annum, quam is in Græcia ad lunæ cursum constitueretur. Sunt qui tradant, hunc annum trimestrem Horum[45] instituisse : eoque ver, æstatem, autumnum, hiemem ὥρας, et annum ὧρον dici, et, Græcos annales, ὥρους, eorumque scriptores ὡρογράφους. Itaque quatuor annorum circuitum in modum πενταετηρίδος annum magnum dicebant. Cares autem, et Acarnanes semestres habuerunt annos, et inter se dissimiles, quibus alternis dies augescerent, aut senescerent : eosque conjunctos veluti τριετηρίδα, annum magnum.

XX. De anno vertente Romanorum, deque illius varia correctione; de mensibus et diebus intercalariis; de diebus singulorum mensium; de annis Julianis.

Sed, ut hos annos mittam, caligine jam profundæ vetustatis obductos : in his quoque, qui sunt recentioris memoriæ, et ad cursum lunæ vel solis instituti, quanta sit varietas, facile est cognoscere, si quis vel in unius Italiæ gentibus, ne dicam peregrinis, velit acquirere : nam, ut alium Ferentini, alium Lavinii, itemque Albani vel Romani, habuerunt annum : ita et aliæ gentes. Omnibus tamen fuit propositum, suos civiles annos, varie intercalandis mensibus, ad unum verum illum naturalem

le roi Ison la fit de quatre; qu'enfin Arminos la composa de treize mois et cinq jours. De même, en Achaïe, les Arcadiens passent pour avoir eu d'abord des années de trois mois, ce qui les fit nommer προσέληνοι, non pas, comme quelques-uns l'imaginent, qu'ils aient existé avant que la lune fût au ciel avec les autres astres, mais parce qu'ils ont compté par années, avant que l'année en Grèce eût été réglée sur le cours de la lune. Suivant quelques auteurs, c'est à Horus que serait due l'institution de cette année trimestrielle; et c'est pour cela que le printemps, l'été, l'automne et l'hiver sont appelés ὧραι (saisons), l'année ὧρος, les annales grecques ὧροι, et leurs auteurs ὡρογράφοι. Et l'espace de quatre ans révolus, en manière de pentaétéride, était ce qu'ils appelaient grande année. Quant aux peuples de la Carie et de l'Acarnanie, ils eurent des années semestrielles, et différant l'une de l'autre en ce sens, que dans la première les jours croissaient, et que dans la suivante ils décroissaient; et l'espace de deux ans révolus, en forme de triétéride, était pour eux la grande année.

XX. De l'année naturelle des Romains; des diverses corrections qu'elle a subies; des mois et jours intercalaires; des jours de chaque mois; des années juliennes.

Mais sans plus m'occuper de ces années que recouvrent les ténèbres de la plus haute antiquité, et ne m'attachant qu'à celles qui sont plus près de nous, et qui ont été réglées d'après le cours de la lune ou du soleil, je dirai que, pour voir combien elles diffèrent les unes des autres, on n'a qu'à ouvrir les annales, non point des nations étrangères, mais seulement des différents peuples de l'Italie. Car, de même que les Férentins, les Laviniens, les Albains et les Romains avaient chacun une année qui leur était propre, de même les autres États avaient la leur. Tous cependant se proposèrent de corriger leurs années

corrigere. De quibus omnibus disserere, quoniam longum est, ad Romanorum annum transibimus. Annum vertentem Romæ Licinius quidem Macer, et postea Fenestella, statim ab initio duodecim mensium fuisse scripserunt : sed magis Junio Gracchano, et Fulvio, et Varroni, et Suetonio, aliisque credendum, qui decem mensium putaverunt fuisse : ut tunc Albanis erat, unde orti Romani. Hi decem menses dies trecentos quatuor hoc modo habebant.

Martius.	XXXI
Aprilis.	XXX
Maius.	XXXI
Junius.	XXX
Quintilis.	XXXI
Sextilis et september.	XXX
October	XXXI
November et december.	XXX

quorum quatuor majores pleni, ceteri sex cavi vocabantur. Postea, sive a Numa, ut ait Fulvius, sive, ut Junius, a Tarquinio duodecim facti sunt menses, et dies CCCLV : quamvis luna duodecim suis mensibus CCCLIV dies videatur explere. Sed, ut unus dies abundaret, aut per imprudentiam accidit, aut, quod magis credo, ea superstitione, qua impar numerus plenus, et magis faustus habebatur. Certe ad annum priorem unus et quinquaginta dies accesserunt : qui, quia menses duos non implerent, sex illis cavis mensibus dies sunt singuli detracti, et ad eos additi, factique sunt dies quinquaginta septem : et ex his duo menses, januarius undetriginta dierum,

civiles à l'aide de diverses intercalations de mois, et de les régler sur cette vraie année naturelle. Mais comme il serait trop long de parler à ce sujet de tous ces peuples, je passerai à l'année des Romains. Licinius Macer et, après lui, Fenestella ont écrit que l'année naturelle des Romains a été tout d'abord de douze mois; mais il faut plutôt s'en rapporter à Junius Gracchanus, à Fulvius, à Varron, à Suétone et aux autres auteurs, qui pensent qu'elle était de dix mois seulement, comme l'était alors celle des Albains, d'où sont sortis les Romains. Ces dix mois se composaient de trois cent quatre jours, comme suit :

Mars	31
Avril	30
Mai	31
Juin	30
Quintilis (juillet)	31
Sextilis (août) et septembre	30
Octobre	31
Novembre et décembre	30

dont les quatre plus longs étaient appelés pleins, et les six autres, incomplets. Plus tard, Numa, comme nous l'apprend Fulvius, ou Tarquin, si l'on en croit Junius, forma l'année de douze mois et de trois cent cinquante-cinq jours, bien que la lune, dans le cours de ses douze mois, parût n'embrasser que trois cent cinquante-quatre jours seulement. Quant à cette différence d'un jour en plus, elle est due ou à un défaut d'attention, ou plutôt, suivant moi, à ce préjugé superstitieux d'après lequel le nombre impair était considéré comme parfait et plus heureux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'ancienne année on ajouta cinquante et un jours; et comme ce nombre ne pouvait compléter deux mois, on ôta un jour à chacun de ces six mois appelés imparfaits, et, l'ajoutant aux cinquante et un jours nouveaux, on en obtint cinquante-

februarius duodetriginta. Atque ita omnes menses pleni, et impari dierum numero esse cœperunt, excepto februario, qui solus cavus, et ob hoc ceteris infaustior est habitus. Denique, quum intercalarem mensem viginti duum, vel viginti trium dierum alternis annis addi placuisset, ut civilis annus ad naturalem exæquaretur, in mense potissimum februario, inter Terminalia et Regifugium, intercalatum est: idque diu factum, priusquam sentiretur, annos civiles aliquanto naturalibus esse majores. Quod delictum ut corrigeretur, pontificibus datum est negotium, eorumque arbitrio intercalandi ratio permissa. Sed horum plerique, ob odium, vel gratiam, quo quis magistratu citius abiret, diutiusve fungeretur, aut publici redemptor ex anni magnitudine in lucro damnove esset, plus minusve ex libidine intercalando, rem sibi ad corrigendum mandatam, ultro depravarunt. Adeoque aberratum est, ut C. Cæsar, pontifex maximus, suo III et M. Æmilii Lepidi consulatu, quo retro delictum corrigeret, duos menses intercalarios dierum sexaginta septem, in mensem novembrem et decembrem interponeret, quum jam mense februario dies tres et viginti intercalasset, faceretque eum annum dierum CCCCXXXXV, simul providens in futurum, ne iterum erraretur: nam intercalario mense sublato, annum civilem ad solis cursum formavit. Itaque diebus CCCLV addidit X, quos per septem menses, qui dies undetricenos habebant, ita distribuit, ut januario, et sextili et decembri bini accederent, ceteris singuli: eosque dies

sept, avec lesquels on forma les deux mois de janvier et de février, dont le premier eut vingt-neuf jours, et le second vingt-huit. C'est ainsi qu'à partir de cette époque tous les mois furent parfaits et composés d'un nombre de jours impair, à l'exception de février, qui seul demeura imparfait, et fut par cela même regardé comme plus malheureux. Enfin, quand on crut devoir ajouter, tous les deux ans, un mois intercalaire de vingt-deux ou de vingt-trois jours, pour que l'année civile fût égale à l'année naturelle, cette intercalation se fit en février de préférence, entre les Terminales et le Regifugium ; et cet état de choses dura pendant bien du temps, avant que l'on ne s'aperçût que les années civiles étaient un peu plus longues que les naturelles. Pour corriger cette inexactitude, on s'adressa aux pontifes à qui l'on confia le soin de faire, comme ils l'entendraient, l'intercalation. Mais la plupart d'entre eux, ne cherchant, par haine ou par sympathie, qu'à abréger ou à prolonger l'exercice de tel magistrat, et à constituer en gain ou en perte tel fermier de l'impôt, d'après le plus ou moins de durée de l'année, intercalèrent plus ou moins, sans autre règle que leurs caprices, et achevèrent de corrompre une chose qu'on leur avait donné à corriger. Et tel fut le résultat de cette confusion, que C. César, souverain pontife, voulant, sous son troisième consulat et sous celui de M. Émilius Lepidus, revenir sur cette erreur et la réparer, dut placer entre le mois de novembre et celui de décembre deux autres mois intercalaires de soixante-sept jours, bien qu'il eût déjà intercalé vingt-trois jours en février; ce qui fit que cette année fut de quatre cent quarante-cinq jours. Il pourvut en même temps à ce que pareille erreur ne se présentât plus à l'avenir; car, ayant supprimé le mois intercalaire, il établit l'année civile d'après le cours du soleil. Pour cela, aux trois cent cinquante-cinq jours qui composaient l'année, il en ajouta dix, qu'il répartit entre

extremis partibus mensium apposuit, ne scilicet religiones sui cujusque mensis a loco summoverentur. Quapropter nunc, quum in septem mensibus dies singuli et triceni sint, quatuor tamen illi ita primitus instituti eo dinoscuntur, quod nonas habent septimanas : ceteri, quintanas. Præterea pro quadrante diei, qui annum verum suppleturus videbatur, instituit, ut, peracto quadriennii circuitu, dies unus, ubi mensis quondam solebat, post Terminalia intercalaretur; quod nunc Bissextum vocatur. Ex hoc anno, ita a Julio Cæsare ordinato, ceteri ad nostram memoriam Juliani appellantur, iique consurgunt ex IV Cæsaris consulatu. Qui, etiam si non optime, soli tamen ad annum naturæ aptati sunt : nam et priores alii, etiam si qui decimestres fuerunt, nec Romæ modo, vel per Italiam, sed apud gentes omnes, quantum poterat idem, fuerunt correcti. Itaque quum de aliquo annorum numero hic dicetur, non alios par erit, quam naturales accipere : et, si origo mundi in hominum notitiam venisset, inde exordium sumeremus.

XXI. De historico temporis intervallo, deque adelo et mythico; deque annis Augustorum, et Ægyptiacis; et temporis, quo hæc scripsit Censorinus designatio.

Nunc vero id intervallum temporis tractabo, quod *ἱστορικὸν* Varro appellat. Hic enim tria discrimina tempo-

les sept mois de vingt-neuf jours, de manière à ce que janvier, août et décembre en prissent deux, et les autres un seulement; et ces jours supplémentaires ne furent placés qu'à la fin du mois, pour que les fêtes religieuses de chaque mois y conservassent leur date. Et voilà pourquoi, aujourd'hui, bien que nous ayons sept mois de trente et un jours, il en est quatre qui, grâce à cette institution, se distinguent des autres en ce sens, que, pour ces quatre mois, les nones tombent le 7, tandis que, pour les autres, elles tombent le 5. Enfin, pour tenir compte du quart de jour qui paraissait devoir compléter l'année réelle, César ordonna qu'après chaque révolution de quatre années, on ajoutât, après les Terminales, au lieu de l'ancien mois, un jour intercalaire, qui est celui que nous appelons bissextile. A partir de cette année ainsi organisée par Jules César, toutes celles qui l'ont suivie jusqu'à nous sont appelées juliennes, et elles datent du quatrième consulat de César. Et si elles n'ont pas atteint la dernière perfection, elles sont les seules, du moins, qui coïncident avec l'année réelle. Car les anciennes années, en y comprenant même celles de dix mois, en différaient non-seulement à Rome ou dans l'Italie tout entière, mais encore chez tous les peuples; et l'on a dû chercher à les régler, autant que possible, sur une seule et même base. Aussi quand nous parlerons d'un nombre d'années quelconque, qu'on sache que nous parlons d'années naturelles; et si l'origine du monde était parfaitement connue des hommes, c'est elle seulement que nous prendrions pour point de départ.

XXI. Des temps historiques, incertains et fabuleux; époque des empereurs; ère égyptienne; indication du temps auquel Censorinus a écrit cet ouvrage.

Je vais maintenant parler de cet espace de temps que Varron appelle historique. Cet auteur, en effet, divise

rum esse tradit. Primum ab hominum principio ad cataclysmum priorem : quod propter ignorantiam vocatur ἄδηλον. Secundum a cataclysmo priore ad olympiadem primam; quod, quia in eo multa fabulosa referuntur, μυθικὸν nominatur. Tertium a prima olympiade ad nos, quod dicitur ἱστορικὸν, quia res in eo gestæ veris historiis continentur. Primum tempus, sive habuit initium, sive semper fuit, certe quot annorum sit, non potest comprehendi : secundum non plane quidem scitur, sed tamen ad mille circiter et IↃC annos esse creditur. A priore scilicet cataclysmo, quem Ogygium dicunt, ad Inachi regnum, anni circiter CCCC[48] : hinc ad olympiadem primam paullo plus CCCC. Quos solos, quamvis mythici temporis postremos, tamen, quia a memoria scriptorum proximos, quidam certius definire voluerunt. Et quidem Sosibius scripsit, esse CCCLXXXXV; Eratosthenes autem, septem et CCCC; Timæus CCCCXVII; Aretes IↃXIIII; et præterea multi diverse : quorum etiam ipsa dissensio incertum esse declarat. De tertio autem tempore fuit quidem aliqua inter auctores dissensio, in sex septemve tantummodo annis versata. Sed hoc, quodcumque caliginis, Varro discussit, et pro cetera sua sagacitate, nunc diversarum civitatium conferens tempora, nunc defectus, eorumque intervalla retro dinumerans, eruit verum, lucemque ostendit, per quam numerus certus non annorum modo, sed et dierum perspici possit. Secundum quam rationem, nisi fallor, hic annus, cujus velut index et titulus quidam est Ulpii et Pontiani consulatus, ab

les temps en trois périodes : la première va de l'origine des hommes au premier déluge ; il l'appelle ἄδηλον (incertaine), à cause des ténèbres qui la couvrent ; la seconde part du premier déluge, et s'arrête à la première olympiade ; et comme on y rencontre une foule de récits fabuleux, il la nomme mythique ; la troisième va de la première olympiade jusqu'à nous ; il l'appelle historique, parce que les principaux faits qui s'y sont passés nous sont rapportés par de vrais historiens. Quant à la première, qu'elle ait eu ou non un commencement, jamais on ne pourra dire de combien d'années elle se compose. On ne sait point au juste combien d'années a embrassées la seconde ; mais on croit cependant qu'elle a été de mille six cents ans environ. Du premier déluge, en effet, que l'on nomme déluge d'Ogygès, jusqu'au règne d'Inachus, on compte environ quatre cents années ; de là jusqu'à la première olympiade, on en compte un peu plus de quatre cents. Et comme celles-ci, bien qu'appartenant à la fin de l'époque mythique, se rapprochaient plus que les autres de l'âge des écrivains, quelques-uns ont cherché à en préciser le nombre d'une manière plus exacte. Ainsi Sosibius en fixe le nombre à trois cent quatre-vingt-quinze ; Eratosthène, à quatre cent sept ; Timée, à quatre cent dix-sept ; Arétès, à cinq cent quatorze. D'autres chiffres encore ont été présentés par différents auteurs ; mais leur désaccord même prouve assez que ce nombre d'années est incertain. Quant à la troisième époque, il y eut bien entre les auteurs une divergence de six ou sept années sur son étendue ; mais cette incertitude a été pleinement dissipée par Varron, qui, doué de la plus rare sagacité, parvint, en remontant l'échelle des temps de chaque cité, en se reportant aux éclipses et en calculant leurs intervalles, parvint, dis-je, à faire jaillir la vérité, et à répandre sur ce point une telle lumière, qu'on peut aujourd'hui préciser non pas seulement le nombre d'années,

olympiade prima millesimus est et quartus decimus, ex diebus duntaxat æstivis, quibus agon Olympicus celebratur, a Roma autem condita ᴍᴅᴄᴄᴄᴄʟxxxxɪ, et quidem ex Parilibus, unde urbis anni numerantur. Eorum vero annorum, quibus Julianis nomen est, ᴄᴄʟxxxɪɪɪ, sed ex die cal. jan., unde Julius Cæsar anni a se constituti fecit principium. At eorum, qui vocantur anni Augustorum, ᴄᴄʟxv; perinde ex cal. jan., quamvis ex ante diem decimum sextum cal. februarii imperator Cæsar, D. F., sententia L. Munacii Planci, a senatu, ceterisque civibus, Augustus appellatus est, se vɪɪ et M. Vipsanio Agrippa ɪɪɪ coss. Sed Ægyptii, quod biennio ante in potestatem ditionemque populi Romani venerunt, habent hunc Augustorum annum ᴄᴄʟxvɪɪ. Nam, ut a nostris, ita ab Ægyptiis, quidam anni in litteras relati sunt; ut quos Nabonnazaru nominant, quod a primo imperii ejus anno consurgunt, quorum hic ᴍᴅᴄᴄᴄʟxxxvɪ; item Philippi, qui ab excessu Alexandri Magni numerantur, et ad hunc usque perducti, annos ᴍʟxɪɪ consummant. Sed horum initia semper a primo die mensis ejus sumuntur, cui apud Ægyptios nomen est thoth : quique hoc anno fuit ante diem vɪɪ cal. jul., quum abhinc annos centum, imperatore Antonino Pio, ɪɪ, et Bruttio Præsente coss., iidem dies fuerint ante diem xɪɪ cal. august., quo tempore solet canicula in Ægypto facere exortum. Quare scire etiam licet, anni illius magni, qui, ut supra dictum est, et solaris, et canicularis, et Dei annus vocatur, nunc agi vertentem annum centesimum. Initia autem

mais même le nombre de jours de cette époque. D'après ses calculs, si je ne me trompe, l'année où nous sommes, et dont le consulat d'Ulpius et de Pontianus est comme l'indice et le titre, est, si l'on part de la première olympiade, la mille quatorzième année, à dater des jours d'été pendant lesquels on célèbre les jeux Olympiques; et, si l'on part de la fondation de Rome, c'est l'an 991, à dater des Parilies, fête d'où l'on part pour compter les années de la ville. Si, au contraire, l'on compte par années juliennes, c'est l'an 283, à partir des calendes de janvier, époque à laquelle Jules César voulut que commençât l'année qu'il avait établie. Si l'on compte par les années dites des empereurs, c'est l'an 265, à partir aussi des calendes de janvier, bien que ce ne soit que le 16 des calendes de février que, sur la proposition de L. Munacius Plancus, le sénat et le reste des citoyens aient donné le nom d'*Augustus imperator* à César Octavianus, fils du divin César, consul alors pour la septième fois avec M. Vipsanius Agrippa, qui l'était pour la troisième. Quant aux Égyptiens, comme à cette époque ils étaient depuis deux ans déjà sous la puissance et l'autorité du peuple romain, la présente année est pour eux l'an 267 des empereurs. Aussi bien l'histoire de l'Égypte, comme la nôtre, a-t-elle donné lieu à différentes ères : c'est ainsi qu'on distingue l'ère de Nabonassar, ainsi nommée parce que cette série d'années, qui a atteint aujourd'hui le chiffre de 986, date du commencement du règne de ce prince; puis l'ère de Philippe, qui, partant de la mort d'Alexandre le Grand et se continuant jusqu'au jour où nous sommes, embrasse cinq cent soixante-deux ans. Mais ces diverses années des Égyptiens commencent toujours au premier jour du mois qu'ils appellent thoth; jour qui, cette année, correspondait au 7 des calendes de juillet, tandis que, il y a cent ans, sous le second consulat de l'empereur Antonin le Pieux et sous celui de Bruttius Præsens, ce jour répondit

istorum annorum propterea notavi, ne quis eos aut ex cal. jan., aut ex alio aliquo tempore simili putaret incipere : quum in his conditorum voluntates, non minus diversæ sint, quam opiniones philosophorum. Idcirco aliis a novo sole, id est a bruma, aliis ab æstivo solstitio, plerisque ab æquinoctio verno, partim ab autumnali æquinoctio, quibusdam ab ortu vergiliarum, nonnullis ab earum occasu, multis a Canis exortu, incipere annus naturalis videtur.

XXII. De mensibus naturalibus et civilibus diversarum nationum, deque eorum nominibus et nominum rationibus.

Mensium genera duo; nam alii sunt naturales, alii civiles. Naturalium species duæ, quod partim solis, partim lunæ esse dicantur. Secundum solem fit mensis, dum sol unumquodque in zodiaco orbe signum percurrit. Lunaris est autem temporis quoddam spatium a nova luna. Civiles menses sunt numeri quidam dierum, quos unaquæque civitas suo instituto observat; ut nunc Romani a calendis in calendas. Naturales, et antiquiores, et omnium gentium communes sunt. Civiles, et posterius instituti, et ad unamquamque pertinent civitatem. Qui sunt cœlestes, sive solis, seu lunæ, neque

au 12 des calendes d'août, époque ordinaire du lever de la canicule en Égypte. D'où l'on peut voir que nous sommes aujourd'hui dans la centième année réelle de cette grande année, qui, comme je l'ai dit plus haut, est appelée solaire, caniculaire, année de Dieu. J'ai dû indiquer à quelle époque commencent ces années, pour empêcher qu'on ne pensât qu'elles commençaient toujours aux calendes de janvier, ou à quelque autre jour semblable; car, sur la question des diverses ères, on ne remarque pas moins de divergence dans les volontés de leurs fondateurs que dans les opinions des philosophes. Aussi les uns font-ils commencer l'année naturelle au lever du soleil nouveau, c'est-à-dire en hiver, les autres au solstice d'été, plusieurs à l'équinoxe de printemps, les autres à l'équinoxe d'automne, ceux-ci au lever, ceux-là au coucher des Pléiades, d'autres enfin au lever de la Canicule.

XXII. Des mois naturels et civils des différentes nations; de leurs noms et de l'origine de ces noms.

Il y a deux genres de mois : les uns naturels, les autres civils. Les mois naturels se divisent, à leur tour, en solaires et en lunaires : le mois solaire est le temps qu'emploie le soleil à parcourir chaque signe du zodiaque; le mois lunaire est le temps qui sépare une lune de l'autre. Les mois civils sont certaines séries de jours observées par chaque cité d'après ses institutions : ainsi, chez les Romains, c'est celui qui va de calendes à calendes. Les mois naturels sont plus anciens, et communs à toutes les nations. Les mois civils sont d'une institution plus récente, et particuliers à chaque cité. Les mois célestes, soit solaires ou lunaires, ne sont point entre eux d'égale longueur, et ne se composent pas de jours pleins. Le soleil, en effet, reste dans le Verseau vingt-neuf jours

peræque inter se pares sunt, nec dies habent totos: quippe sol in Aquario moratur circiter undetriginta, in Pisce fere triginta, in Ariete unum et triginta, in Geminis prope triginta et duos: et sic in ceteris inæquabiliter. Sed usque adeo non totos dies in singulis; ut annum suum, id est dies trecentos sexaginta quinque, et portionem nescio quam, adhuc astrologis inexploratam, in duodecim suos dividat menses. Luna autem singulos menses conficit diebus undetriginta circiter, et dimidiato. Sed et hos inter se dispares, alias longiores, alias breviores. At civitatium menses vel magis numero dierum inter se discrepant: sed dies ubique habent totos. Apud Albanos martius est sex et triginta, maius viginti et duum, sextilis duodeviginti, september sedecim. Tusculanorum quintilis dies habet triginta sex, october triginta duos. Idem october apud Aricinos triginta novem. Minime videntur errasse, qui ad lunæ cursum menses civiles accommodarunt, ut in Græcia plerique, apud quos alterni menses ad tricenos dies sunt facti. Majores quoque nostri idem sunt æmulati; quum annum dierum CCCLV haberent. Sed divus Julius, quum videret hac ratione nec ad lunam menses, ut oportebat, neque annum ad solem convenire, maluit annum corrigere: ut sic etiam menses, vel cum veris illis solaribus, et si non singuli, universi tamen ad anni finem necessario concurrerent. Nomina decem mensibus antiquis Romulum fecisse, Fulvius et Junius auctores sunt: et quidem duos primos a parentibus suis nominasse, martium a Marte patre,

environ; dans les Poissons, environ trente jours; dans le Bélier, trente et un; dans les Gémeaux, tout près de trente-deux, et ainsi dans les autres signes inégalement. Mais s'il ne reste pas dans chacun d'eux un nombre de jours pleins, il n'en répartit pas moins entre ses douze mois sa révolution annuelle, qui embrasse trois cent soixante-cinq jours et je ne sais quelle fraction inconnue encore des astrologues. De leur côté, les mois lunaires se forment chacun de vingt-neuf jours et demi environ; mais ces mois aussi ne sont point toujours égaux entre eux : il en est de plus longs, il en est de plus courts. Quant aux mois civils, le nombre de jours qui les composent varie plus encore; mais partout ces jours sont entiers. Chez les Albains, mars a trente-six jours; mai, vingt-deux; sextilis, dix-huit; septembre, seize. A Tusculum, quintilis a trente-six jours; octobre, trente-deux. Ce même mois d'octobre a trente-neuf jours chez les habitants d'Aricie. Ceux-là paraissent s'être le moins abusés, qui ont réglé leurs mois civils d'après le cours de la lune, comme la plupart des habitants de la Grèce, chez qui les mois ont alternativement trente jours. Nos ancêtres avaient suivi la même base, alors que leur année était de trois cent cinquante-cinq jours; mais le divin César, voyant qu'avec ce calcul nos mois ne correspondaient qu'imparfaitement au cours de la lune, et notre année point du tout au cours du soleil, aima mieux corriger l'année, de manière à ce que chacun des mois coïncidât avec chacun des mois solaires; et que, dans le cas même où quelques-uns n'y correspondraient qu'imparfaitement, pris dans leur ensemble, ils coïncidassent nécessairement avec la fin de l'année naturelle. Si nous en croyons Fulvius et Junius, c'est Romulus qui donna leurs noms aux dix anciens mois : nommant les deux premiers du nom même de ses parents, il appela l'un, mars, du nom de Mars, son père; et le second, avril, du mot Aphrodite, c'est-à-dire Vénus,

aprilem ab Aphrodite, id est Venere : unde majores ejus oriundi dicebantur. Proximos duos a populo, maium a majoribus natu, junium a junioribus; ceteros ab ordine, quo singuli erant : quintilem usque ad decembrem perinde a numero. Varro autem Romanos a Latinis nomina mensium accepisse arbitratur. Auctores eorum antiquiores, quam urbem fuisse, satis argute docet. Itaque martium mensem a Marte quidem nominatum credit, non quia Romuli fuerit pater, sed quod gens Latina bellicosa. Aprilem autem non ab Aphrodite, sed ab aperiendo; quod tunc fere cuncta gignantur, et nascendi claustra aperiat natura. Maium vero non a majoribus, sed a Maia nomen accepisse; quod eo mense tam Romæ, quam antea in Latio, res divina Maiæ fiat et Mercurio. Junium quoque a Junone potius, quam junioribus, quod illo mense maxime Junoni honores habeantur. Quintilem, quod loco apud Latinos fuerit quinto : item sextilem, ac deinceps ad decembrem, a numeris appellatos. Ceterum januarium et februarium postea quidem additos, sed nominibus jam ex Latio sumptis : et januarium ab Jano, cui attributus est, nomen traxisse, februarium a februo. Est *februum* quidquid piat purgatque; et *februamenta*, purgamenta : item *februare*, purgare, et purum facere. *Februm* autem non idem usquequaque dicitur. Nam aliter in aliis sacris februatur, hoc est purgatur. In hoc autem mense Lupercalibus, quum Roma lustratur, salem calidum ferunt, quod *Februm* appellant. Unde dies Lupercalium proprie Februatus, et ab eo

de laquelle ses ancêtres passaient pour être descendus. Les noms des deux mois suivants sont empruntés aux classes du peuple : mai vient du mot *majores* (les vieillards), et juin du mot *juniores* (la jeunesse). Les autres mois tirent leurs noms de l'ordre et du rang qu'ils occupaient dans l'année, depuis quintilis jusqu'à décembre. Varron, au contraire, pense que les Romains ont emprunté aux Latins les noms de leurs mois. Il démontre assez spécieusement que les inventeurs de ces noms sont plus anciens que la ville de Rome. Ainsi le premier mois aurait bien été appelé mars du nom du dieu Mars, mais parce que les Latins sont un peuple belliqueux, et non parce que Mars était père de Romulus. Avril ne tirerait pas son nom d'Aphrodite, mais du verbe latin *aperire*; parce que, dans ce mois, tout pousse sur la terre, et que la nature ouvre son sein pour en faire sortir toutes les productions. Mai ne viendrait point de *majores*, mais bien de Maïa, parce que, dans ce mois, tant à Rome qu'autrefois dans le Latium, on sacrifie à Maïa et à Mercure. Juin viendrait plutôt de Junon que de *juniores*, parce que c'est dans ce mois surtout que l'on honore Junon. Quintilis serait appelé ainsi, parce que c'était le cinquième mois de l'année des Latins; de même de sextilis et des autres mois jusqu'à décembre, tirant tous leur nom du rang qu'ils occupaient dans l'année. Il reconnaît, du reste, que janvier et février ont été ajoutés depuis, mais que leurs noms viennent du Latium; qu'ainsi le nom de janvier lui vient de Janus, auquel ce mois est consacré; celui de février, de *februum*. Or, on appelle *februum* tout ce qui expie et qui purifie; et *februamenta*, toutes purifications; de même *februare* signifie purger, purifier. Quant au mode lui-même du *februum*, il n'est point toujours et partout semblable. La fébruation, en effet, c'est-à-dire la purification, varie suivant la nature des sacrifices. Pendant les Lupercales et les cérémonies de la puri-

porró mensis februarius vocitatur. Ex his duodecim mensibus duorum tantum nomina immutata. Nam, qui quintilis fuit, julius cognominatus est, C. Cæsare v et M. Antonio coss., anno Juliano secundo. Qui autem sextilis fuerat, ex senatusconsulto Marcio Censorino, C. Asinio Gallo coss., in Augusti honorem dictus est augustus, anno Augustano xx. Quæ nomina etiam nunc ad hanc permanent memoriam. Postea vero multi principes nomina quædam mensium immutaverunt, suis nuncupando nominibus. Quod aut ipsi postmodum mutaverunt, aut post obitum eorum illa nomina pristina suis reddita mensibus fuerunt.

XXIII. De diebus, et varia dierum apud diversas nationes observatione : item de solariis et horariis.

Superest pauca de die dicere, qui, ut mensis et annus, partim naturalis, partim civilis est. Naturalis dies est tempus ab oriente sole ad solis occasum. Cujus contrarium nox ab occasu solis usque ad exortum. Civilis autem dies vocatur tempus, quod fit uno cœli circumactu, quo dies verus et nox continetur. Ut, quum dicimus, aliquem dies triginta tantum vixisse : relinquitur enim etiam noctes intelligere. Hujusmodi dies ab astrologis, et civitatibus, quatuor modis definitur. Babylonii quidem a solis exortu, ad exortum ejusdem astri, diem statuerunt; at in Umbria plerique a meridie ad meridiem; Athenienses autem ab

fication de la ville, qui ont lieu dans ce mois, on porte du sel chaud, qu'on appelle *februm*. De là vient que le jour des Lupercales est appelé proprement *februatus*, et que ce mois a pris le nom de février. De ces douze mois, deux seulement ont changé de nom : car celui qu'on appelait quintilis fut depuis appelé juillet, sous le cinquième consulat de C. César et sous celui de M. Antonius, pendant la seconde année julienne; et celui qu'on appelait sextilis fut, d'après un sénatusconsulte qui eut lieu sous le consulat de Marcius Censorinus et de C. Asinius Gallus, nommé août, en honneur d'Auguste, pendant la vingtième année des empereurs. Et ces noms leur ont toujours été maintenus jusqu'à présent. Dans la suite plusieurs princes ont substitué leur propre nom à celui des mois; mais les anciens noms des mois leur furent rendus ou par ces princes eux-mêmes de leur vivant, ou par le peuple après leur mort.

XXIII. Des jours, et de leur observation chez les différents peuples; des cadrans solaires et des clepsydres.

Il me reste à dire quelques mots sur le jour, qui, comme le mois et l'année, est ou naturel ou civil. Le jour naturel est le temps qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil. Et, par contre, la nuit embrasse le temps qui va du coucher au lever de cet astre. Le jour civil, au contraire, est l'intervalle de temps que met le ciel à accomplir sa révolution quotidienne, ce qui embrasse le jour et la nuit réelle. C'est en ce sens que nous disons de tel enfant qu'il n'a vécu que trente jours; il est bien entendu que les nuits aussi sont comprises dans cet intervalle. Le jour a été, par les astrologues et les peuples, délimité de quatre manières différentes : ainsi les Babyloniens le fixent d'un lever à l'autre du soleil; les peuples de l'Ombrie le calculent d'un midi au midi suivant; les

occasu solis ad occasum. Ceterum Romani a media nocte ad mediam noctem diem esse existimaverunt. Indicio sunt sacra publica, et auspicia etiam magistratuum; quorum, si quid ante medium noctis est actum, diei, qui præteriit, adscribitur; si quid autem post mediam noctem, et ante lucem factum est, eo die gestum dicitur, qui eam sequitur noctem. Idem significat, quod, qui a media nocte ad proximam mediam noctem, in his horis quatuor et viginti, nascuntur, eumdem diem habent natalem. In horas duodecim divisum esse diem, noctemque in totidem, vulgo notum est. Sed hoc credo Romæ post reperta solaria observatum. Quorum antiquissimum quod fuerit, inventu difficile est : alii enim apud ædem Quirini primum statutum dicunt, alii in Capitolio, nonnulli ad ædem Dianæ in Aventino. Illud satis constat, nullum in foro prius fuisse, quam id, quod M. Valerius ex Sicilia advectum, ad rostra in columna posuit. Quod, quum ad clima Siciliæ descriptum, ad horas Romæ non conveniret, L. Philippus, censor, aliud juxta constituit : deinde aliquanto post P. Cornelius Nasica, censor, ex aqua fecit horarium, quod et ipsum ex consuetudine nascendi a sole horas, *solarium* cœptum vocari. Horarum nomen non minus annos CCC Romæ ignoratum esse, credibile est. Nam in XII Tabulis nusquam nominatas horas invenias, ut in aliis postea legibus, sed ANTE MERIDIEM, eo videlicet, quod partes diei bifariam tum divisi meridies discernebat. Alii diem quadripartito, sed et noctem similiter, divide-

Athéniens, d'un coucher du soleil à l'autre; et les Romains, de minuit à minuit : témoin les sacrifices publics et les auspices mêmes des magistrats, dans lesquels on attribue au jour qui vient de finir tout ce qui a pu être fait avant minuit, et au jour suivant tout ce qui a été fait après minuit, même avant le lever du jour : témoin encore l'usage qui fait que les hommes nés dans le cours des vingt-quatre heures qui séparent un minuit de l'autre, sont réputés nés tous le même jour. La division du jour et de la nuit en douze heures chacun n'est ignorée de personne; mais je pense que cette division n'a été observée à Rome qu'après l'invention des cadrans solaires. Dire quel a été le plus ancien cadran, serait chose bien difficile; des auteurs disent, en effet, que le premier cadran solaire a été établi près du temple de Quirinus; d'autres le placent dans le Capitole; quelques-uns dans le temple de Diane, sur le mont Aventin. Ce qu'il y a d'assez certain, c'est qu'aucun cadran ne fut établi dans le Forum, avant celui que Valerius rapporta de la Sicile et qu'il fit placer sur une colonne près des Rostres. Mais comme, réglé d'après le climat de la Sicile, il ne coïncidait point avec les heures de Rome, L. Philippus, censeur, en établit un autre près de celui-ci; puis, quelque temps plus tard, le censeur P. Cornelius Nasica fit, au moyen de l'eau, une clepsydre, qui elle aussi fut appelée *solarium*, du nom même du soleil auquel les heures doivent leur naissance. Que les heures aient été inconnues à Rome pendant au moins trois cents ans, c'est un fait prouvé par les Douze-Tables, où pas une seule fois l'on ne trouve le mot heure, comme dans les autres lois qui suivirent, mais bien les mots *ante meridiem*, par la raison, sans doute, qu'alors le jour se divisait en deux parties, séparées par ce que nous appelons aujourd'hui *meridies*. D'autres divisent le jour, et la nuit même, en quatre parties : témoin la division du temps usitée dans la langue mili-

bant : idque divisio testatur militaris, ubi dicitur, *vigilia prima*, item *secunda*, et *tertia*, et *quarta*.

XXIV. De dierum Romanorum diversis partibus, deque eorum propriis nominibus.

Sunt etiam plura noctis et diei tempora, aliis subnotata, propriisque discreta nominibus; quæ apud veteres poetas passim scripta inveniuntur; ea omnia ordine suo exponam. Incipiam a nocte media, quod tempus principium et postremum est diei Romani. Tempus, quod huic proximum est, vocatur *de media nocte* : sequitur *gallicinium*, quum galli canere incipiunt : dein *conticinium*, quum conticuerunt : tunc *ante lucem*, et sic *diluculum*, quum, sole nondum orto, jam lucet. Secundum diluculum vocatur *mane*, quum lux videtur solis : post hoc *ad meridiem* : tunc *meridies*, quod est medii diei nomen : inde *de meridie* : hinc *suprema*; quamvis plurimi *supremam*, post occasum solis esse existimant : quia est in XII Tabulis scriptum sic : SOL. OCCASUS. SUPREMA. TEMPESTAS. ESTO. Sed postea M. Plætorius, tribunus plebis, scitum tulit, in quo scriptum est : PRÆTOR. URBANUS. QUI. NUNC. EST. QUIQUE. POST. HAC. FUAT. DUOS. LICTORES. APUD. SE. HABETO. ISQUE. USQUE. AD. SUPREMAM. JUS. INTER. CIVIS. DICITO. Post supremam sequitur *vespera*, ante ortum scilicet ejus stellæ, quam Plautus *vesperuginem*, Ennius *vesperum*, Virgilius *hesperon*, appellant. Inde porro *crepusculum*, sic fortasse appella-

taire, où l'on parle de première, seconde, troisième et quatrième veille.

XXIV. Des diverses parties des jours romains, et des noms qui sont propres à chacune d'elles.

La nuit et le jour ont encore plusieurs autres divisions, ayant chacune un nom qui leur est particulier, et qu'on rencontre çà et là dans les ouvrages des anciens poëtes; je vais les rappeler chacune dans son ordre. Je commencerai par le *media nox* (minuit), puisque c'est le point de départ et le terme du jour civil chez les Romains. Le temps qui se rapproche le plus de ce point est appelé *de media nocte;* vient ensuite le *gallicinium*, moment où le coq commence à se faire entendre; puis le *conticinium*, moment où il cesse de chanter; puis le temps appelé *ante lucem*, et encore *diluculum*, quand il fait déjà jour, sans pourtant que le soleil soit levé. Le *mane* (matin) vient ensuite, quand le soleil commence à poindre; puis le temps nommé *ad meridiem* (l'avant-midi); puis le *meridies*, ou le milieu du jour; puis le temps nommé *de meridie* (l'après-midi); puis le moment appelé *suprema*, bien que plusieurs auteurs pensent que ce moment n'a lieu qu'après le coucher du soleil, parce qu'on trouve dans les Douze-Tables : SOL. OCCASUS. SUPREMA. TEMPESTAS. ESTO. Mais, plus tard, M. Pletorius, tribun du peuple, fit un plébiscite où il est écrit : PRÆTOR. URBANUS. QUI. NUNC. EST. QUIQUE. POST. HAC. FUAT. DUOS. LICTORES. APUD. SE. HABETO. ISQUE. USQUE. AD. SUPREMAM. JUS. INTER. CIVIS. DICITO. Après ce moment vient le *vespera* (le soir), qui précède immédiatement le lever de l'étoile que Plaute appelle *vesperugo*, Ennius *vesper*, et Virgile *hesperon*. Puis vient le *crepusculum*, ainsi

tum, quod res incertæ *creperæ* dicuntur; idque tempus noctis sit, an diei, incertum est. Post id sequitur tempus, quod dicimus *luminibus accensis*, antiqui *prima face* dicebant. Deinde *concubium*, quum itum est cubitum. Exinde *intempesta*, id est multa nox, qua nihil agi tempestivum est; tunc, *ad mediam noctem*, dicitur: et sic, *media nox*.

---

appelé, peut-être, parce qu'on nomme *creperæ* les choses incertaines, et qu'on ne saurait dire si ce moment appartient au jour ou à la nuit. Vient ensuite le moment que nous nommons *luminibus accensis*, et que les anciens appelaient *prima face;* puis le *concubium*, instant de se coucher; puis l'*intempesta nox,* c'est-à-dire nuit avancée, moment où tout travail serait intempestif; puis enfin l'instant appelé *ad mediam noctem*, après quoi revient le *media nox*.

NOTES

SUR LE JOUR NATAL DE CENSORINUS.

1. — *Ut comicus ait.* Térence, *Heautontim.*, acte 1er, sc. 2, v. 21 et suiv.

2. — *Natalitii titulo.* C'était un usage chez les Romains, qu'on célébrât le jour de naissance de ses amis par l'envoi de quelques présents, comme chez nous; et, comme chez nous encore, les gens instruits se souhaitaient la fête en s'adressant les uns aux autres quelque ouvrage. De pareils présents se faisaient aussi par les convives à leurs hôtes, surtout à l'époque des Saturnales, comme nous l'apprennent Suétone, dans la *Vie d'Auguste*, ch. LXXV, et Martial, *passim*. C'est même pour payer ses amis et ses convives en monnaie de son métier, que Martial composa ses *Xénies* et ses *Apophorètes*. A Rome, en effet, pas plus qu'à Paris, la fortune n'établissait sa résidence chez les artistes, les savants, les poëtes. N'ayant ni médailles, ni vases, ni vêtements à donner en présent à leurs convives et à leurs amis, les uns ne leur offraient que de petits tableaux, des croquis ou bien des caricatures; les autres, quelques pièces de leur composition, quelquefois des distiques et des épigrammes. C'est ainsi qu'Horace offrit à C. Marcius Censorinus la huitième ode de son quatrième livre, dans laquelle, par parenthèse, on rencontre plus d'une pensée exprimée au chapitre premier de notre auteur. Voyez ce que nous avons dit, à cet égard, dans notre Introduction.

3. — *Quod ait Persius.* Voici comment s'exprime ce poëte, sat. 2, v. 1:

> Hunc, Macrine, diem numera *meliore lapillo*,
> Qui tibi labentes apponit candidus annos:
> *Funde merum Genio.*

M. Perreau, dans sa traduction de Perse, a commenté ainsi ce passage: « *Avec la pierre favorable*, c'est-à-dire avec la pierre blanche; c'est-à-dire, puisse ce jour être heureux pour vous! Le

blanc a été pris très-anciennement pour l'emblème du bonheur, du bien; le noir, pour l'emblème du malheur, du mal. De là les jours blancs, pour dire les jours heureux. Martial, liv. IX, épigr. 53 :

> Felix utraque lux, diesque nobis
> Signandi *melioribus lapillis.*

Perse, sat. V, v. 108 :

> Illa prius *creta*, mox hæc *carbone* notandi?

Horace, *Sat.*, liv. II, sat. 3, v. 246 :

> ....*Creta*, an *carbone* notandi?

Horace, *Odes*, liv. I, ode 36, v. 10 :

> *Cressa* ne careat pulchra dies nota.

Ovide, *Métam.*, liv. XV, v. 41 :

> Mos erat antiquus *niveis atrisque lapillis*,
> His damnare reos, illis absolvere culpa.

Quelle était l'origine de cet usage? quel peuple a donné en cela l'exemple? Pline, *Hist. Nat.*, liv. VII, ch. 40, dit que les Thraces sont les premiers qui aient marqué les jours heureux avec des cailloux *blancs*, les jours malheureux avec des cailloux *noirs*. D'autres prétendent que les Crétois avaient cet usage, d'où *cressa nota*, dans Horace; mais *cressa* signifie *blanc*, et non pas seulement de Crète. Plutarque, dans la *Vie de Périclès*, atteste que le même usage était établi chez les Athéniens. »

4. — *Atticus*. D'autres lisent *Articulus*. De même aussi, au lieu des mots *de numeris*, on lit dans quelques éditions *de muneribus*.

5. — *De Indigitamentis*. On appelait *Indigitamenta*, en grec ἱερατικὰ βιβλία, le livre des pontifes où étaient écrits les noms des dieux et les cérémonies propres au culte de chaque divinité.

6. — *Initium simul et finis esse videatur*. Voici, d'après Tennemann (traduction de M. Cousin), quelles étaient, sur la cosmologie, les idées d'Aristote : « Le monde, κόσμος, οὐρανὸς, est l'ensemble des êtres sujets au changement. Hors de lui, il n'y a point de changement, point de temps, point d'espace. Lui-même est éternel et immuable. Le premier être, qui est la cause de tout mouvement, ne fait point partie du monde : celui-ci est un, forme un

tout limité par le ciel, sans commencement ni fin, et de forme sphérique. La terre est le point central, le ciel est la limite. De là résultent trois mouvements simples : vers le centre (les corps pesants, la terre); du centre à la circonférence (les corps légers, le feu); enfin, autour du centre (le cercle supérieur, le ciel). Le mouvement circulaire est le plus parfait, et le ciel supérieur, auquel il appartient, est un corps parfait et divin, indestructible, non sujet à changer ni à souffrir, et par conséquent d'une nature plus noble que les corps sublunaires. L'élément des astres est le principe de toute vie, de toute action et de toute pensée dans la région inférieure, et tout est placé ici-bas sous son empire et sa direction. Les étoiles sont des êtres animés, ἔμψυχα; elles ont en elles-mêmes le principe de leur mouvement, quoiqu'elles se meuvent selon le cercle auquel elles sont attachées. »

7. — *Nec longe secus Epicurus.* Cette opinion d'Épicure nous a été transmise par Lucrèce, dans le passage suivant (*de Rerum natura*, lib. v, v. 806), traduction de M. de Pongerville : « Alors la terre enfanta les races des hommes; l'onde et le feu, que le sol recélait, fermentèrent, et firent croître, dans les lieux les plus propices, des germes fécondés, dont les vivantes racines plongeaient dans la terre. Quand le temps eut amené leur maturité et déchiré l'enveloppe qui les emprisonnait, chaque embryon, lassé de l'humide sein de la terre, s'échappa et s'empara de l'air et du jour. Vers eux se dirigent les pores sinueux de la terre, et, rassemblés dans ses veines entr'ouvertes, s'échappent des flots laiteux. Ainsi nous voyons encore, après l'enfantement, les mères se remplir d'un lait savoureux, parce que les aliments, convertis en sucs nourriciers, remplissent leurs douces mamelles. La terre nourrit donc ses premiers enfants; la chaleur fut leur vêtement; l'herbe abondante et molle fut leur berceau. »

8. — *Quæ ex adventitia stirpe non sint.* Cette phrase paraît avoir embarrassé quelques commentateurs. Aussi proposent-ils la version suivante : *quæ ex Græca et Latina stirpe non sint;* et l'appuient-ils de cette raison, que Censorinus veut parler ici des peuples barbares, par opposition aux Grecs et aux Romains qu'il va nommer plus bas. Cela serait très-bien, si, à côté du mot *adventitia,* ne se trouvait point une négation; car, pour qu'il y eût antithèse, la phrase devrait être affirmative. Mais telle n'est point, suivant moi, la pensée de Censorinus. Préoccupés de leur antithèse, les commentateurs n'ont point vu que le mot *adventitia* ne pouvait être séparé du mot *stirpe,* qui seul en explique le véri-

table sens. Si un peuple n'est point *ex adventitia stirpe*, c'est à coup sûr celui dont les chefs sont des enfants de la terre, puisque c'est en eux qu'est la souche de la nation, et qu'on ne doit point la chercher ailleurs. Cette souche, au contraire, serait pour ces chefs et pour ce peuple *adventitia*, si elle remontait au delà de leur existence.

9. — Αὐτόχθονας *vocitari*. C'est-à-dire issus du sein même de la terre; des deux mots grecs, αὐτὸς, même, et χθὼν, terre.

10. — *Ut.... poeta cecinit*. Virgile, *Énéide*, liv. VIII, v. 314 :

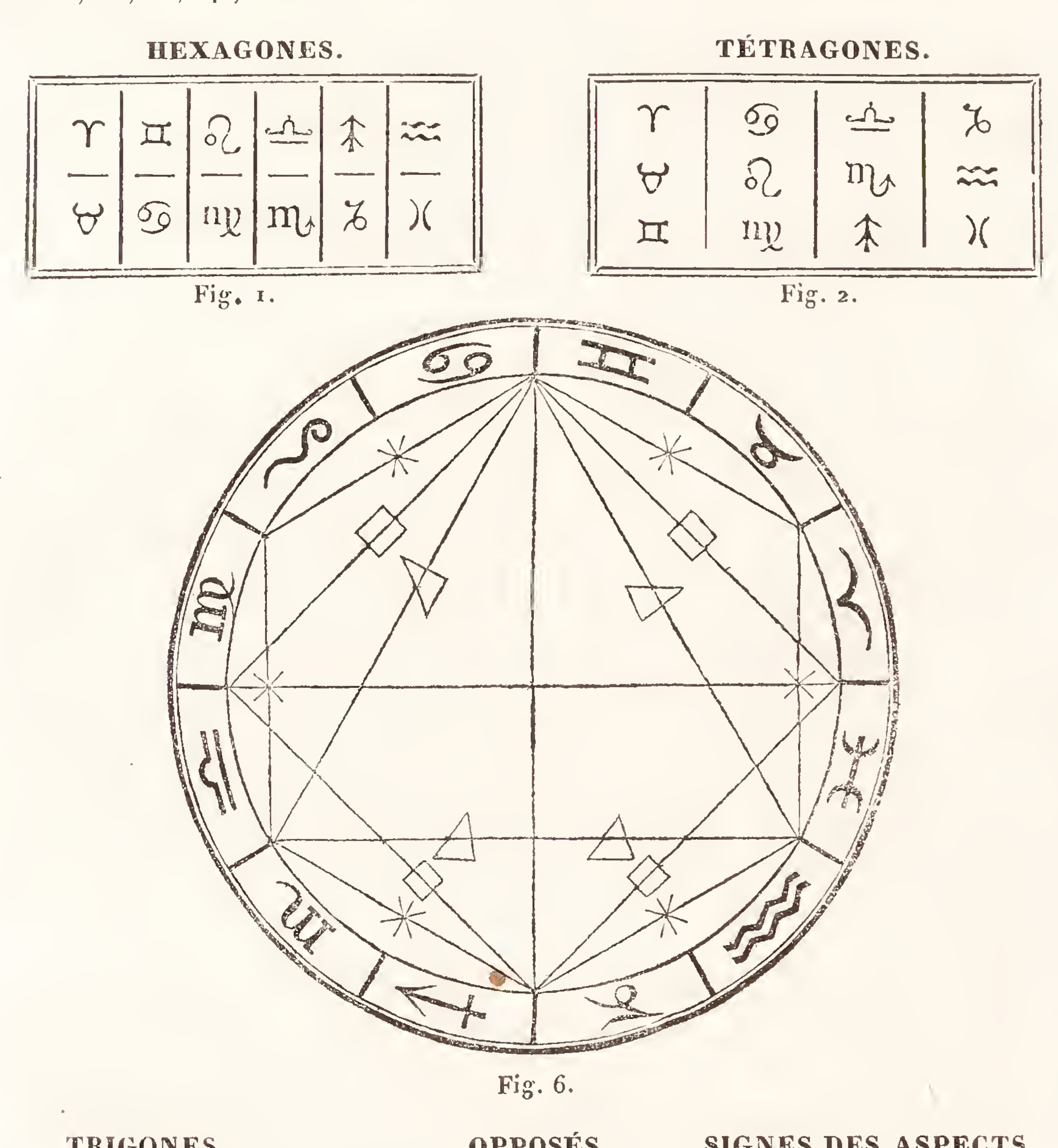
> Hæc nemora indigenæ Fauni, Nymphæque tenebant,
> Gensque virum truncis et duro robore nata.

11. — *Erichthonius*. Voici un curieux passage de Lactance à ce sujet : « Sed ne illæ quidem virgines illibatam castitatem servare potuerunt. Unde enim putemus Erichthonium esse natum? an ex terra, ut poetæ videri volunt? at res ipsa clamat. Nam quum Vulcanus diis arma fecisset, eique Jupiter optionem dedisset præmii, quod vellet, postulandi, jurassetque (ut solebat) per infernam paludem, se nihil negaturum : tum faber claudus Minervæ nuptias postulavit. Hic Jupiter Optimus Maximus tanta religione constrictus, abnuere non potuit : Minervam tamen monuit repugnare, pudicitiamque defendere. Tum in illa colluctatione Vulcanum in terram profudisse aiunt semen, unde sit Erichthonius natus, idque illi nomen impositum ἀπὸ τῆς ἔριδος καὶ χθονὸς, id est ex certamine atque humo. » (LACT., *de Falsa religione*, c. XVII.)

12. — *At e lævis feminas*. « Les maquignons et les métayers perdent leur peine, dit le docteur Venette (*Tableau de l'amour conjugal*, 3e partie, ch. 5), quand ils lient aux étalons et aux taureaux leur testicule gauche pour avoir des chevaux et des taureaux, ou le testicule droit pour s'acquérir des cavales et des vaches, puisque l'expérience nous a désabusés là-dessus, et nous a fait voir que les hommes qui avaient perdu à la guerre le testicule droit, ne laissaient pas d'engendrer des enfants de divers sexes.... On doit conclure, après toutes ces raisons, qu'il y a un art pour faire des garçons ou des filles; et que si l'homme et la femme se marient lorsqu'ils ne croissent plus; s'ils observent également la façon de vivre que je viens de prescrire; s'ils ne se caressent que rarement, et qu'ils donnent le temps l'un et l'autre à la chaleur naturelle de cuire leur semence, et à l'âme de la perfectionner, et s'ils attendent qu'un vent souffle du septentrion au plein de la

lune, je suis très-persuadé, par l'expérience que j'en ai, qu'ils feront un garçon plutôt qu'une fille. »

13. — *Sextam partem circuli subtendit.* On divise en quatre aspects les signes du zodiaque; savoir, l'hexagone, le tétragone, le trigone et le diamétral. Consultez à cet égard les figures ci-jointes, nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6.



HEXAGONES.

♈	♊	♌	♎	♐	♒
♉	♋	♍	♏	♑	♓

Fig. 1.

TÉTRAGONES.

♈	♋	♎	♑
♉	♌	♏	♒
♊	♍	♐	♓

Fig. 2.

Fig. 6.

TRIGONES.

♈	♌	♐
♉	♍	♑
♊	♎	♒
♋	♏	♓

Fig. 3.

OPPOSÉS.

♈	♎
♉	♏
♊	♐
♋	♑
♌	♒
♍	♓

Fig. 4.

SIGNES DES ASPECTS SIDÉRAUX.

Trigone......	△
Carré........	□
Hexagone.....	✶
Diamétral.....	☍
Conjonction...	☌

Fig. 5.

14. — *Scientia bene modulandi.* « La musique est l'art de com-

biner les sons d'une manière agréable à l'oreille. Cet art devient une science, et même très-profonde, quand on veut trouver les principes de ces combinaisons et les raisons des affections qu'elles nous causent. Aristide Quintilien définit la *musique* l'art du beau et de la décence dans les voix et dans les mouvements. Il n'est pas étonnant qu'avec des définitions si vagues et si générales les anciens aient donné une étendue prodigieuse à l'art qu'ils définissaient ainsi. » (J.-J. ROUSSEAU, *Dict. de mus.*, v° *Musique.*)

15. — *Appellatur* διάστημα. « Ce mot, dans la musique ancienne, signifie proprement *intervalle*, et c'est le nom que donnaient les Grecs à l'intervalle simple, par opposition à l'intervalle composé, qu'ils appelaient *système.* » (ID., *ibid.*, v° *Diastème.*)

16. — *Quod* τόνον *appellant.* « Le mot *ton* a plusieurs sens en musique. Il se prend d'abord pour un intervalle qui caractérise le système et le genre diatonique : dans cette acception, il y a deux sortes de *tons;* savoir, le *ton majeur,* dont le rapport est de 8 à 9, et qui résulte de la différence de la quarte à la quinte ; et le *ton mineur,* dont le rapport est de 9 à 10, et qui résulte de la différence de la tierce mineure à la quarte. » (ID., *ibid.*, v° *Ton.*) C'est dans ce sens qu'il faut entendre ici le mot τόνος.

17. — Ἡμιτόνιον. « Le *semi-ton* est le moindre de tous les intervalles admis dans la musique moderne : il vaut à peu près la moitié d'un *ton*.... Le semi-ton majeur est la différence de la tierce majeure à la quarte, comme *mi fa;* son rapport est de 15 à 16, et il forme le plus petit de tous les intervalles diatoniques. Le semi-ton mineur est la différence de la tierce majeure à la tierce mineure : il se marque sur le même degré par un dièse ou par un bémol ; il ne forme qu'un intervalle chromatique, et son rapport est de 24 à 25. » (ID., *ibid.*, v° *Semi-ton.*)

18. — *Est autem symphonia.* « Ce mot, formé du grec σὺν, *avec*, et φωνὴ, *son*, signifie, dans la musique ancienne, cette union des sons qui forment un concert. C'est un sentiment reçu et, je crois, démontré, que les Grecs ne connaissaient pas l'harmonie dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot; ainsi leur *symphonie* ne formait pas des accords, mais elle résultait du concours de plusieurs voix ou de plusieurs instruments, ou d'instruments mêlés aux voix chantant ou jouant la même partie : cela se faisait de deux manières : ou tout concertait à l'unisson, et alors la symphonie s'appelait plus particulièrement *homophonie;* ou la moitié des concertants était à l'octave ou même à la double octave de l'autre, et cela se nommait *antiphonie.* On trouve la preuve

de ces distinctions dans les problèmes d'Aristote, section 19. » (Id., *ibid.*, v° *Symphonie.*) — Ce sentiment, que Rousseau regarde comme reçu et démontré, nous paraît s'accorder difficilement avec ce que dit Censorinus dans la suite de ce chapitre. Il est vrai que peut-être Censorinus applique par erreur à la symphonie ce qui, chez les Grecs, d'après l'opinion de Rousseau, n'était vrai que des consonnances; de sorte que le mot *symphonia* serait ici le synonyme de *consonnance.* « La consonnance, dit Rousseau, est, selon l'étymologie du mot, l'effet de deux ou plusieurs sons entendus à la fois; mais on restreint communément la signification de ce terme aux intervalles formés par deux sons dont l'accord plaît à l'oreille. »

19. — *Quibus reliquæ constant.* « Les Grecs n'admettaient que cinq *consonnances;* savoir : l'octave, la quinte, la douzième, qui est la réplique de la quinte, la quarte et l'onzième, qui est sa réplique. » (Id., *ibid.*, v° *Consonnance.*) Nouvelle preuve que le mot *symphonia,* employé par Censorinus, et que nous traduisons par *symphonie,* doit être pris comme synonyme de *consonnance.*

20. — *Quæ vocatur* διὰ τεσσάρων. « Nom que donnaient les Grecs à l'intervalle que nous appelons *quarte,* et qui est la troisième des consonnances. Ce mot est composé de διὰ, *par,* et du génitif de τέσσαρες, *quatre,* parce qu'en parcourant diatoniquement cet intervalle, on prononce quatre différents sons. » (Id., *ibid.*, v° *Diatessaron.*)

21. — *Quam vocant* διὰ πέντε. « Nom donné par les Grecs à l'intervalle que nous appelons *quinte,* et qui est la seconde des consonnances. Ce mot est formé de διὰ, *par,* et de πέντε, *cinq,* parce qu'en parcourant cet intervalle diatoniquement, on prononce cinq différents sons. » (Id., *ibid.*, v° *Diapente.*)

22. — *Tertia est* διὰ πασῶν. « Terme de l'ancienne musique par lequel les Grecs exprimaient l'intervalle ou la consonnance de l'*octave.* Ce mot est formé de διὰ, *par,* et πασῶν, *toutes,* parce que l'octave embrasse toutes les notes du système parfait. » (Id., *ibid.*, v° *Diapason.*)

23. — *Aristoxenus, musicique.* « Secte qui eut pour chef Aristoxène de Tarente, disciple d'Aristote, et qui était opposée aux pythagoriciens sur la mesure des intervalles et sur la manière de déterminer les rapports des sons; de sorte que les *aristoxéniens* s'en rapportaient uniquement au jugement de l'oreille, et les *pythagoriciens* à la précision du calcul. » (Id., *ibid.*, v° *Aristoxéniens.*)

24. — *Pythagoras, geometræque.* C'est la seconde des deux sectes dans lesquelles se divisaient les théoriciens dans la musique

grecque : elle portait le nom de Pythagore, son chef, comme l'autre secte portait le nom d'Aristoxène. « Les *pythagoriciens* fixaient tous les intervalles, tant consonnants que dissonnants, par le calcul des rapports; les *aristoxéniens*, au contraire, disaient s'en tenir au jugement de l'oreille. Mais, au fond, leur dispute n'était qu'une dispute de mots, et, sous des dénominations plus simples, les moitiés ou les quarts de *ton* des aristoxéniens ou ne signifiaient rien, ou n'exigeaient pas de calculs moins composés que ceux des limma, des comma, des apotomes, fixés par les pythagoriciens. En proposant, par exemple, de prendre la moitié d'un *ton*, que proposait un aristoxénien ? rien sur quoi l'oreille pût porter un jugement fixe : ou il ne savait ce qu'il voulait dire, ou il proposait de trouver une moyenne proportionnelle entre 8 et 9; or, cette moyenne proportionnelle est la racine carrée de 72, et cette racine carrée est un nombre irrationnel. Il n'y avait aucun autre moyen possible d'assigner cette moitié de *ton* que par la géométrie, et cette méthode géométrique n'était pas plus simple que les rapports de nombre à nombre calculés par les pythagoriciens. La simplicité des aristoxéniens n'était donc qu'apparente. » (Id., *ibid.*, v° *Pythagoriciens.*)

25. — *Proprie autem* δίεσις. « C'est, selon le vieux Bacchius, le plus petit intervalle de l'ancienne musique. Zarlin dit que Philolaüs, pythagoricien, donna le nom de *diésis* au limma ; mais il ajoute, peu après, que le *diésis* de Pythagore est la différence du limma et de l'apotome. Pour Aristoxène, il divisait sans beaucoup de façon le *ton* en deux parties égales, ou en trois, ou en quatre. De cette dernière division résultait le *dièse* enharmonique mineur ou quart de ton ; de la seconde, le *dièse* mineur chromatique ou le tiers d'un ton ; et de la troisième, le *dièse* majeur, qui faisait juste un demi-ton. » (Id., *ibid.*, v° *Diésis.*)

26. — *Vel* λεῖμμα *appellatur.* « Intervalle de la musique grecque, lequel est moindre d'un comma que le semi-ton majeur, et, retranché d'un ton majeur, laisse pour reste l'apotome. Le rapport du limma est de 243 à 256, et sa génération se trouve, en commençant par *ut*, à la cinquième quinte *si*; car alors la quantité dont ce *si* est surpassé par l'*ut* voisin, est précisément dans le rapport que je viens d'établir. Philolaüs et tous les pythagoriciens faisaient du *limma* un intervalle diatonique qui répondait à notre semi-ton majeur ; car, mettant deux tons majeurs consécutifs, il ne leur restait que cet intervalle pour achever la quarte juste ou le tétracorde ; en sorte que, selon eux, l'intervalle du *mi* au

fa eût été moindre que celui du *fa* à son dièse. Notre échelle chromatique donne tout le contraire. » (Id., *ibid.*, v° *Limma.*)

27. — *Habere possint mensuras.* « Théon de Smyrne dit que Lazus d'Hermione, de même que le pythagoricien Hippase de Métapont, pour calculer les rapports des consonnances, s'étaient servis de deux vases semblables et résonnants à l'unisson ; que, laissant vide l'un des deux et remplissant l'autre jusqu'au quart, la percussion de l'un et de l'autre avait fait entendre la consonnance de la quarte ; que remplissant ensuite le second jusqu'au tiers, puis jusqu'à la moitié, la percussion des deux avait produit la consonnance de la quinte, puis de l'octave. Pythagore, au rapport de Nicomaque et de Censorin, s'y était pris d'une autre manière pour calculer les mêmes rapports ; il suspendit, disent-ils, aux mêmes cordes sonores différents poids, et détermina les rapports des divers sons sur ceux qu'il trouva entre les poids tendants ; mais les calculs de Pythagore sont trop justes pour avoir été faits de cette manière, puisque chacun sait aujourd'hui, sur les expériences de Vincent Galilée, que les sons sont entre eux, non comme les poids tendants, mais en raison sous-double de ces mêmes poids. » (Id., *ibid.*, v° *Son.*)

28. — *Latini supertertium.* Traduction exacte du mot grec ἐπίτριτον, « nom d'un des rhythmes de la musique grecque, duquel les temps étaient en raison sesquitierce, ou de 3 à 4. Ce rhythme était représenté par le pied que les poëtes et grammairiens appellent aussi *épitrite,* pied composé de quatre syllabes, dont les deux premières sont, en effet, aux deux dernières dans la raison de 3 à 4. » (Id., *ibid.*, v° *Épitride.*)

29. — *Quod* ἡμιόλιον *appellant.* « Mot grec qui signifie l'*entier et demi,* et qu'on a consacré en quelque sorte à la musique : il exprime le rapport de deux quantités dont l'une est à l'autre comme 15 à 10, ou comme 3 à 2 : on l'appelle autrement *rapport sesquialtère.* C'est de ce rapport que naît la consonnance appelée *diapente* ou quinte, et l'ancien rhythme sesquialtère en naissait aussi. —*Hémiolien* est le nom que donne Aristoxène à l'une des trois espèces du genre chromatique dont il explique les divisions. Le tétracorde 30 y est partagé en trois intervalles, dont les deux premiers, égaux entre eux, sont chacun la sixième partie, et dont le troisième est les deux tiers : $5 + 5 + 20 = 30$. » (Id., *ibid.*, v° *Hémiole.*)

30. — *Proportionem supertertiam.* « La quarte est une consonnance parfaite : son rapport est de 3 à 4 ; elle est composée de trois degrés diatoniques formés par quatre sons, d'où lui vient le

nom de *quarte;* son intervalle est de deux tons et demi ; savoir : un ton majeur, un ton mineur et un semi-ton majeur. » (Id., *ibid.*, v° *Quarte.*)

31. — *Sescupla proportio.* « La quinte est une consonnance parfaite ; son rapport est de 2 à 3 ; elle est composée de quatre degrés diatoniques arrivant au cinquième son, d'où lui vient le nom de *quinte ;* son intervalle est de trois tons et demi ; savoir : deux tons majeurs, un ton mineur et un semi-ton majeur. » (Id., *ibid.*, v° *Quinte.*)

32. — *Duplam proportionem.* « L'octave est la première des consonnances dans l'ordre de leur génération. C'est la plus parfaite des consonnances ; elle est, après l'unisson, celui de tous les accords dont le rapport est le plus simple. L'unisson est en raison d'égalité, c'est-à-dire comme 1 est à 1 ; l'octave est en raison double, c'est-à-dire comme 1 est à 2. Les harmoniques des deux sons dans l'un et dans l'autre s'accordent tous sans exception, ce qui n'a lieu dans aucun autre intervalle. Enfin, ces deux accords ont tant de conformité, qu'ils se confondent souvent dans la mélodie, et que, dans l'harmonie même, on les prend presque indifféremment l'un pour l'autre. Cet intervalle s'appelle *octave*, parce que, pour marcher diatoniquement d'un de ces termes à l'autre, il faut passer par sept degrés, et faire entendre huit sons différents. L'octave renferme entre ses bornes tous les sons primitifs et originaux ; ainsi, après avoir établi un système ou une suite de sons dans l'étendue d'une octave, si l'on veut prolonger cette suite, il faut nécessairement reprendre le même ordre dans une seconde octave par une série semblable, et de même pour une troisième et pour une quatrième octave, où l'on ne trouvera jamais aucun son qui ne soit la réplique de quelqu'un des premiers. Une telle série est appelée échelle de musique dans sa première octave, et réplique dans toutes les autres. C'est en vertu de la propriété de l'octave qu'elle a été appelée *diapason* par les Grecs. » (Id., *ibid.*, v° *Octave.*)

33. — *Augmento additi ponderis.* « I. Si deux cordes de même matière sont égales en longueur et en grosseur, les nombres de leurs vibrations en temps égaux seront comme les racines des nombres qui expriment le rapport des tensions des cordes. — II. Si les tensions et les longueurs sont égales, les nombres des vibrations en temps égaux seront en raison inverse de la grosseur ou du diamètre des cordes. — III. Si les tensions et les grosseurs sont égales, les nombres des vibrations en temps égaux seront en raison inverse des longueurs. — Pour l'intelligence de ces théo-

rèmes, je crois devoir avertir que la tension des cordes ne se représente pas par les poids tendants, mais par les racines de ces mêmes poids; ainsi, les vibrations étant entre elles comme les racines carrées des tensions, les poids tendants sont entre eux comme les cubes des vibrations, etc. — Des lois des vibrations des cordes se déduisent celles des sons qui résultent de ces mêmes vibrations dans la corde sonore. Plus une corde fait de vibrations dans un temps donné, plus le son qu'elle rend est aigu; moins elle fait de vibrations, plus le son est grave; en sorte que, les sons suivant entre eux les rapports des vibrations, leurs intervalles s'expriment par les mêmes rapports, ce qui soumet toute la musique au calcul. » (Id., *ibid.*, v° *Corde sonore.*)

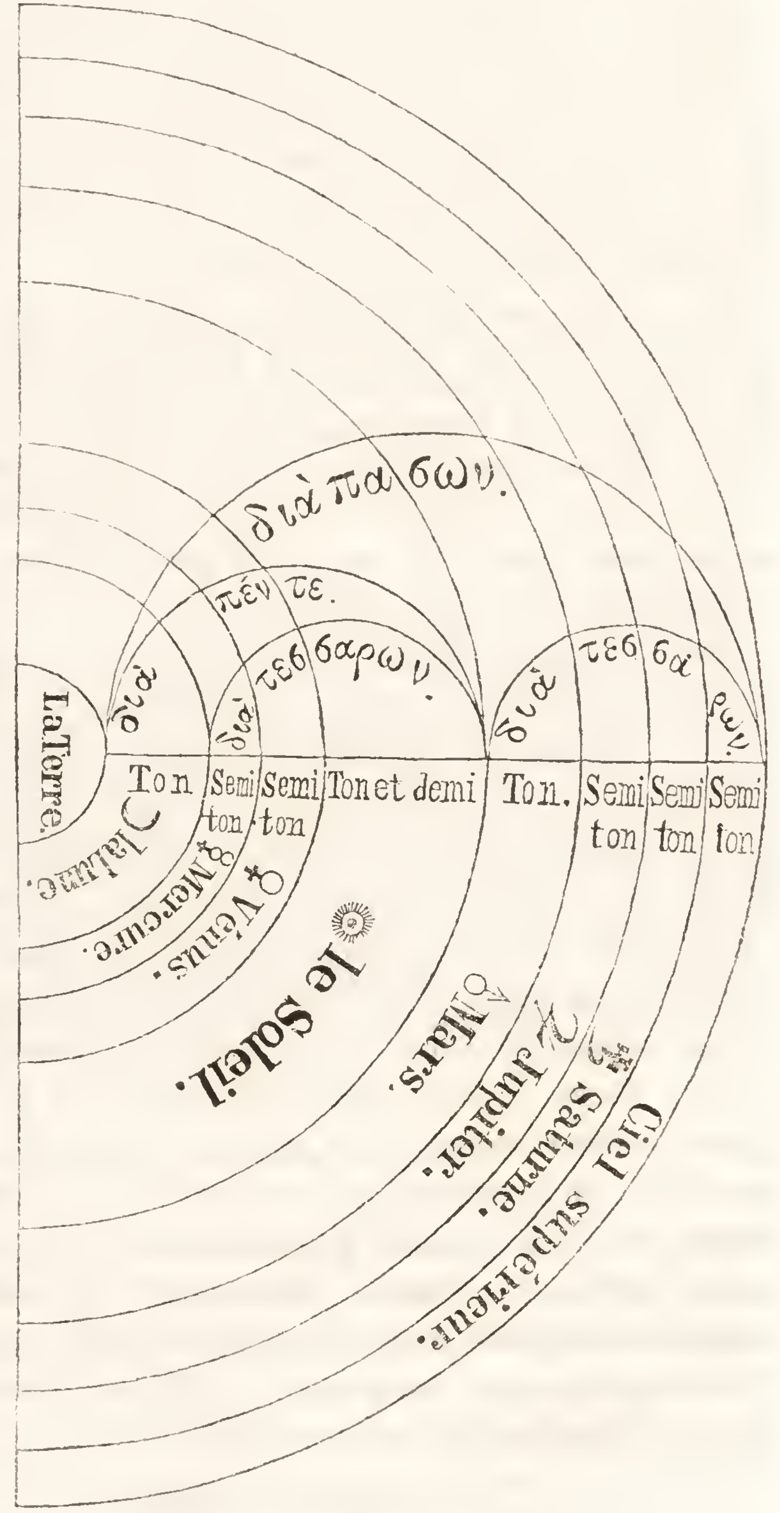
34. — *A secta non discrepat.* Tennemann résume ainsi les idées de la secte des pythagoriciens : « Les nombres sont les principes, αἰτίαι, des choses [1]. En appliquant à l'ordre de la nature et à la régularité des formes leur esprit nourri d'idées mathématiques, les pythagoriciens furent naturellement amenés à prendre le système des nombres pour celui des choses, et ils crurent pouvoir y reconnaître les formes et la substance des êtres, appelant ceux-ci une imitation des nombres, μίμησιν εἶναι τὰ ὄντα τῶν ἀριθμῶν [2]. Les nombres sont ou impairs, περιττοὶ, ou pairs, ἄρτιοι; le principe des premiers est l'unité, μονάς; celui des seconds, la dualité, δυάς. Les nombres impairs sont limités et complets; les nombres pairs, illimités et incomplets. Le principe absolu de toute perfection est donc l'unité et la limitation, πεπερασμένον, celui de l'imperfection est la dualité et l'indéfini, ἄπειρον. Les dix nombres fondamentaux représentés dans la tétractys [3] retracent le système complet de la nature; par les rapports des nombres on peut concevoir la substance des êtres, comme par les combinaisons numériques on détermine l'origine et la formation des choses; de là l'application des nombres à la physique, la psychologie et la morale. » (Tennemann, *Man. de l'hist. de la phil.*, trad. de M. Cousin, t. 1, p. 94.)

35. — *Quinquatribus minusculis.* On appelait *Quinquatries* les deux fêtes célébrées en l'honneur de Minerve. La première avait lieu le 19 de mars et durait cinq jours. La seconde, qui ne durait qu'un jour, ou trois selon quelques auteurs, avait lieu le 13 du mois de juin : elle était particulière aux joueurs de flûte, qui, ce jour-là, couraient la ville masqués et en habits de femme.

(1) Aristote, *Métaph.*, liv. I, ch. 3.—Iamblich., *Vit. Pythag.*, c. XII, p. 120, ex Heraclide Pont.
(2) Aristote, *Métaph.*, liv. I, ch. 3, 5, 6; liv. XII, ch. 6, 8.
(3) Sext. Empir. adv. Math. lib. IV, c. 3. — J. Geo. Michaelis Diss. de Tetracty Pythagorica. Francof. ad Viad. 1735. — Erh. Weigel, Tetractys Pythagorica.

La fête des Quinquatries prit ce nom, soit parce qu'elle commençait le cinquième jour inclusivement après les ides et qu'elle durait cinq jours, soit parce qu'elle se terminait par la purification des instruments de musique qui servaient aux sacrifices; car les anciens Latins disaient *quinquare* pour *lustrare*, purifier. (*Voyez* Varron, *de Ling. lat.*, lib. IV; Festus, v° *Minusculæ Quinquatrus*; Ovide, *Fastes*, liv. VI.)

36. — Διὰ πασῶν *symphonia*.—Voyez, pour l'intelligence de ce passage, la figure ci-contre, où sont représentés les six tons dont parle notre auteur.



37. — *Mundum* ἐναρμόνιον. Suivant les pythagoriciens et leurs devanciers, les dix nombres fondamentaux contenaient tout le système du monde; de là tout le système astronomique décadaire; et comme le nombre dix a sa racine dans l'unité, ces dix grands corps tournaient, suivant eux, autour d'un centre qui représentait l'unité. Ce centre, c'était le soleil. Or, comme le soleil représentait pour eux l'unité, et que l'unité, quoique principe actif, est immobile, le soleil est immobile. Les lois du mouvement des dix grands corps autour du soleil constituaient, pour les pythagoriciens, ce qu'ils nommaient la musique des sphères. Ils considéraient

le monde comme un tout ordonné harmonieusement, κόσμος, et il a depuis gardé ce beau nom. — Quant au mot *enharmonique*, employé par nous dans notre version, nous dirons avec J.-J. Rousseau, que c'était le nom d'un des trois genres de la musique des Grecs, appelé aussi très-fréquemment *harmonie* par Aristoxène et ses sectateurs. Ce genre était le plus doux des trois, au rapport d'Aristide Quintilien ; il passait pour très-ancien, et la plupart des auteurs en attribuaient l'invention au Phrygien Olympe. Ce genre si merveilleux, si admiré des anciens, ne demeura pas longtemps en vigueur : son extrême difficulté le fit bientôt abandonner à mesure que l'art gagnait des combinaisons en perdant de l'énergie, et qu'on suppléait à la finesse de l'oreille par l'agilité des doigts. Nous avons aujourd'hui une sorte de genre *enharmonique* entièrement différent de celui des Grecs.

38. — *Quum extra finem procurrunt*. Hérodote nous apprend quel terme Solon assignait à la durée de la vie de l'homme : Ἐς γὰρ ἑβδομήκοντα ἔτεα οὖρον τῆς ζωῆς ἀνθρώπῳ παρατίθημι. Déjà, plusieurs siècles auparavant, le divin Moïse avait dit : « Anni nostri sicut aranea meditabuntur : dies annorum nostrorum in ipsis, septuaginta anni. Si autem in potentatibus, octoginta anni ; et amplius eorum, labor et dolor. »

39. — *Posset fatalia deprecando*. Ce passage de notre auteur est évidemment corrompu. Lindenbrog a proposé la leçon suivante : « Quæ *ad duodecies* septenos annos *possit* fatalia deprecando rebus divinis proferri. » Plusieurs mots sont ainsi changés par le commentateur : d'abord, *ad duodecies*, au lieu de *duo ad decies*, que porte le texte ; puis *possit*, au lieu de *posset*. De plus, suivant lui, le mot *quæ* se rapporte à *ætatem* qui précède. Au lieu de cette leçon, voici celle que nous proposons : « Quæ duo ad decies septenos annos *posse* fatalia deprecando rebus divinis proferri. » Cette leçon, qui n'entraîne que la substitution du mot *posse* au mot *posset*, n'est ni moins correcte ni moins intelligible que celle de Lindenbrog ; seulement les mots *quæ duo* sont, suivant nous, à l'accusatif pluriel neutre ; ils se rattachent aux mots *posse proferri*, comme dépendant de *commemorat*, qui régit aussi les infinitifs *nec postulari debere*, *nec impetrari*. Quant à l'idée qu'exprime ce passage, elle est justifiée par ces mots de Virgile (*Énéide*, liv. VIII, v. 398) :

.... Nec fata vetabant
Stare,

que Servius commente ainsi : « Sciendum, secundum aruspicinæ

libros et sacra Acherontia, quæ Tages composuisse dicitur, fata decem annis quadam ratione differri. »

40. — *Neque his fieri prodigia.* Lindenbrog, à propos de ce passage, dit ingénument en son commentaire : *Hæc verba quid sibi velint, nescio.* Les autres commentateurs, comme il arrive souvent, ont adroitement laissé de côté ces mots, *neque his fieri prodigia*, qui, au premier abord, paraissent présenter quelque difficulté. Le traducteur, lui, n'a pas si beau jeu; il ne doit et il ne peut rien laisser passer inaperçu. Ce n'est qu'après une longue et mûre réflexion que nous avons donné de ce passage une version qui nous paraît d'autant plus satisfaisante, qu'elle cadre parfaitement avec les idées qui précèdent, et dont celle-ci n'est qu'un développement. Aussi bien est-ce un miracle que de désarmer le destin, et d'obtenir des dieux qu'ils prolongent le terme de nos jours. Les dieux peuvent bien faire un tel prodige en faveur d'un homme dont l'existence peut être utile à l'humanité; mais pour un homme dont l'âme s'en va (*a mente sua abire*), pour un homme dont le corps n'est plus guère qu'un cadavre, ils ne font point de tels miracles, *neque his fieri prodigia*.

41. — *Brumalis unius instar horæ.* Pour bien comprendre cette idée, il faut se souvenir que les Romains divisaient en douze parties égales la longueur des journées d'hiver comme celle des journées d'été; il arrivait donc nécessairement que les heures d'hiver étaient moins longues que celles d'été, puisque les jours d'été étaient plus longs que ceux d'hiver. La pensée de Censorinus, réduite à sa plus simple expression, revient donc à celle-ci : « Auprès du temps infini, tous ces termes compteraient à peine pour un instant. » C'est dans le même sens que Martial (liv. XII, épigr. I, v. 4), voulant dire que la lecture de son douzième livre n'exige que quelques instants, s'exprime ainsi :

Hora nec æstiva est, nec tibi tota perit.

42. — *Cognito errore.* Voici en quoi consistait cette erreur. L'année solaire a 365 jours et un quart; l'année lunaire en a 354. Deux années solaires ont ensemble 730 jours et demi ; deux années lunaires en ont ensemble 708. C'est donc de 22 jours et demi que la durée de deux années solaires dépasse la durée de deux années lunaires réunies. De cet excédant les anciens Grecs avaient composé un mois intercalaire, ἐμβόλιμον. Mais n'ayant point tenu compte du demi-jour de différence, ils n'avaient donné que 22 jours à ce mois intercalaire. Ayant donc reconnu l'erreur qui

résultait de cette omission, ils cherchèrent à la réparer par un nouveau mode d'intercalation.

43. — *Uno minus centum*. Ce passage de notre auteur est évidemment altéré et incomplet. Lindenbrog, s'appuyant sur un passage de Solin (ch. II), rétablit de la manière suivante ce passage : *Nam dies sunt solidi* CIↃ CIↃ DCCCCXXII, *menses uno minus centum, annique vertentes solidi octo*.

44. — Ὁ Θεοῦ ἐνιαυτός. L'année de Dieu, c'est-à-dire l'année du soleil; en d'autres termes, l'année héliaque. Carrion (liv. II, ch. 1er) nous montre, en effet, par différents exemples, que les mots Θεός et *Deus*, pris d'une manière absolue, signifiaient souvent chez les anciens le soleil. Pollux (liv. I, ch. 7), entre autres synonymes de l'année, indique celui-ci : περιελθόντος ἐξ ὡρῶν εἰς ὥρας τοῦ Θεοῦ.

45. — *Horum*. « Horus, fils d'Osiris et d'Isis, fut le dernier des dieux qui régnèrent en Égypte. Il fit la guerre au tyran Typhon, meurtrier d'Osiris; et, après l'avoir vaincu et tué de sa main, il monta sur le trône de son père. Mais il succomba ensuite sous la puissance des princes Titans, qui le mirent à mort. Isis, sa mère, qui possédait les plus rares secrets de la médecine, celui même de rendre immortel, ayant trouvé son corps dans le Nil, lui rendit la vie, lui procura l'immortalité, et lui apprit la médecine et l'art de la divination. Avec ces talents, Horus se rendit célèbre, et combla l'univers de ses bienfaits. Les figures d'Horus accompagnent souvent celle d'Isis dans les monuments égyptiens, et, entre autres, sur la table Isiaque. Il est ordinairement représenté sous la figure d'un jeune enfant, tantôt vêtu d'une tunique, tantôt emmailloté et couvert d'un habit bigarré en losange. Il tient de ses deux mains un bâton, dont le bout est terminé par la tête d'un oiseau, et par un fouet. Plusieurs savants croient qu'Horus est le même qu'Harpocrate, et que l'un et l'autre ne sont que des symboles du soleil. Les Grecs prétendaient que leur Apollon n'était autre que l'Horus des Égyptiens. Apollon était, en effet, comme Horus, habile dans l'art de la médecine et dans la divination ; et ce dieu était, parmi eux, le soleil, comme Horus l'était en Égypte ; aussi le trouve-t-on souvent nommé, dans les anciens, Horus-Apollo. Cf. PLUT., *de Isid. et Osir.* ; HÉROD., liv. II, ch. 144 ; DIOD., liv. I ; *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, t. 1er. » (NOEL, *Dictionn. de la Fable*, v° *Orus*.) — Suivant Diogène de Laërte, au contraire, c'est à Thalès qu'il faut attribuer l'invention des heures de l'année.

46. — *Decem mensium*. Pour l'intelligence de ce passage, ou plutôt de tout ce chapitre et des suivants, nous croyons utile de reproduire ici ce qu'Adam, le savant recteur du collége de la ville d'Édimbourg, nous apprend relativement à la division de l'année romaine : « La division de l'année en dix mois est attribuée à Romulus; le premier mois s'appelait *martius*, de *Mars*, parce qu'on le regardait comme fils du dieu Mars (Ovide, *Fastes*, liv. iii, v. 75 et 98); le second *aprilis*, avril, du nom grec de Vénus, Ἀφροδίτη (Ovide, *Fastes*, liv. i, v. 39; Horace, *Odes*, liv. iv, ode 2); ou parce que dans ce moment de l'année les fleurs et les arbres ouvrent leurs boutons *se aperiunt* (Plut., *in Numa ;* Ovide, *Fastes*, liv. iv, v. 87); le troisième *maius*, mai, de *Maïa*, mère de Mercure; le quatrième *junius*, juin, de la déesse Junon, ou parce que ce mois était consacré à la jeunesse, *juniorum ;* peut-être aussi mai était-il appelé *maius*, parce qu'il était consacré aux vieillards, *majorum* (Ovide, *Fastes*, liv. v, v. 427). Les autres mois prenaient leur nom de leur nombre ordinal *: quintilis, sextilis, september, october, november, december* (*Ibid.*, liv. i, v. 41). Dans la suite, *quintilis* fut appelé *julius*, de Jules César; *sextilis* prit le nom d'*augustus*, août, d'Auguste César, parce que, dans ce mois, il avait été nommé consul pour la première fois, et qu'il y avait aussi remporté ses principales victoires (Suétone, ch. xxxi ; Dion, liv lv, ch. 6), particulièrement celle qui le rendit maître d'Alexandrie en Égypte, *anno Urbis* 724, et que quinze ans après (*lustro tertio*), au jour anniversaire (probablement le 29 d'août), ses armes, sous la conduite de Tibère, triomphèrent des Rhétiens, *Rheti* (Horace, *Odes*, liv. iv, ode 14, v. 34). Certains empereurs, à son exemple, imposèrent aussi leurs noms à quelques mois; mais après leur mort on oublia ces changements (Suétone, *Domit.*, ch. xiii; Pline, *Panég.*, ch. liv).

« Numa ajouta deux autres mois, le premier appelé *januarius*, de *Janus*, et l'autre *februarius*, parce que le peuple était alors purifié (*februabatur*, id est *purgabatur*, vel *lustrabatur*), par un sacrifice expiatoire (*februalia*), de toutes les fautes qu'il avait commises pendant l'année; car anciennement ce mois était le dernier (Cicéron, *des Lois*, liv. ii, ch. 21 ; Ovide, *Fastes*, liv. ii, v 49; Tibulle, liv. iii, élég. i, v. 2).

« D'après l'exemple des Grecs, Numa divisa l'année en douze mois, suivant le cours de la lune; comme cet espace de temps renfermait en tout 354 jours, il en ajouta un de plus (Pline, liv. xxxiv, ch. 7), afin de rendre le nombre impair, croyant ce nombre plus heureux; mais, ayant remarqué qu'un intervalle de

dix jours cinq heures quarante-neuf minutes (ou plutôt quarante-huit minutes cinquante-sept secondes) manquait pour faire correspondre le cours de l'année lunaire à celui du soleil, il ordonna qu'on intercalerait, tous les deux ans, un mois extraordinaire, appelé *mensis intercalaris* ou *mercedonius*, entre le vingt-troisième et le vingt-quatrième jour de février (Tite-Live, liv. i, ch. 19). On laissa aux pontifes la faculté de donner à ce mois le nombre de jours qu'ils jugeraient nécessaires (*arbitrio*). Cette liberté entraîna promptement d'intolérables abus. Ils lui en donnaient plus ou moins, selon que leurs intérêts ou ceux de leurs amis exigeaient que l'année fût plus ou moins longue; par exemple, pour qu'un magistrat restât plus longtemps en place, ou pour procurer à un fermier du fisc un plus long délai pour recouvrer les taxes (Cic., *de Legg.*, lib. ii, c. 12; *Fam.*, lib. vii, ep. 3, 12; lib. viii, ep. 6; *ad Att.*, lib. v, ep. 9, 13; lib. vi, ep. 1; Suet., *J. Cæs.*, c. lx; Dio, lib. xl, c. 62; Censorinus, c. xx; Macrobius, *Saturn.* lib. i, c. 13). Les mois furent jetés hors de leurs saisons respectives : les mois d'hiver se trouvèrent placés en automne; ceux d'automne en été (Cic., *ad Att.*, lib. x, ep. 17).

« Jules-César, devenu maître de l'empire, résolut de tarir la source du désordre en supprimant l'usage des intercalations. Dans ce dessein, *anno Urb.* 707, il régla l'année selon le cours du soleil, et assigna aux différents mois le nombre de jours qu'ils ont encore aujourd'hui. Pour régulariser ce plan, à dater du premier janvier suivant, le dictateur inséra dans l'année courante, outre le mois supplémentaire de vingt-trois jours qui, d'après l'ancien usage, tombait dans cette année, deux mois extraordinaires entre novembre et décembre, l'un de trente-trois jours, et l'autre de trente-quatre; de sorte que cette année, qu'on appela *la dernière année de confusion*, contenait quinze mois, ou quatre cent quarante-cinq jours (Suétone, *J. César*, ch. xl; Pline, liv. xviii; Macrobe, *Saturn.*, liv. i, ch. 14; Censorinus, *du Jour nat.*, ch. xx).

« Tous ces changements furent introduits par les soins et par les lumières de Sosigène, célèbre astronome d'Alexandrie, que César fit venir à Rome pour exécuter ce travail. L'écrivain Flavius rédigea un nouveau calendrier conforme à l'ordre des fêtes romaines et à l'ancien usage de compter les jours par *calendes*, *nones* et *ides*; et un édit du dictateur en autorisa la publication.

« C'est cette fameuse Année julienne ou *solaire*, en usage encore aujourd'hui chez toutes les nations chrétiennes, avec le seul changement d'ancien et de nouveau style que détermina un statut du pape Grégoire XIII, *A. D.* 1582. Ce souverain pontife, con-

sidérant que l'équinoxe du printemps, à l'époque du concile de Nicée, était arrivé le 21 mars, *A. D.* 325, et qu'il tombait alors le 10, supprima, d'après les conseils des savants astronomes Louis Lilio, médecin calabrois, Christophe Clavius et Pierre Chacon, dix jours entiers de l'année courante, qu'on retrancha entre le 4 et le 15 octobre. Pour faire concorder à l'avenir l'année civile avec l'année réelle, ou avec la révolution annuelle de la terre autour du soleil, ou, comme on s'exprimait alors, avec le mouvement annuel du soleil dans l'écliptique qui s'achève en 365 jours 5 heures 49 minutes, le pape défendit de prendre pour bissextile chaque centième année, à la réserve de la quatre-centième; en sorte que la différence s'élèvera à peine à un jour dans 7,000 ans, ou, suivant un calcul plus rigoureux de la longueur de l'année, à un jour dans 5,200 ans.

« Tous les pays catholiques admirent aussitôt cette réforme; mais on s'y refusa en Angleterre jusqu'à l'année 1752; avant cette époque, on ôtait onze jours entre le 2 et le 14 septembre, de sorte que ce mois ne contenait que dix-neuf jours. Une autre innovation fut aussi reçue la même année dans la Grande-Bretagne : le commencement de l'année légale, qui était autrefois au 25 mars, fut placé au 1er janvier; ce changement date du 1er janvier 1752. »

47. — *Quantum poterat idem.* On lit dans quelques éditions, *quantum iidem postea fuerunt;* dans d'autres, *quantum postea;* dans d'autres enfin, *quantum postea idem fuerunt correcti.* Il est hors de doute que ce passage de Censorinus est altéré.

48. — *Anni circiter* cccc. Joseph Scaliger nous fait observer que le nombre énoncé deux lignes plus haut par Censorinus prouve qu'il faut lire ici cıɔ cc, au lieu de cccc. Au reste, l'on peut douter de l'intégrité de ce passage. Censorinus, en effet, y compte 1,600 ans du déluge d'Ogygès à la première olympiade, tandis que plusieurs auteurs cités par Eusèbe (*Præparat. Evangel.,* c. x) ne comptent que 1,020 années. Ensuite notre auteur fait naître Inachus après Ogygès, qui, cependant, vécut bien certainement après lui. A moins qu'on ne prétende qu'il veut parler d'Inachus, roi de Sicyone; mais Scaliger, d'après Pausanias, nous apprend que ce roi de Sicyone s'appelait Ianiscus, et non pas Inachus.

FIN.

TABLE

DU JOUR NATAL DE CENSORINUS.

Pages

Notice sur Censorinus. 5

LE JOUR NATAL.

Préface. 9

Pourquoi et de quelle manière on sacrifie au Génie pur 13

Ce que c'est qu'un Génie, et d'où vient ce nom. 15

Diverses opinions des philosophes anciens sur la génération. 17

De la semence de l'homme, et quelles parties du corps la fournissent 23

Qu'est-ce qui se forme le premier dans l'enfant, et comment se nourrit-il dans le sein de la mère? Ce qui fait que c'est un garçon ou une fille. Raison de la naissance des jumeaux. De la conformation du fœtus. 25

Des temps auxquels le fruit de la conception est mûr pour l'enfantement, et du nombre septenaire 29

Calculs des Chaldéens sur la durée de la gestation; *item*, du zodiaque et de l'aspect sidéral. 31

Opinion de Pythagore sur la formation du produit utérin. 37

De la musique et de ses règles 39

Démonstration du système de Pythagore sur la conformation du fœtus. 43

Louanges et vertus de la musique. . . . 49

De l'étendue du ciel; de l'orbe de la terre; de la distance des astres. 53

Distinction des âges de l'homme, suivant les opinions de plusieurs, et des années climatériques 55

Époque de la mort de différents hommes célèbres. Éloge des vertus de Q. Cerellius. 63

De la durée (temps relatif) et du temps (temps absolu) 67

Du siècle; ce que c'est d'après la définition de divers auteurs; ce que c'est d'après les Rituels des Étrusques; ce qu'est le siècle des Romains; de l'institution des jeux Séculaires, et de leur célébration jusqu'au temps des empereurs Septimius et M. Aurelius Antoninus; du jour natal de Q. Cerellius. . . 69

De la grande année selon les opinions de divers auteurs; de plusieurs autres révolutions; des olympiades; des lustres, et des jeux Capitolins; en quelle année ce livre a été composé 81

Des années naturelles de diverses nations. 89

De l'année naturelle des Romains; des diverses corrections qu'elle a subies; des mois et jours intercalaires; des jours de chaque mois; des années juliennes. . 91

Des temps historiques, incertains et fabuleux; époque des empereurs; ère égyptienne; indication du temps auquel Censorinus a écrit cet ouvrage 97

Des mois naturels et civils des différentes nations; de leurs noms et de l'origine de ces noms. 103

Des jours, et de leur observation chez les différents peuples; des cadrans solaires et des clepsydres. 109

Des diverses parties des jours romains, et des noms qui sont propres à chacune d'elles. 113

Notes 116

SECONDE SÉRIE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE

LATINE-FRANÇAISE

DEPUIS ADRIEN JUSQU'A GRÉGOIRE DE TOURS

publiée

PAR C. L. F. PANCKOUCKE

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

